

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DU MOUVEMENT
#AGRESSIONNONDÉNONCÉE DANS LA PRESSE ÉCRITE QUÉBÉCOISE
FRANCOPHONE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN COMMUNICATION

PAR RAPHAËLLE SAVARD-MOISAN

JANVIER 2017

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La rédaction d'un mémoire de maîtrise est une expérience enrichissante et formatrice qui m'a appris la discipline, l'autonomie et la rigueur. Le dépôt de mon mémoire n'aurait toutefois pas été possible sans le soutien de certaines personnes qui ont été indispensables à l'aboutissement de mon travail, et je tiens à les remercier.

Merci d'abord à mes directrices de recherche, mesdames Christine Thoër et Florence Millerand. Vous avez toujours montré un intérêt marqué envers mon sujet de recherche et vos conseils toujours justes m'ont permis d'avancer dans des moments plus difficiles. Merci pour votre temps, pour vos idées et pour votre support, vous avez été une réelle source de motivation.

J'aimerais également remercier mes parents, qui m'encouragent depuis le début de mon parcours académique. Merci à mon père, qui m'a supporté dans la rédaction de mon mémoire et qui n'a jamais douté de mes capacités à mener à terme ce projet. Tu as su me donner du courage dans les moments plus difficiles et tu as été une oreille attentive lors de mes doutes et de mes remises en question. Le dépôt de ce mémoire est en quelque sorte l'aboutissement du travail du tuteur que tu as été, sache que tu as joué un rôle fondamental dans la réussite de ma maîtrise. Merci également à ma mère, pour sa présence, son écoute et son amour.

Finalement, je tiens à souligner la présence et le support de mes colocataires de l'appartement 4566 lors de ma rédaction. Merci d'avoir écouté mes inquiétudes et mes réussites et de m'avoir encouragée lors de mes longues soirées de travail. Merci également à tous ceux qui ont dû, à un moment ou à un autre, supporter mon stress et mon absence durant les deux dernières années.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RÉSUMÉ	vii
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE.....	1
1.1 Introduction.....	1
1.2 Définitions des agressions à caractère sexuel	5
1.3 Mouvements féministes et agressions à caractère sexuel	7
1.4 Traitement médiatique des agressions à caractère sexuel.....	13
1.5 Médias sociaux et agressions à caractère sexuel.....	16
1.6 Questions et objectifs de recherche.....	20
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE	24
2.1 Théorie du cadrage.....	24
2.1.1 Cadrage médiatique	27
2.1.2 Théorie du cadrage et effets des médias	29
2.1.3 Cadrage des récits d'agressions sexuelles.....	30
2.2 Théorie des représentations sociales.....	33
2.2.1 Du concept des représentations collectives au concept des représentations sociales.....	33
2.2.2 Construction et diffusion des représentations sociales	35
2.2.3 Représentations sociales des agressions à caractère sexuel dans les médias	38
2.2.4 Stéréotypes et traitement médiatique des agressions sexuelles	39
CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE.....	45
3.1 L'analyse de contenu	45
3.2 Description du corpus	46

3.3 Grille d'analyse.....	51
3.3.1 L'analyse des représentations sociales.....	51
3.3.2 L'analyse du cadrage médiatique.....	53
3.4 Considérations éthiques	56
CHAPITRE IV	
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	58
4.1 Introduction au corpus	58
4.2 L'affaire Ghomeshi	60
4.2.1 La gestion de l'affaire Ghomeshi.....	61
4.2.2 Caractéristiques des victimes de Jian Ghomeshi	62
4.2.3 Les accusations contre Jian Ghomeshi	63
4.3 Le mouvement et son fonctionnement.....	64
4.3.1 Le caractère viral du mouvement.....	64
4.3.2 La prise de parole des femmes victimes d'agressions à caractère sexuel dans l'espace public	65
4.3.3 Les témoignages de femmes publiques.....	66
4.4 Associations entre #AgressionNonDénoncée et d'autres événements	68
4.4.1 Polytechnique.....	69
4.4.2 Les dénonciations anonymes à L'UQAM.....	70
4.4.3 Cas de harcèlement parlementaire	71
4.5. Les impacts associés au mouvement.....	73
4.5.1 Les impacts positifs.....	73
4.5.1.1 Aborder la question de la violence envers les femmes	73
4.5.1.2 Aborder différemment la question de la violence envers les femmes	74
4.5.1.3 Présenter le contexte culturel et les croyances populaires autour des agressions à caractère sexuel	76
4.5.1.4 Saisir l'occasion de mettre en évidence l'inefficacité du système et d'expliquer le silence des victimes	78
4.5.1.5 Susciter l'espoir de changement et d'actions politiques.....	81

4.5.2 Les impacts négatifs du mouvement.....	83
4.5.2.1 Les dérapages associés au mouvement.....	83
4.6 Représentations des victimes, des agresseurs et des agressions dans le contexte du mouvement #AgressionNonDénoncée.....	83
4.6.1 Les représentations des victimes ayant participé au mouvement #AgressionNonDénoncée	84
4.6.2 Les représentations des agresseurs.....	85
4.6.3 Définir une agression à caractère sexuel.....	86
4.7 L'effet de cadrage produit par le mouvement.....	87
4.7.1 Le genre des journalistes et la couverture médiatique	87
4.7.2 Les sources et les experts mobilisés.....	88
4.7.3 Les nuances dans le discours médiatique.....	90
4.7.4 Un dialogue entre journalistes	92
4.7.5 Les témoignages des journalistes.....	94
 CHAPITRE V	
DISCUSSION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE.....	98
5.1 Un double discours quant aux représentations stéréotypées.....	98
5.1.1 Évolution des stéréotypes par rapport à la littérature.....	99
5.1.2 Renforcement des stéréotypes.....	101
5.2 La prise de parole des femmes publiques	104
5.3 Un cadrage évolutif.....	106
CONCLUSION.....	110
BIBLIOGRAPHIE.....	116
 ANNEXE A	
CORPUS	126
 ANNEXE B	
GRILLE D'ANALYSE DU CADRAGE MÉDIATIQUE	129
 ANNEXE C	
GRILLE D'ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES.....	130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
3.1 Répartition des articles par quotidiens et par types d'articles.....	50

RÉSUMÉ

Les médias traditionnels diffusent des stéréotypes autour des agressions qui ont des effets sur la construction de l'opinion publique, les prises de position politique et sur le système judiciaire. Internet permet toutefois un élargissement de l'espace public puisque des voix de plus en plus importantes mobilisent l'opinion publique à s'intéresser différemment à des problématiques comme celle de la violence envers les femmes. Le mouvement #AgressionNonDénoncée, initié en octobre 2014, avait cet objectif. Il a créé un espace de témoignages et de discussions qui a permis aux victimes de raconter leurs histoires d'agressions sexuelles non dénoncées en contournant les voies médiatiques traditionnelles. Dans ce contexte, notre recherche vise à cerner dans quelle mesure le mouvement #AgressionNonDénoncée pourrait avoir fait évoluer les enjeux liés aux agressions à caractère sexuel présentés par la presse écrite québécoise francophone. Pour ce faire, nous avons réalisé une analyse de contenu basée sur deux différentes théories complémentaires, soit la théorie des représentations sociales et la théorie du cadrage médiatique. Nous avons relevé les thèmes et leur articulation ainsi que le contexte de production des articles afin de cerner la couverture médiatique du mouvement. Les résultats de notre recherche permettent d'identifier une évolution limitée mais réelle dans la couverture médiatique des agressions à caractère sexuel dans le contexte d'#AgressionNonDénoncée. En comparaison aux constats des chercheurs qui se sont intéressés à la problématique de la couverture médiatique des agressions sexuelles, certains résultats de notre analyse témoignent d'une évolution alors que d'autres montrent que les journalistes ont renforcé les représentations stéréotypées qui visent à blâmer la victime. La conclusion de notre mémoire propose des pistes de recherche qui émergent de nos résultats.

MOTS-CLÉS : traitement médiatique des agressions à caractère sexuel, #AgressionNonDénoncée, stéréotypes, représentations sociales, cadrage médiatique.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

1.1 Introduction

L'émergence d'Internet et des médias sociaux a profondément changé notre façon de consommer l'information. L'intérêt des internautes envers les médias sociaux est aujourd'hui indéniable puisque ces médias issus du web social sont collaboratifs, facilitent la communication et l'interactivité, font la promotion du partage social et permettent la diffusion d'informations et d'opinions vers une large audience (Dias et Andrade, 2013). L'attrait des médias sociaux provient également du fait qu'ils se distinguent des médias de masse puisqu'ils composent leur propre agenda médiatique, qui peut différer de celui proposé par les médias traditionnels. Par ailleurs, l'utilisation massive des médias sociaux par les politiciens, les journalistes et les personnes influentes amène une articulation entre les médias traditionnels et les nouveaux médias.

Twitter a rapidement attiré l'attention des médias de masse en étant la première plateforme à annoncer, notamment, le tremblement de terre à Sichuan, en Chine, en mai 2008; l'attaque terroriste à Mumbai en novembre 2008; l'écrasement du vol US Airways Flight 1549 dans la rivière Hudson en janvier 2009 ainsi que la protestation sociale après les élections iraniennes de 2009. Par ailleurs, avec ses 30 millions de membres actifs par mois, *Twitter* s'affiche comme étant l'un des réseaux sociaux les plus populaires (Twitter, 2015).

Martine Delvaux, professeure en littérature à l'Université du Québec à Montréal, affirme que *Twitter*, en raison de son format de messages très courts, « permet de

vendre une cause avec des messages qui peuvent se comparer à ceux des publicités » (Shaffer, 2015). Les mots-clics *#BeenRapedNeverReported* (a été violée, n'a jamais dénoncé)¹ avaient cet objectif, soit de rassembler des internautes afin de créer un espace de témoignages et de discussions qui contournent les voies traditionnelles médiatiques et leur permettre de raconter leurs propres histoires d'agressions sexuelles jamais dénoncées. Cette initiative a été lancée par deux journalistes, Sue Montgomery de *La Gazette* et Antonia Zerbisias du *Toronto Star*, dans la foulée de l'affaire Jian Ghomeshi, l'animateur canadien accusé d'harcèlement, d'abus physiques et d'agressions sexuelles.

Peu de temps après la médiatisation des accusations envers Ghomeshi, une question circulait abondamment dans les médias, soit pourquoi les neuf femmes agressées par Ghomeshi n'ont-elles pas porté plainte à la police ? L'objectif des deux journalistes était alors de dénoncer les mythes liés aux agressions sexuelles, qui peuvent être des idées stéréotypées, des préjugés ou de fausses croyances qui concernent l'agression, l'agresseur ou la victime et qui visent à blâmer cette dernière (Burt, 1980).

Rapidement, la Fédération des femmes du Québec et la plateforme *Je suis indestructible* encensent le mouvement et mettent en place la version francophone du mot-clic, soit *#AgressionNonDénoncée*. Le pendant francophone du mot-clic *#BeenRapedNeverReported* a alors comme objectif de déconstruire la culture du viol – qui banalise les violences sexuelles, les encourage et accuse ensuite les femmes d'en être responsables, de mentir ou d'y prendre plaisir (Delvaux dans Elkouri, 2014) –, et de créer un espace qui permet aux victimes de briser le silence. Au total, les deux mots-clics vont mobiliser plus de huit millions de personnes, majoritairement des femmes, qui vont s'exprimer en 140 caractères sur la problématique de la violence sexuelle (Pelletier, 2015).

¹ Traduction libre

Selon Delvaux et Navarro (2014), le mouvement ² #AgressionNonDénoncée est une reconquête, par les médias sociaux, de l'espace public et politique. L'impact des mouvements sur les médias sociaux peut par ailleurs être important. La fondatrice du groupe Women in Toronto Politics, Steph Guthrie, affirme que les fils de discussions sur les médias sociaux font de plus en plus leur chemin jusqu'aux médias traditionnels et aux mouvements politiques. La journaliste, documentariste et chroniqueuse Francine Pelletier croit, quant à elle, que les caractéristiques spécifiques des médias sociaux et l'interaction qu'ils proposent ont eu un rôle majeur dans le mouvement #AgressionNonDénoncée. Elle affirme que :

La possibilité de lancer une bouteille à la mer, d'avouer en une phrase une expérience malheureuse, dans un semi-anonymat, sans être obligée de tout raconter, mais en sachant qu'on va être entendue, a offert une bouée à toutes celles qui se sont trouvées dans cette mer agitée d'agressions sexuelles (2015 : 30).

Or, si le mouvement #AgressionNonDénoncée a rendu publics des témoignages qui, dans certains cas, n'avaient jamais été entendus, l'importance pour les victimes de violence sexuelle de témoigner est au cœur des préoccupations féministes depuis les quarante dernières années. Cette « culture du témoignage », qui émerge notamment du travail des féministes, a par ailleurs contribué à la compréhension des violences sexuelles et aux actions devant être déployées pour venir en aide aux victimes. Si une minorité de victimes dénoncent leurs agresseurs aux autorités (au Québec, 90% des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police selon le ministère de la Sécurité

² Les mouvements sociaux désignent « toute action collective revendicative visant à transformer l'ordre social existant » (Souchon, 1968). Le mot-clic #AgressionNonDénoncée, par la prise de parole massive des victimes sur les médias sociaux qui l'a caractérisé, a été qualifié de mouvement par les journalistes. C'est dans cette mesure que nous utilisons également le terme mouvement pour présenter les témoignages et les revendications entourant #AgressionNonDénoncée.

publique), une étude affirme qu'environ 70% des victimes vont parler de leurs agressions à des proches, dont 88% à des amis (Fisher et coll., 2003).

Cependant, d'autres études affirment que plusieurs victimes (environ 48%) ne parleront jamais de leurs agressions (Koss, 1985). Malgré la complexité de la question du témoignage, compte tenu du processus psychologique propre à chaque victime, plusieurs études ont prouvé ses bénéfices puisqu'il permet aux victimes de mieux comprendre leurs agressions, d'obtenir une forme de reconnaissance sociale et qu'il diminue les risques de souffrir de problèmes psychologiques (Smith, 2005).

Par ailleurs, puisque les agressions sexuelles ne sont pas officiellement dénoncées dans la majorité des cas, l'opinion publique à l'égard de cette problématique est alimentée par le traitement médiatique qu'en font les médias. Or, cette représentation de la violence sexuelle est empreinte de stéréotypes à l'égard des victimes puisque les médias, qui ont recours au sensationnalisme pour représenter la violence, décontextualisent la violence sexuelle, représentent de manière erronée la nature des agressions, encouragent un discours raciste, banalisent l'expérience des femmes et rapportent les récits de violence sexuelle de manière intéressante pour le public (Gill, 2007; Kitzinger, 2009).

Ces constats nous amènent donc à nous questionner sur la prise de parole en ligne des victimes : a-t-elle un effet sur le traitement médiatique réalisé par la presse écrite ? Dans le cadre de ce mémoire, nous nous intéressons donc au traitement médiatique, réalisé par la presse écrite québécoise francophone, du mouvement #AgressionNonDénoncée.

1.2 Définitions des agressions à caractère sexuel

Le sujet des agressions à caractère sexuel étant au cœur de cette recherche, nous commençons par clarifier les définitions qui s'y rattachent. Ensuite, nous exposons différentes composantes de ces définitions qui précisent les formes que peut prendre la violence sexuelle.

Traiter de la violence envers les femmes comme étant un enjeu social n'est pas nouveau puisque des documents historiques ont révélé que les femmes de toutes les cultures ont été agressées sexuellement tout au long de l'histoire (Brownmiller, 1976; Donat et D'Emiliom, 1992; Tomaselli, 1986; Zeitlin, 1986 dans Chasteen, 2001). Au Québec, une femme sur trois est victime d'agression sexuelle avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans, sept victimes sur dix sont agressées dans un lieu privé et huit victimes sur dix connaissent leur agresseur (ministère de la Sécurité publique, 2006).

L'Organisation mondiale de la Santé définit la violence sexuelle comme étant des « actes allant du harcèlement verbal à la pénétration forcée, ainsi que des formes de contraintes très variées allant de la pression et de l'intimidation sociales jusqu'à la force physique » (2012, 1). Une agression à caractère sexuel, quant à elle, est définie comme étant :

Toute activité sexuelle forcée, c'est-à-dire où la personne est intimidée, menacée explicitement ou implicitement. L'agression à caractère sexuel inclut donc le viol (ou la tentative de viol), les relations sexuelles obtenues sous la menace verbale, l'utilisation de l'autorité ou la pression sociale et les autres activités sexuelles qui n'impliquent pas une pénétration (embrasser, caresser, etc...) obtenues sans le consentement de la victime et par l'utilisation de la force physique, de la menace physique, verbale ou psychologique (gouvernement du Québec, 1995 dans Koss, et coll., 1988).

Le viol fait davantage référence à un acte de pénétration, et essayer de commettre un tel acte représente une tentative de viol (Jewkes et coll., 2002). Par ailleurs, le harcèlement sexuel est défini par la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec comme étant un comportement sexuel à caractère non désiré, qui se manifeste de manière répétée et qui a des conséquences néfastes sur la victime.

Il existe plusieurs types d'agressions à caractère sexuel. Un viol individuel implique un seul agresseur alors qu'un viol collectif implique plusieurs agresseurs, qui peuvent participer à l'agression ou user de la force pour maintenir la victime en place (Koss et Harvey, 1991). L'agresseur peut être un étranger, soit quelqu'un qui ne connaît pas la victime au moment de l'agression, ou un proche, qui connaît la victime et qui peut être un ami, un voisin, un parent, etc.. (*Ibid*). Quant au viol conjugal, il survient entre deux individus qui sont en relation de couple.

Une agression peut être planifiée, ce qui veut dire que l'agresseur a élaboré un plan, choisi une victime et a mis en place différentes stratégies pour réaliser son agression. Une agression semi-planifiée signifie que l'agresseur a vaguement établi un plan après avoir rencontré une victime potentielle alors qu'une agression non planifiée est impulsive, survient sans plan et peut être provoquée notamment par l'alcool ou la drogue (*Ibid*).

Finalement, une agression peut être déclarée à la police, ce qui en fait une agression dénoncée. À cet égard, plusieurs études soulignent que seulement une minorité des agressions sont déclarées à la police (Russel's, 1984 ; Koss et coll., 1991 ; Associated Press, 1991, dans Allison et Wrightsman, 1993). Une victime peut avoir plusieurs motifs pour ne pas vouloir dénoncer son agression : elle peut ne pas avoir conscience du fait que son agression était une agression sexuelle, et donc ne pas être en mesure de la déclarer à la police (Koss, 1985); la victime peut également être

consciente du fait qu'elle se soit fait agresser, mais refuser de dénoncer par peur des sanctions ou des conséquences; elle peut avoir peur de ne pas être crue, d'être perçue comme ayant provoqué son agression ou d'avoir été complice de sa propre agression (Burt et Katz, 1985); finalement, avec le statut de victime d'agression sexuelle, la peur d'être stigmatisée ou d'être dévaluée persiste s'il y a dénonciation (Koss et Harvey, 1991).

L'appartenance ethnoculturelle ainsi que le niveau d'éducation auraient également un effet sur le fait de dénoncer ou non une agression (Tourigny et Lavergne, 1995). La relation avec l'agresseur et la gravité du crime sont également des facteurs ayant un effet sur la décision de dénoncer, tout comme la peur d'être revictimisé par le processus pénal (*Ibid*).

1.3 Mouvements féministes et agressions à caractère sexuel

Les travaux féministes ont eu un impact majeur sur l'évolution des mentalités à l'égard des agressions à caractère sexuel. Leur importance nous amène à présenter des auteures importantes du mouvement féministe des années 1970 et les principaux constats qu'elles posent.

Avant 1970, la problématique des agressions sexuelles n'est pas présente dans les préoccupations médiatiques, dans l'opinion publique ou dans les statistiques judiciaires (le Naour et Valenti, 2014). Le nombre de plaintes est d'ailleurs très peu élevé et une minorité des agressions dénoncées mène à une condamnation. Le viol est également le seul crime, à cette époque, où la police enquête autant sur l'accusé que sur la victime (*Ibid*).

Le courant du féminisme radical et le mouvement de libération des femmes, dans les années 1970, ont cependant questionné la façon dont les violences sexuelles étaient socialement définies. Les féministes désiraient alors donner une signification

sociopolitique à la violence envers les femmes (Conseil du Statut de la Femme, 1995). Leurs revendications avaient également comme but d'aborder la violence envers les femmes selon une perspective sociale, en plus d'offrir aux victimes une forme de soutien et d'écoute sans jugement (Table de concertations sur les agressions sexuelles à Montréal, sd). Pour les féministes de cette époque, qui s'inscrivent dans le courant féministe de la deuxième vague, les violences sexuelles proviennent d'une violence systémique et des structures patriarcales de la société (Ibid).

Alors que des articles de presse commencent à être publiés aux États-Unis au sujet des violences sexuelles au début des années 1970, la France reste muette jusqu'en 1975, à quelques exceptions près, notamment un article publié par une victime en 1970 qui reste cependant isolé. Pour Le Naour et Valenti (2014), trois principales raisons expliquent ce mutisme. D'abord, le droit à l'avortement mobilise le mouvement féministe de l'époque. Ensuite, la libération sexuelle des femmes rend difficile l'établissement des limites de la sexualité et, finalement, la question du viol brouille la frontière traditionnelle et la lutte sociale et politique puisque les agresseurs sont de tous les milieux.

Or, en 1975, une femme témoignera à visage découvert au bulletin de nouvelles de fin de soirée sur une chaîne de télévision française en affirmant avoir été agressée sexuellement et vouloir être reconnue comme n'étant pas responsable de son agression. Par la suite, des reportages télévisés, des manifestations et des procès médiatisés placent les agressions sexuelles au centre des préoccupations du mouvement pour la libération des femmes (Le Naour et Valenti, 2014). On commence également à aborder la question du traumatisme lié aux agressions sexuelles et aux répercussions dans la vie des victimes, même si les préjugés persistent.

Au Canada, le premier livre qui traite des agressions sexuelles, *Rape : the price of coercive sexuality*, est publié par Clark et Lewis en 1977. Les auteures ne s'affichent cependant pas comme appartenant au courant féministe radical des années 1970, ne voulant pas que les propos de leur ouvrage contraignent les lecteurs à adopter leur position féministe. Leurs objectifs sont d'inciter aux changements à l'égard des lois et des procédures judiciaires liées aux agressions. Or, elles admettent que la complexité du problème ne peut être résolue par des solutions simples. Leur ouvrage souligne la nécessité d'effectuer des changements radicaux aux structures en place puisque, selon elles, « c'est être agressée qui est la punition, et c'est être agressée qui est le crime » (Clark et Lewis, 1977 :27).

Leur livre s'appuie sur les études menées principalement aux États-Unis durant les années 1970 dans le but de dresser un portrait des agressions à caractère sexuel, des agresseurs et des victimes. Leur étude se penche également sur les biais analysés dans les rapports de police ainsi que sur les failles du système judiciaire face aux cas d'agressions à caractère sexuel. Le principal constat de leur recherche est que c'est l'historique du statut de la femme, longtemps considérée comme une propriété privée, qui est à la source de la violence envers les femmes (*Ibid*).

Ce serait toutefois une erreur, selon Clark et Lewis, de croire que le sexisme provient de valeurs individuelles. Le sexisme représente la structure sociale dans laquelle nous vivons, qui nous rappelle constamment la supériorité des hommes. Cette structure provient des institutions, des pratiques sociales et du processus de socialisation qui les supporte, elle n'est donc pas plus créée par les hommes que par les femmes. La conclusion de leur recherche est que la façon d'attaquer le sexisme dans notre société est de détruire les structures en place, qui préservent les statuts inégaux entre les hommes et les femmes (*Ibid*).

Aux États-Unis, l'éveil des consciences quant à la réalité des agressions à caractère sexuel débute en 1971 avec l'article *Rape : The All-American Crime* publié par Griffin, qui affirme pour la première fois que des stéréotypes existent quant aux perceptions sociales entourant les agressions sexuelles. Ces stéréotypes peuvent être, par exemple, de croire qu'une femme aurait provoqué son agression ou aurait secrètement désiré être agressée, que les agresseurs sont uniquement des pervers déviants ou qu'une agression sexuelle procure du plaisir à la victime.

Pour Griffin, écrire sur les agressions sexuelles et leur représentation est d'une importance cruciale dans la mesure où la peur d'être agressée est constamment présente dans l'esprit des femmes, alors que la problématique est rarement discutée et qu'elle est représentée de manière erronée dans l'espace public. De plus, le mutisme de la presse écrite envers les agressions sexuelles marque un contraste avec la fréquence de ces agressions (Griffin, 1971).

Son article vise à dénoncer la structure patriarcale de la société qui excuse les agresseurs et qui blâme les victimes, en remettant toujours en question leurs allégations. Elle affirme également que la société tend à diviser les hommes en deux catégories : ceux qui agressent, et ceux qui protègent les femmes. Si les hommes ont comme rôle de protéger les femmes des autres hommes, Griffin constate que toutes les femmes ne méritent pas cette protection. Ainsi, si une femme est infidèle ou va à l'encontre du principe selon lequel elle doit être vierge avant le mariage, elle ne mérite pas la protection d'un homme et, par le fait même, mérite son agression ou, dans le pire des cas, l'avait incité (*Ibid*).

Brownmiller (1976) contribue également à la littérature portant sur les agressions sexuelles en menant une étude de plus de quatre ans qui vise à décrire la réalité légale, judiciaire et sociale des violences sexuelles. Elle explique l'importance de son

ouvrage par le silence des grands auteurs, chercheurs et théoriciens masculins qui sont toujours restés muets face à la réalité des agressions sexuelles.

Brownmiller (1976) définit le viol comme étant « un processus conscient d'intimidation par lequel tous les hommes maintiennent toutes les femmes en état de peur » (23). Par ailleurs, comme plusieurs autres féministes, elle affirme que le viol est une manifestation de force, commise par des hommes qui ont plus qu'un avantage physique par rapport à leurs victimes. Selon l'auteure, les cas de viol commis par des célébrités, par exemple, sont peu médiatisés puisque la police et les procureurs ne veulent pas se risquer à ruiner une carrière pour une accusation de viol. Pour Brownmiller (1976), « les femmes sont dressées pour être victimes du viol » (375). Dès l'enfance, le viol est infiltré dans la conscience afin d'inculquer aux femmes une mentalité de victimes. Elle affirme que le populaire conte pour enfants *Le Petit Chaperon rouge* est une parabole du viol puisque l'histoire soutient que les femmes sont impuissantes devant les méchants loups cachés dans les bois, et mieux vaut éviter ces bois et ne pas avoir l'esprit d'aventure au risque de se faire agresser.

L'auteure analyse également le rôle tenu par le viol autant dans la littérature que dans les médias. Elle est une des premières auteures à définir le viol en lien avec la notion de consentement des femmes, le présentant comme :

Une invasion sexuelle du corps par la force, une intrusion dans l'espace intérieur intime, personnel, sans consentement [...] qui constitue une violation délibérée de l'intégrité psychique et physique, et est un acte hostile et dégradant de violence qui mérite le nom de viol (*Ibid*: 456).

Griffin et Brownmiller font partie des auteures qui, en mettant l'accent sur la domination masculine, caractéristique de la société patriarcale des années 1970, ont placé la problématique des agressions à caractère sexuel au cœur des préoccupations

féministes et sociales de l'époque. Leur travail a été d'une importance cruciale pour changer les mentalités liées aux violences sexuelles. Elles ont également permis de créer un débat social autour des violences sexuelles et de modifier les perceptions, tant sur les plans social et politique que juridique.

De plus, les recherches féministes portant sur les agressions sexuelles ont permis de questionner les relations entre les hommes et les femmes et de s'intéresser aux facteurs qui, socialement, favorisent le viol. Elles ont permis d'apporter un éclairage sur la réalité des agressions à caractère sexuel, sur le portrait des agresseurs et sur celui des victimes. Les féministes des années 1970 ont permis d'identifier les stéréotypes populaires et de les rendre publics pour éviter qu'ils prennent une place trop importante dans l'imaginaire collectif. Elles ont également soulevé la problématique plus globale dans laquelle les agressions à caractère sexuel s'inscrivent puisque « le viol n'est jamais que l'un des symptômes de la maladie globale qu'on appelle le sexisme, et c'est le sexisme lui-même qui est la maladie à soigner » (Medea et Thompson, 1974 : 161).

Il est par ailleurs important de souligner que « les recherches féministes ont eu un impact novateur sur les nouvelles problématiques qui se sont développées autour de la question du pouvoir des médias, des modèles qu'ils véhiculent, de la relation texte sujet et du statut du sujet récepteur dans la production du sens » (Mattelart, 2003 : 1). Les médias ont un rôle crucial dans la formation de l'opinion publique, et peuvent avoir un impact majeur sur la formation de stéréotypes et de préjugés à l'égard des victimes d'agressions sexuelles. Selon plusieurs chercheurs, l'exposition aux portraits médiatiques des agressions à caractère sexuel peut renforcer les attitudes par rapport aux stéréotypes (Franiuk et coll., 2008; Bufkin et Eschholz, 2000; Kahlor et Eastin, 2011).

Les féministes se sont donc intéressées au traitement médiatique des agressions à caractère sexuel, puisque les médias sont considérés par plusieurs comme étant le plus puissant communicateur des stéréotypes liés aux agressions sexuelles. Les médias choisissent les nouvelles qu'ils présentent au public (Kappeler et Potter, 2005), et établissent le cadrage de ces nouvelles qui contribue à définir les agressions sexuelles (Ujevic, 2015). La presse écrite alimente la violence envers les femmes et contribue aux réactions sociales négatives envers ceux qui ont été agressés. Compte tenu de son traitement, la presse banalise, justifie ou nie les agressions sexuelles (Du Mont et Parnis, 1997 dans Sampert, 2010). Ces constats nous amènent donc à nous intéresser plus spécifiquement au traitement médiatique des agressions à caractère sexuel.

1.4 Traitement médiatique des agressions à caractère sexuel

Les médias représentent la première source d'information en matière de criminalité pour environ 95% de la population canadienne (Bélisle, 2010). À cet effet, le traitement médiatique des crimes place les agressions sexuelles au second rang en termes d'importance de contenu, suivant les homicides (*Ibid*). Or, dans les faits, les agressions sexuelles occupent le 13^e rang des crimes enregistrés au Québec (*Ibid*). Cette surreprésentation médiatique de la criminalité vise à intéresser les consommateurs de nouvelles, puisque les crimes impliquant une forme de violence sont perçus comme ayant une plus grande valeur médiatique et ceux qui sont commis envers de jeunes femmes blanches reçoivent une attention médiatique particulière (Dowler, 2004).

Pour comprendre le traitement médiatique des agressions sexuelles, il est d'abord important de considérer le fait que les violences sexuelles représentent un crime en grande majorité commis par des hommes envers des femmes, une variable importante pour leur analyse. Au Canada, 97% des individus officiellement accusés d'avoir

commis des agressions sexuelles par la police en 2007 étaient des hommes et ces derniers représentent 98% des accusés pour des cas d'agressions à caractère sexuel (Boyce, 2013). Cette réalité explique par ailleurs l'intérêt féministe envers la question de la violence sexuelle et, ce qui nous intéresse plus particulièrement, sa représentation dans l'espace public.

À cet égard, les féministes critiquent le fait qu' « en considérant le tout social, force est de constater que la presse, comme tous les autres domaines de la société, vit sous le règne de la domination masculine, qui s'énonce dans les pratiques comme dans les discours » (Debras, 2003 : 51). Pour les chercheurs et les chercheuses qui s'inscrivent dans l'épistémologie critique féministe, la structure des entreprises de presse et le discours tenu par les médias sont sexistes. Ainsi, le nombre nettement inférieur de femmes qui détiennent des postes importants et le nombre de femmes qui se trouvent en situation « précaire » comme pigistes, par exemple, rendent la structure des entreprises de presse sexiste. Or, « si la structure des médias reproduit une société encore très sexiste, leur discours en est tout autant le reflet » (de Oliveira Roman, 2007 : 55).

En effet, de nombreux chercheurs se sont intéressés au traitement médiatique des agressions sexuelles réalisé par la presse écrite et ont conclu que ce traitement est problématique puisqu'il diffuse des stéréotypes à l'égard des victimes et des agresseurs (Benedict, 1992; Carll 2003; Greer 2003; Meyers, 1994; Sampert, 2010; Soothill et Walby, 1991; Walby *et coll.*, 1983). Ces représentations ont par ailleurs des effets dans la construction de l'opinion publique, dans les prises de position politique ainsi que sur le système judiciaire (O'Hara, 2012).

Plusieurs raisons peuvent expliquer la présence de ces stéréotypes dans le traitement médiatique réalisé par les médias écrits: l'idéologie patriarcale, soit une structure sociale basée sur l'autorité des hommes; l'image des femmes véhiculée par les

patriarches religieux autour des deux grands archétypes de la vierge et de la putain; le fait que les femmes aient longtemps été considérées comme des biens matériels; le processus de socialisation qui enseigne aux femmes la passivité, la soumission et le dévouement aux autres; le processus de socialisation sexuelle, qui apprend des comportements sexuels différents à adopter selon le sexe et, finalement, l'impact du processus de socialisation sexuelle sur les agressions sexuelles, qui veut que les femmes soient mal préparées à repousser les avances sexuelles et que les hommes recourent à la force ou aux pressions psychologiques pour faire céder les femmes (Pettifer, 1992).

Cadrer les cas d'agressions sexuelles afin qu'ils correspondent aux stéréotypes populaires incite les victimes à questionner leurs agressions lorsque celles-ci surviennent dans des contextes ignorés par les médias. Ainsi, il devient difficile pour les victimes d'identifier et d'assumer une agression si cette dernière est « ambiguë » ou si elle est commise par quelqu'un de l'entourage parce que ces expériences ne concordent pas avec le récit médiatique habituel des agressions sexuelles, par exemple un viol commis par un étranger, dans une ruelle tard le soir (Deming et coll., 2013).

Dans son étude portant sur la couverture médiatique de la violence sexuelle, Benedict (1992) a conclu que les représentations stéréotypées ont comme principal objectif de conforter les non-victimes. Si les individus peuvent blâmer le comportement de la victime lors d'une agression, ils peuvent croire qu'ils seraient en mesure d'éviter ce type d'agression en adoptant un comportement différent. Ces stéréotypes ont également comme rôle de justifier la violence dont les femmes sont victimes en la décrivant comme étant isolée et circonstancielle (Conseil du statut de la femme, 1995). Les hommes sont par ailleurs plus nombreux que les femmes à adhérer aux stéréotypes liés aux agressions sexuelles qui visent à blâmer la victime et à excuser l'agresseur (Flood et Pease, 2009).

Les notions de représentations sociales et de stéréotypes seront approfondies dans notre cadre théorique.

1.5 Médias sociaux et agressions à caractère sexuel

Le discours circulant sur les médias sociaux a eu plusieurs impacts quant aux perceptions sociales entourant la violence sexuelle, notamment sur l'expérience des victimes (Poole, 2014). À cet effet, avec les médias sociaux, les internautes peuvent eux-mêmes juger le rôle de la victime dans son agression puisque toute l'information devient disponible. Le fait que la victime et l'agresseur soient « amis » sur les médias sociaux ou des preuves qu'ils ont fait la fête ensemble, par exemple, deviennent des outils pour perpétuer les stéréotypes visant à blâmer la victime (Wold, 2013 dans Fuchs et coll., 2013). Par ailleurs, plusieurs cas d'agressions sexuelles ont mené au suicide des victimes après que des photos de leurs agressions aient circulé sur les médias sociaux, et à la suite d'intimidation et d'humiliation publique constante.³

Le partage des photos des victimes lors de leurs agressions peut inciter les internautes à banaliser les gestes posés par les agresseurs, à insulter les victimes et à croire que ces dernières méritent l'agression qu'elles ont vécue et l'humiliation publique qui en découle (Poole, 2014). Cette violence virtuelle, dont sont victimes principalement les jeunes femmes, se rapporte au phénomène de la cyberintimidation, soit le fait d'intimider de manière répétitive quelqu'un par l'entremise d'outils technologiques comme un ordinateur ou un téléphone portable (*Ibid*). La cyberintimidation conduit également souvent au « slut-shaming », qui signifie attaquer une femme pour sa conduite sexuelle. Cette réalité touche par ailleurs majoritairement les femmes. Poole

³ Amanda Todd, Felicia Garcia, Rehtaeh Parsons et Hope Witsell font partie des jeunes femmes qui se sont enlevé la vie puisqu'elles étaient victimes d'intimidation dans leurs milieux scolaires et sur Internet. L'intimidation dont elles étaient victimes était causée par l'exposition sur internet de photos d'elles nues ou durant une agression sexuelle, amenant les jeunes à les harceler et à les insulter (Poole, 2014).

(2014) affirme à cet effet qu'il serait difficile de trouver des cas où ce sont des jeunes hommes hétérosexuels qui sont intimidés parce qu'ils partagent des photos provocantes ou ont des relations sexuelles.

L'exposition de preuves d'agressions sexuelles dans l'espace public et les réactions des internautes face aux victimes posent des questions sur la normalisation et la légitimisation des agressions à caractère sexuel dans notre société, mais également sur le rôle que peuvent jouer les médias sociaux dans cette problématique. Or, notre étude ne se penchera pas sur ce phénomène, déjà étudié dans la littérature. Nous nous concentrerons plutôt sur les mouvements visant à dénoncer les stéréotypes liés aux agressions sexuelles ou à supporter les victimes, comme ce fût le cas lors du mouvement #AgressionNonDénoncée.

Tel que mentionné dans plusieurs recherches, alors que les médias traditionnels pourraient être des outils ayant comme objectif de réduire les stéréotypes associés aux crimes sexuels, leur traitement est principalement basé sur des idées préconçues et misogynes qui représentent uniquement les cas d'agressions sensationnels ou inhabituels (Dowler 2006 ; Kitzinger, 2009; Soothill & Walby, 1991; Benedict, 1992; Meyers, 1997; Ussher, 1997; Carter, 1998). Ces études soulignent également le fait qu'en représentant constamment les mêmes scénarios d'agressions et en utilisant des stéréotypes afin de représenter l'agression, l'agresseur et la victime, les médias n'offrent pas de représentations alternatives pouvant dresser un portrait plus réaliste de la violence sexuelle.

Or, les différents usages possibles d'internet favorisent des formes originales et variées de participation pour les internautes (Cardon, 2011). À cet égard, Cardon (2011) croit que les réseaux sociaux en ligne pourraient offrir un moyen d'émancipation d'une relation avec les institutions traditionnelles et l'espace public qu'il juge trop verticale et de passive. L'utilisation des médias sociaux témoigne

également du refus de plus en plus affirmé de s'en remettre, notamment, aux journalistes ou aux entreprises médiatiques pour choisir, organiser et hiérarchiser l'information (*Ibid*). Internet participe à un élargissement de l'espace public qui permet à tous de prendre publiquement la parole, et qui autorise des conversations privées dans l'espace public (*Ibid*).

Internet représente une opportunité pour les femmes de mobiliser l'opinion publique à s'intéresser différemment à des problématiques comme celle de la violence envers les femmes (Morahan-Martin et Peter, 2000). Alors que plusieurs chercheurs s'intéressent aux commentaires misogynes et dégradants à l'égard des femmes victimes d'agressions à caractère sexuel sur Internet, d'autres soutiennent que des voix de plus en plus importantes sur le web élargissent la lutte idéologique qui entoure la problématique (Harp et coll., 2014).

Ces internautes confrontent la culpabilité que vivent les victimes en mettant l'emphase sur le fait que la violence sexuelle est un problème social qui n'est pas restreint à certaines cultures. Ils critiquent également les stéréotypes liés aux agressions sexuelles en affirmant que le fait de discuter de l'habillement d'une victime est sexiste et détourne le propos du réel problème, à savoir le fait que le viol est un crime sexiste de pouvoir et de domination (*Ibid*). Ces internautes font un effort pour restructurer le discours autour du viol en surveillant le discours médiatique dominant (*Ibid*).

L'utilisation des médias sociaux comme une reconquête de l'espace public et politique par les féministes pourrait signifier que ces médias jouent un rôle de plus en plus important comme média alternatif contribuant ainsi à l'émergence de nouvelles représentations des agressions à caractère sexuel. Sur la plateforme *Twitter*, des cas

d'agressions incitent parfois à la création de mots-clics qui amènent les internautes à supporter les victimes et à dénoncer la violence envers les femmes.

Les mots-clics #YesAllWomen (après une tuerie perpétrée par un homme affilié au mouvement men's right), #WhyIStayed (en réaction à la violence conjugale), #CarreyThatWeight (en support à une étudiante de l'Université de Columbia qui, protestant contre le fait que son agresseur soit toujours sur le campus, portait un matelas sur son dos) ont été utilisés afin d'éveiller les consciences quant à la violence envers les femmes (Giese, 2014). Ces mots-clics s'ajoutent à ceux utilisés pour faire justice aux autochtones assassinées et disparues, soit #mmiw (missing and murdered indigenous women) et #ItEndsHere (*Ibid*).

Les médias sociaux peuvent également être à l'origine de mouvements visant à changer les mentalités et la façon dont les instances publiques traitent d'agressions sexuelles. En octobre 2014, le mouvement #RapedNeverReported avait cet objectif puisqu'il a réuni près de 8 millions de personnes qui se sont exprimées sur leurs agressions, sur le silence trop fréquent des victimes et sur les préjugés auxquels elles font face. Comme 90% des agressions sexuelles ne sont pas dénoncées (ministère de la Sécurité publique, 2006), ce mouvement a été qualifié de réveil collectif par le journaliste Yves Boisvert (2014). Ces mots-clics s'ajoutent à d'autres initiatives comme la création de blogues et de forums qui permettent aux victimes de créer une communauté échangeant sur leurs propres expériences.

Les féministes continuent cependant de composer avec la complexité des nouveaux espaces publics en ligne (Darmon, 2014). En effet, le privilège qu'offrent ces espaces aux militants féministes en matière d'autoreprésentation n'est pas nécessairement appuyé par d'autres espaces, en particulier par les médias de masse, qui les

représentent à travers une vision post-féministe qui vise à diminuer la crédibilité de leurs revendications sociopolitiques (*Ibid*).

L'impact des mots-clés dans le traitement médiatique réalisé par les journalistes des agressions sexuelles s'avère être un sujet peu traité dans la littérature. Pourtant, les mouvements sur les médias sociaux en support aux victimes démontrent l'importance du témoignage en ligne, et les journalistes peuvent être interpellés afin de participer à ces mouvements ou pour s'exprimer sur leurs enjeux. Il y a ainsi une articulation dans le traitement de l'information entre les médias de masse et les médias sociaux puisqu'ils sont utilisés de façon complémentaire par les politiciens, les journalistes et les leaders d'opinion (Dias et Andrade, 2013). De plus, les internautes utilisent les médias sociaux comme un outil de publication et de mobilisation envers certaines causes, mais également pour attirer l'attention des médias de masse afin de placer les enjeux qui les intéressent au cœur de l'agenda médiatique (*Ibid*). Cette nouvelle façon de produire et de consommer l'information pourrait supposer des changements dans les représentations des agressions à caractère sexuel.

1.6 Questions et objectifs de recherche

Ces constats nous amènent donc à poser la question de recherche suivante : quelle a été la couverture médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée dans la presse écrite québécoise francophone?

Nos questions de recherches plus spécifiques sont : quelles représentations des agressions à caractère sexuel ont été véhiculées par la presse écrite au Québec dans le contexte du mouvement #AgressionNonDénoncée? Dans quelle mesure ces représentations diffèrent-elles ou non des stéréotypes caractéristiques du traitement médiatique des agressions à caractère sexuel ? Comment les médias ont-ils cadré le mouvement ? Ce cadrage diffusait-il les stéréotypes habituellement associés au

traitement médiatique des agressions sexuelles ou était-il porteur d'un discours féministe?

L'objectif principal de notre recherche, qui s'inscrit dans une perspective féministe, est de voir dans quelle mesure le mouvement #AgressionNonDénoncée pourrait avoir fait évoluer les enjeux liés aux agressions à caractère sexuel présentés par la presse écrite.

1.7 Pertinence communicationnelle, sociale et scientifique

Un nombre important de chercheurs se sont intéressés aux agressions sexuelles d'un point de vue social, historique, psychologique et politique. Alors que plusieurs auteurs se sont questionnés sur la représentation des agressions sexuelles dans l'espace public, entre autres dans les médias, aucune recherche n'a, à notre connaissance, étudié l'influence des médias sociaux dans les représentations sociales diffusées par la presse écrite concernant les agressions sexuelles.

À cet égard, Ujevic (2015), dont la recherche se concentre uniquement sur la presse écrite, souligne dans son mémoire la pertinence d'inclure les médias sociaux dans les recherches futures sur le traitement médiatique des agressions sexuelles. La pertinence d'analyser le mouvement #AgressionNonDénoncée provient également du fait qu'il a permis de mettre en évidence la force des médias sociaux et qu'il a eu des répercussions sociales importantes, comme d'initier la tenue d'une commission parlementaire sur les agressions sexuelles que subissent les femmes et d'organiser des forums itinérants sur cette question (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence sexuelle, 2015).

Par ailleurs, une recherche publiée en 2014 a montré que, malgré l'intérêt des chercheurs pour les médias sociaux et les changements sociaux qu'ils permettent,

plusieurs questions demeurent quant aux retombées de ces discours activistes sur le web et aux répercussions qu'ils peuvent avoir dans les médias traditionnels et sur l'opinion publique (Easteal et coll., 2015).

La prise de parole dans l'espace public des victimes d'agressions sexuelles mérite qu'on s'y intéresse puisqu'elle change la façon dont les agressions sexuelles sont socialement représentées, notamment en raison de l'intérêt que les médias peuvent porter à ces témoignages ou à ces discussions. Les médias ne sont pas que des reflets de la société, mais peuvent également accentuer ou créer les normes sociales, soit ce qui est reconnu et accepté par un groupe (Renaud, 2005). Le traitement médiatique qui est fait par la presse écrite -connu pour perpétuer des stéréotypes dans sa représentation des agressions sexuelles-, pourrait-il être différent dans le contexte d'un mouvement comme #AgressionNonDénoncée, né sur les médias sociaux et permettant la prise de parole publique des victimes ? Cette question pourrait permettre de mieux comprendre l'influence des nouveaux médias dans les enjeux abordés par la presse écrite lorsque des espaces offrent la possibilité de créer de nouvelles représentations.

Finalement, étudier l'influence des médias sociaux sur la presse écrite est pertinent dans un contexte où les individus s'approprient les médias sociaux, s'informent par les médias de masse et consultent des plateformes qui font l'articulation entre les deux (Dias et Andrade, 2013).

« Our capacity to mass-self communicate (Castells, 2009) and to go from a mass communication to a networked communication (Cardoso, 2009) turns the social movements into a privileged locus to observe the articulation between mass media and social media » (Dias et Andrade, 2013: 59). Les mouvements comme #AgressionNonDénoncée sont donc pertinents pour étudier l'impact des médias

sociaux sur les médias traditionnels puisqu'ils témoignent de l'impact de messages personnels envoyés sur les médias sociaux dans l'espace public (*Ibid*: 2013).

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

Afin de répondre à notre question de recherche, nous mobilisons deux principales théories soit la théorie du cadrage (*framing*) et la théorie des représentations sociales. La théorie du cadrage nous permettra de comprendre les processus de construction médiatique de récits et, plus spécifiquement, des récits d'agressions sexuelles. Cette construction médiatique nécessite l'utilisation par les médias de représentations pour identifier les acteurs et les enjeux, ce qui nous amènera à nous intéresser à la théorie des représentations sociales et aux stéréotypes utilisés par la presse écrite pour représenter les agressions sexuelles.

Nous avons choisi d'articuler ces deux théories dans le cadre de notre recherche notamment parce que les représentations médiatiques font partie des facteurs qui déterminent les paramètres des débats publics en cadrant les événements selon un schéma narratif cohérent où certains acteurs jouent un rôle alors que d'autres sont marginalisés ou ignorés (Street, 2011). Appliquées à notre objet de recherche, les deux théories permettront de comprendre comment les médias construisent les récits d'agressions sexuelles et quelles représentations ils utilisent afin de situer les acteurs impliqués.

2.1 Théorie du cadrage

Les chercheurs féministes ont souligné l'importance du cadrage dans la construction des portraits des femmes en général et, plus particulièrement, dans la construction de problématique comme la violence envers les femmes (Easteal et coll., 2015). Dans la section qui suit, nous présentons la théorie du cadrage, puis expliquons le lien entre le

cadrage et les médias et terminons en soulignant l'intérêt de cette théorie pour notre sujet d'étude, soit la couverture médiatique des récits d'agressions à caractère sexuel.

2.1.1 Historique de la théorie du cadrage

Bateson (1955) est le premier auteur à avoir intégré la notion de cadrage aux sciences sociales. Selon ce chercheur, aucune communication ne peut être comprise si elle n'est pas analysée selon le cadre d'interprétation auquel elle appartient, soit le contexte du message. Si les travaux de Bateson ont été réutilisés par des chercheurs appartenant à différents domaines (communication, psychologie et anthropologie), c'est Goffman (1974) qui a été le premier à poser le cadrage comme étant une forme de communication. Goffman s'intéresse aux différents cadres qui régissent les interactions quotidiennes, expliquant que nous avons recours aux cadres pour « localiser, percevoir, identifier et étiqueter un nombre infini d'occurrences concrètes » (1974 : 21). Il pose également que les cadres imprègnent la culture dans la mesure où ils agissent comme des schèmes de compréhension de notre société.

Entman (1993) a popularisé la notion de cadres en modernisant sa définition et en posant que :

a frame repeatedly invokes the same objects and traits, using identical or synonymous words and symbols in a series of similar communications that are concentrated in time. These frames function to promote an interpretation of a problematic situation or actor and (implicit or explicit) support of a desirable response often along with a moral judgement that provides an emoticonnal charge (Entman et coll., 2009: 175).

Selon lui, les cadres peuvent être définis comme étant des schémas d'interprétation, des anecdotes ou des stéréotypes sur lesquels les individus s'appuient pour comprendre les événements (Entman, 1993).

Entman suggère que le processus de cadrage s'établit en deux étapes distinctes : la sélection et la saillance. Le fait de cadrer nécessite de sélectionner certains aspects d'une réalité et de les rendre plus saillants pour mettre de l'avant une définition spécifique d'un problème, une interprétation causale, une évaluation morale ou une recommandation de solution (Charbonneau et Desrochers, 2013). L'effet de saillance peut donc être produit en répétant ou en associant les cadres à des symboles culturels familiers (Entman, 1993).

De plus, selon Entman (1993), les cadres sont présents à différents moments du processus de communication. Ils peuvent ainsi exister pour ceux qui communiquent, les journalistes dans le cas du traitement médiatique des événements, qui établissent des cadres consciemment ou inconsciemment en décidant de la façon dont ils abordent les nouvelles. Ces choix sont guidés par leurs propres cadres qui sont organisés en fonction de leur système de croyances.

Les cadres peuvent également se manifester directement dans le texte ou dans le support communicationnel soit dans la présence ou l'absence de mots-clés, d'images stéréotypées, de sources d'information et de phrases qui renforcent les faits ou les jugements. En ce qui concerne les cadres qui régissent la réception d'un message, ils ne sont pas nécessairement en lien avec les intentions de cadrage du communicateur puisqu'ils dépendent d'autres facteurs comme de l'attitude initiale du récepteur par rapport au sujet abordé. La culture représente finalement l'ensemble des cadres communs exposés dans le discours et la pensée de la plupart des membres d'un même groupe social (Entman, 1993).

Les études qui s'intéressent au cadrage des discours médiatiques visent deux objectifs, soit cerner les effets des cadres sur ceux qui sont exposés au message et comprendre la construction de sens (*meaning construction*), soit l'analyse du cadrage lui-même. En

nous inscrivant dans l'étude des cadres et de leur construction, nous nous intéressons, dans la prochaine section, à la façon dont les médias, par le cadrage qu'ils opèrent, participent à la construction du sens des événements (Gamson et Modigliani, 1987 dans Braungart, 1987).

2.1.1 Cadrage médiatique

Les auteurs qui travaillent sur le cadrage médiatique considèrent que l'espace médiatique n'est pas neutre et que la façon dont une information est présentée va influencer la réception et la compréhension de cette nouvelle pour le public. Ils montrent que le cadrage médiatique est construit par le travail des journalistes, par la structure des entreprises de presse et leur mode de fonctionnement et par le choix de l'information présentée. Les médias, de par le traitement médiatique qu'ils opèrent, représentent dans leur contenu des fragments de la réalité qu'ils ont cadrée par la sélection, la mise en évidence et l'omission de certaines informations (Carbonneau et Desrochers, 2013).

Pour les journalistes, le cadrage est inévitable et permet de présenter des événements complexes malgré les contraintes de moyens, de temps et d'espace liées à leurs médias respectifs. En cadrant la nouvelle, les journalistes sont en mesure de traiter de sujets parfois complexes de manière efficace, simple et surtout adaptée à leur public (Scheufele et Tewksbury, 2007).

Les cadres adoptés par les médias guident la sélection, la présentation et l'évaluation de l'information en plaçant les nouvelles dans des catégories qui sont familières au public. Les cadres utilisés vont donc simplifier, structurer et établir des priorités en ce qui concerne les nouvelles (Tuchman, 1978) en favorisant, par l'utilisation de certaines informations plutôt que d'autres, une interprétation particulière (Entman,

1993). Choisir un fait, une source, un format, les propos d'un acteur aux dépens d'un autre, une métaphore ou un adjectif pour décrire un évènement sont des choix journalistiques qui contribuent au phénomène de cadrage de l'information (Carbonneau et Desrochers, 2013).

Kahneman et Tversky (1984) soutiennent que le processus de cadrage amène les journalistes à porter davantage attention à certains aspects d'une problématique, ce qui appelle inévitablement à réduire l'attention portée à d'autres. Les cadres peuvent ainsi être définis par ce qu'ils incluent et ce qu'ils excluent (Kahneman et Tversky, 1984 dans Entman, 1993). Entman (1993) affirme à cet effet que l'impact de l'exclusion de certaines informations dans le cadrage médiatique est aussi important que l'attention portée à d'autres éléments.

Par ailleurs, le cadrage peut être thématique et tendre à contextualiser les problèmes en mettant l'emphase sur leur aspect social ou être épisodique et axer le cadrage sur les circonstances individuelles d'un événement et la responsabilité des acteurs visés. Cadrer une problématique dans un contexte social et politique amène l'audience à percevoir cette problématique comme provenant d'une responsabilité sociale et collective alors que mettre l'accent sur un individu en particulier contribue à attribuer les causes de l'événement à la responsabilité individuelle (Iyengar, 1990 dans Eastal et coll., 2015).

Certains auteurs soutiennent que le processus de cadrage n'est pas toujours conscient puisque lorsqu'un journaliste cadre une nouvelle, il associe le sujet aux notions communes du groupe auquel il s'adresse soit la culture, les valeurs, l'archétype ou les récits partagés (Clarke 2006, dans Van Gorp et Vercruyse, 2012). Par ailleurs, plusieurs facteurs peuvent influencer la manière dont les journalistes vont cadrer un sujet comme les normes et les valeurs sociales, les contraintes et les pressions organisationnelles, la pression des groupes d'intérêt, la routine journalistique et

l'orientation idéologique ou politique du journaliste ou de l'entreprise de presse qui l'emploie (Scheufele, 2000).

2.1.2 Théorie du cadrage et effets des médias

Parce qu'elle s'intéresse à la construction médiatique de la réalité, la théorie du cadrage mène au débat sur le pouvoir des médias. Différentes écoles de pensées ont étudié les effets des médias et les conclusions de leurs recherches ne sont pas unanimes. Les chercheurs appartenant à l'École de Francfort, malgré les limites que leurs études ont posées, ont démontré que les médias ont des effets puissants, alors que les chercheurs qui ont étudié les théories du *two step flow* et des *uses et gratifications* postulent que les médias ont des effets limités (Derville, 1998). Les chercheurs qui s'inscrivent dans les *cultural studies* croient, quant à eux, que les effets des médias varient selon plusieurs facteurs et que la réception des messages est une négociation entre le public et les médias (Lohisse, 2009).

Pour nous positionner quant au débat sur les effets des médias, nous adopterons la position de plusieurs chercheurs qui étudient la théorie du cadrage et qui s'inscrivent dans l'approche du constructivisme social. Leur position est que les effets des médias sont à la fois puissants et limités. Ils sont puissants parce que les médias ont un impact important en construisant (ou en cadrant) la réalité (McQuail, 1994 dans Scheufele, 1999). Ils sont toutefois limités puisque les effets des médias dépendent de l'interaction entre l'information et les récepteurs. Cette interaction signifie que le discours médiatique fait partie du processus qui permet aux individus de comprendre les événements, et l'opinion publique contribue au processus qui permet aux journalistes de développer le sens des événements présentés dans le discours médiatique (Gamson et Modigliani, 1989 ; McLeod et coll., 1987 dans Scheufele, 1999).

Par ailleurs, les médias sociaux et l'élargissement de l'espace public qu'ils produisent viennent questionner les effets des médias traditionnels. Les internautes peuvent maintenant produire de l'information, qui est incorporée dans l'espace public, et hiérarchiser l'information qui y circule, qui provient par ailleurs de différentes sources (Cardon, 2011). L'attrait des médias sociaux sur les médias traditionnels a été démontré lors du mouvement #AgressionNonDénoncée, qui a été au cœur de l'actualité durant plusieurs jours. Initié par deux journalistes travaillant pour des médias traditionnels, #AgressionNonDénoncée a permis aux témoignages des internautes de se retrouver sur différentes plateformes, ce qui a augmenté la visibilité du mot-clic et des enjeux liés au mouvement. Cette articulation entre les médias sociaux et les médias traditionnels et la visibilité accrue des médias sociaux qui en découle viennent alors questionner les effets des médias.

Nous ne nous attarderons toutefois pas sur les effets des médias dans la réception de messages puisque notre recherche vise à comprendre la production du contenu médiatique. La prochaine section présente donc les processus de construction médiatique des récits d'agressions sexuelles opérés par la presse écrite.

2.1.3 Cadrage des récits d'agressions sexuelles

Benedict (1992) affirme que le fait que ce soit majoritairement des hommes qui travaillent dans les entreprises de presse explique que le cadrage médiatique des agressions sexuelles soit empreint de stéréotypes. Selon elle, la perspective féministe est peu représentée dans la presse écrite, or elle permettrait de comprendre comment les hommes sont entraînés, par le processus de socialisation, à voir les femmes comme des objets ou des proies (*Ibid*). Si les constats de Benedict ont été établis il y a plus de 20 ans, la situation ne semble toutefois pas avoir évolué.

À cet égard, Mendes (2012) et Walter (2010) affirment que les représentations médiatiques de la violence envers les femmes reflètent l'ambivalence des médias par rapport au féminisme et leur tendance à refléter une coalition difficile des valeurs patriarcales et du langage de l'« empowerment » (Easteal et coll., 2015). D'autres auteurs affirment que les causes féministes comme celle des agressions sexuelles sont construites par les médias selon une version de la réalité qui favorise ceux qui détiennent le pouvoir. Ainsi, les portraits médiatiques de la violence envers les femmes sont des outils de reproduction de l'inégalité des sexes (*Ibid*).

La description du profil de la victime constitue notamment un des éléments influençant le cadrage des récits d'agressions sexuelles. Ainsi, si la victime est considérée comme étant innocente, si elle permet au public de s'identifier et si son histoire provoque un sentiment de sympathie, le cadrage utilisé sera celui de la peur et du danger (Dowler, 2006). À l'inverse, un cadrage différent sera utilisé pour décrire et présenter les crimes sexuels où la victime est considérée comme étant supposément responsable de son sort. La crédibilité et la culpabilité de cette dernière sont alors questionnées et le cadrage médiatique utilisé est celui qui vise à blâmer la victime pour son agression (*Ibid*).

De la même manière, les femmes blanches issues de la classe moyenne sont plus souvent perçues comme étant de « bonnes » victimes, car le symbole de la jeune femme blanche hétérosexuelle, attirante, et appartenant à la classe moyenne est la métaphore de l'innocence, autant dans le discours médiatique que dans la société en général (Jewkes, 2004). Les femmes noires et les femmes pauvres, quant à elles, sont souvent représentées dans les récits médiatiques comme étant responsables de leur agression, tout comme les travailleuses du sexe. De plus, les victimes appartenant à une minorité visible reçoivent moins d'attention médiatique que les victimes blanches (Dowler, 2006 ; Fleming et Muzzatti, 2006 ; Meyers, 1994 dans Gilchrist, 2010).

La façon de représenter et le fait de nommer ou non les agresseurs et les victimes font également partie du cadrage médiatique des récits d'agressions sexuelles puisque ces décisions ont un effet sur la construction de la nouvelle et sa perception publique. Il arrive ainsi que la presse utilise des termes déshumanisants – comme monstre –, pour décrire l'agresseur si la victime semble innocente, et qu'elle utilise le nom de l'agresseur dans le cas où le cadrage médiatique est moins sympathique à la victime en ajoutant une phrase justifiant le comportement de l'agresseur (Clark, 1996 dans Easteal et coll., 2015). Pour Alat (2006) ces choix visent délibérément à effacer l'histoire de la victime.

Finalement, la théorie du cadrage permet de mettre en évidence le fait que, par le cadrage médiatique qu'ils opèrent, les médias présentent une version de la réalité qui ignore souvent la perspective féministe de la problématique des agressions à caractère sexuel et qui renforce les stéréotypes concernant les agressions (Easteal et coll., 2015). Cette construction médiatique est problématique puisque les médias sont engagés dans la construction des problèmes publics en ayant recours à un langage qui donne aux événements une dimension symbolique. Pour ce faire, les médias utilisent des représentations sociales et s'appuient sur des référents culturels qui ont deux principaux effets, soit de susciter des effets cognitifs et de stimuler la mobilisation des individus (Charbonneau et Desrochers, 2013).

Tel que mentionné précédemment, les chercheurs qui se sont intéressés au cadrage des récits d'agressions sexuelles ont conclu que les médias s'intéressent uniquement à certains cas d'agressions à caractère sexuel et présentent souvent ces derniers de manière sensationnaliste par le cadrage qu'ils opèrent. Or, le mouvement #AgressionNonDénoncée et les revendications portées par les internautes peuvent conduire à des changements dans la couverture médiatique des agressions à caractère sexuel. En effet, le mouvement a incité les femmes à prendre directement la parole

sur les médias sociaux ce qui a amené les médias, dans certains cas, à réutiliser les messages envoyés sur les médias sociaux dans leur contenu. De plus, comme la prise de parole des femmes sur les médias sociaux avait notamment comme objectif de s'opposer au traitement médiatique habituellement réservé aux agressions, il est pertinent de s'intéresser à l'évolution du cadrage médiatique de l'enjeu des agressions à caractère sexuel dans un contexte comme celui d'#AgressionNonDénoncée.

Après avoir posé que les médias construisent, par le cadrage qu'ils opèrent, les récits d'agressions sexuelles, nous allons maintenant nous intéresser au contenu des cadres, soit aux représentations sociales utilisées par les médias, qui s'inscrivent dans l'étude des schémas qui guident les processus de production d'information (Graber, 1981 dans Entman, 1993).

2.2 Théorie des représentations sociales

Afin de pouvoir étudier comment les victimes, les agresseurs et les agressions du mouvement #AgressionNonDénoncée ont été représentés dans la presse, nous mobilisons la théorie des représentations sociales. Nous commencerons donc par en tracer l'historique pour ensuite la définir, en expliquer les principales fonctions et souligner l'intérêt des représentations sociales dans notre sujet d'étude à savoir les représentations médiatiques des agressions à caractère sexuel.

2.2.1 Du concept des représentations collectives au concept des représentations sociales

En 1898, Durkheim, fondateur de la sociologie française, s'intéresse aux relations entre les structures de la pensée sociale et les structures de la société. Ses recherches l'amènent à développer le concept des représentations collectives, soit des croyances et des valeurs qui sont communes à tous les membres d'une société. Pour Durkheim,

les représentations sociales sont collectives, perdurent à travers les générations et surtout exercent une contrainte forte sur les individus (Moscovici, 2003). Durkheim permet de comprendre les représentations comme étant des réalités sociales. Toutefois, cette perspective pose des limites pour l'étude des représentations et ne permet pas de comprendre comment s'articulent les représentations collectives et les représentations individuelles (*Ibid*).

Moscovici (1961) a été le premier chercheur à s'intéresser à cette articulation entre représentations collectives et individuelles grâce au concept de représentations sociales, qu'il définit comme étant un :

Système de valeurs, notions et pratiques relatives à des objets, aspects ou dimensions du milieu social, qui permettent non seulement d'établir le cadre de vie des individus et des groupes, mais constituent également un instrument qui aide à l'orientation de la perception d'une situation et à l'élaboration des réponses (42).

Jodelet (2003), pour sa part, définit les représentations sociales comme étant « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (185). Les représentations sociales font partie d'un système d'interprétation qui régit notre relation aux autres et au monde et qui oriente et organise les conduites sociales et les communications (*Ibid*). Elles sont partie intégrante de la vie sociale puisqu'elles interviennent dans des processus variés comme « l'assimilation de connaissances, le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles et sociales, l'expression des groupes et les transformations sociales » (*Ibid*: 185). Elles sont sociales puisqu'elles sont activées dans la vie sociale et qu'elles orientent et organisent les conduites et les communications sociales (*Ibid*).

Par ailleurs, les représentations sociales occupent quatre fonctions qui les amènent à jouer un rôle fondamental dans la dynamique des relations sociales et dans les pratiques sociales. Elles ont une fonction de savoir, puisqu'elles permettent de comprendre et d'expliquer la réalité en étant un savoir pratique de sens commun (Moscovici, 1961). Elles ont également une fonction identitaire, en permettant aux différents groupes sociaux de définir leurs contours et leurs identités (*Ibid*). Les représentations sociales ont une fonction d'orientation, puisqu'elles sont un système de précodage qui guide les comportements et les pratiques (Abric, 1994). Finalement, elles ont une fonction justificatrice, puisqu'elles permettent de justifier les prises de position et les comportements en aval de l'action et maintiennent ou renforcent la position sociale d'un groupe (*Ibid*).

2.2.2 Construction et diffusion des représentations sociales

Moscovici accorde un rôle central à la communication sociale dans l'élaboration et la circulation des représentations (Jodelet, 2003). L'incidence de la communication sociale dans les représentations sociales peut être observée sur trois plans: lors de l'émergence des représentations, dont les conditions affectent les aspects cognitifs, lors de la formation des représentations sociales et, finalement, au niveau des dimensions des représentations sur lesquelles interviennent les systèmes de communication médiatique. Ces dimensions peuvent être les opinions, attitudes ou stéréotypes et elles représentent l'effet recherché sur l'audience (Moscovici 1961).

Selon les différents objectifs qu'ils poursuivent – convaincre, persuader, faire faire –, les médias élaborent des formes différentes de représentations sociales (Mannoni et Bonardi dans Fouquet, 2010). Moscovici (1961) associe ces dimensions aux modalités de communication des médias selon le type de public auquel ils s'adressent. Ces modalités sont la diffusion (qui vise la formation d'opinions), la propagation (qui cible la formation d'attitudes) et la propagande (qui vise la

formation de stéréotypes). En exposant des points de vue divergents, voire contradictoires, la diffusion consiste à faire connaître des savoirs en lien avec l'objet à diffuser, sans orientation idéologique claire (Roussiau et Bonardi, 2001).

Quant à la propagation, elle véhicule un sens ou une orientation en lien avec l'objet de communication. Son but premier n'est pas de renforcer les conduites, mais de proposer des connaissances permettant de trouver une cohérence entre un nouvel objet et les normes et comportements qui existent déjà au sein d'un même groupe social (Moscovici, 1961). La propagation vise l'acceptation par l'ensemble d'un groupe de la même conception d'un objet. Finalement, la propagande est au service de l'action en lien avec l'objet de représentation (*Ibid*). Elle vise à orchestrer un ensemble de communications qui prennent position par rapport à un sujet. La propagande est une forme de communication qui s'inscrit dans les rapports antagonistes, nécessitant un conflit entre différents groupes concernant un objet (*Ibid*).

Jodelet (2003) affirme que la communication sociale, sous ses aspects médiatiques, apparaît comme condition de possibilité et de détermination des représentations de la pensée sociale. Les représentations « circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux » (Jodelet, 2003 : 135). Les représentations sociales sont donc tributaires de processus communicationnels qui peuvent être des interactions verbales ou des communications de masse (Moscovici, 1961 ; Wagner, Kronberger et Seifert, 2002 ; Bangerter et Heath, 2004 ; Marchand, 2005 dans Fouquet, 2010). Les médias de masse participent ainsi à l'apport d'informations nécessaires pour l'élaboration des représentations sociales communes et partagées.

La représentation d'un évènement se met entre autres en place par le traitement médiatique qu'en font les médias. Ce traitement médiatique active différents phénomènes (connotations, résonances, échos, associations) qui participent aux phénomènes d'interprétation et de compréhension de la réalité (Brousteau, 2007). Les grands thèmes qui sont dégagés dans le traitement d'un évènement ou d'un enjeu activent ainsi les représentations sociales. Cette activation peut être observée au niveau psychologique et individuel des individus, mais également au niveau des discours médiatiques (*Ibid*). Les médias créent un consensus autour des représentations diffusées dans les discours médiatiques. Ce consensus s'opère selon un processus de reconnaissance, puisque les informations communiquées par les médias traitent de ce que l'audience sait ou connaît déjà (*Ibid*).

Par ailleurs, deux principaux courants théoriques se distinguent quant à l'étude des représentations sociales, qui sont étudiées comme étant un champ structuré ou comme étant un noyau structurant. Nous ne nous attarderons pas sur l'étude des représentations sociales comme étant un noyau structurant - qui signifie d'étudier l'organisation des représentations autour d'un noyau central - puisqu'en analysant les constituants des représentations sociales diffusées dans la presse écrite en lien avec le mouvement #AgressionNonDénoncée, nous nous inscrivons dans l'étude des représentations comme un champ structuré. Ce courant théorique vise l'étude des images, croyances, valeurs ou opinions et leur articulation afin d'évaluer si elles appartiennent à un système de cohérence comme des attitudes, des modèles normatifs ou des schèmes cognitifs (Jodelet, 2003). La prochaine section vise donc à comprendre les stéréotypes qui font partie des représentations sociales utilisées par les médias pour traiter de la problématique de la violence envers les femmes.

2.2.3 Représentations sociales des agressions à caractère sexuel dans les médias

Pour Moscovici (1996), une représentation sociale est composée de trois principaux éléments soit les opinions, les attitudes et les stéréotypes. La notion de stéréotype provient de Lippman (1922) qui a souligné pour la première fois le caractère condensé, schématique et simplifié des opinions.

Maisonneuve (1989) affirme que le stéréotype est une marque ponctuelle de la représentation sociale puisqu'il représente la cristallisation d'un élément de la représentation. Pour d'autres chercheurs, la notion de stéréotype provient de la catégorisation sociale qui « sert à systématiser et à ordonner l'environnement social [...] et joue un rôle dans l'orientation pour l'action et l'actualisation des valeurs » (Tajfel, 1972 dans Moscovici, 1996 : 293). Ce processus s'opère par l'élaboration de catégories, qui sont des constructions mentales pour le sujet (Corneille, 1997 dans Beauvois et Leyens, 1997).

L'intérêt que nous portons ici au concept de stéréotype provient du fait que, tel que posé dans la problématique du présent mémoire, les médias ont été reconnus comme étant des diffuseurs de représentations stéréotypées pour plusieurs auteurs (Benedict, 1992; Carll 2003; Greer 2003; Meyers, 1994, 1997; Sampert, 2010; Soothill et Walby, 1991; Walby et coll., 1983).

La prochaine section a donc comme objectif de présenter les principaux stéréotypes associés aux agressions sexuelles qui sont véhiculés par les médias tels qu'ils ont été identifiés dans la littérature. Ces stéréotypes sont très nombreux. Nous nous sommes arrêtés à ceux retenus par Helen Benedict (1992) dans son ouvrage *The virgin and the vamp : How the press covers sex crimes* et par Shannon Sampert (2010) dans son article *Let me tell you a story : English-canadien newspapers and sexual assault myths* puisque ces deux documents représentent des références dans la littérature sur cette problématique.

2.2.4 Stéréotypes et traitement médiatique des agressions sexuelles

Les travaux de Benedict (1992) et de Sampert (2010) dressent une liste des principaux stéréotypes en lien avec les représentations des agressions sexuelles diffusées dans les médias, et nous en avons retenu six principaux pour notre analyse. Ces six stéréotypes ont été sélectionnés puisqu'ils sont ceux retenus et élaborés par les deux auteures.

1) *Un viol est une relation sexuelle*

Selon Benedict (1992), le stéréotype le plus répandu est celui qui consiste à croire que « rape is sex » (14). Ce stéréotype ignore le fait qu'une agression sexuelle est également une agression physique et insinue qu'une agression a le même impact pour la victime qu'une relation sexuelle consentie. Croire qu'un viol est une relation sexuelle amène également à minimiser l'aspect criminel des agressions à caractère sexuel, et à banaliser leur portée (*Ibid*: 14).

Or, lors d'une agression sexuelle, il a été démontré que l'agresseur a comme principal objectif de détruire, d'humilier et de dominer sa victime. Plusieurs psychologues ont d'ailleurs affirmé qu'être victime d'une agression sexuelle était un des événements les plus traumatisants qu'on puisse vivre. Les répercussions sur le plan physique et psychologique le prouvent. Les victimes, en plus de la douleur physique que l'agresseur leur a fait subir, doivent par la suite composer avec le « rape victim syndrom », qui décrit le long processus vers la guérison psychologique après une agression (*Ibid*). En effet, après une agression, les victimes peuvent vivre des problèmes de stress, des dysfonctions sexuelles, une baisse de leur estime d'elles-

mêmes ou plusieurs autres problèmes sociaux et émotionnels causés par le traumatisme (Koss & Harvey, 1991).

Dans son étude sur le pouvoir des stéréotypes dans le traitement médiatique des agressions sexuelles, Sampert (2010) affirme que le choix des mots a un rôle important dans le traitement médiatique d'une agression sexuelle. Lorsqu'un journaliste ou un éditeur utilise le terme « sex attack » ou « sex assault », il contribue à l'idée selon laquelle l'aspect sexuel est davantage important que l'aspect violent dans une agression. Choisir les termes « sexual assault » signifie plutôt qu'on met l'accent sur l'agression en utilisant un adjectif pour la décrire, alors que les termes « sex attack » placent en premier plan l'aspect sexuel de l'agression. Ce choix de mots est grandement influencé par les idéologies, les attitudes et l'opinion publique (*Ibid*).

2) Une agression sexuelle est provoquée par les pulsions sexuelles des hommes

Benedict (1992) affirme que « because rape is sexe, the assailant is assumed to be a hot-blooded male driven beyond self-control by lust » (13). Ainsi, lorsqu'on suppose qu'une agression sexuelle repose avant tout sur les pulsions sexuelles d'un homme et du malentendu avec la victime, le crime s'en trouve banalisé et perd son caractère agressif et violent. On prétend alors qu'une agression peut être provoquée par des signaux de consentement ambigus ou par un désir sexuel incontrôlable.

Benedict mentionne à cet effet que la motivation d'agresser sexuellement autrui n'est pas provoquée par un trop grand désir sexuel, mais davantage par une colère, un besoin d'humilier et de détruire et, parfois, par une envie de sadisme. Ce constat est appuyé par les cas d'agressions sexuelles qui surviennent en milieu carcéral : les hommes hétérosexuels qui violent d'autres hommes ne le font pas par désir sexuel ou

par convoitise, mais pour humilier, punir et dégrader l'autre. Ces motivations sont les mêmes pour les agressions qui surviennent entre un homme et une femme (*Ibid*).

3) L'agresseur est un pervers ou un malade mental

Quand la victime ne semble pas avoir « provoqué » son agression ou lorsque l'agression est « grotesque », l'agresseur sera dépeint, par les médias, comme étant pervers et malade (*Ibid*). Ce profil présente toutefois un décalage important avec la réalité, puisque l'agresseur est souvent connu de la victime, et plusieurs études ont prouvé que les agresseurs ont souvent des profils psychologiques semblables à ceux des autres criminels.

Sampert affirme à cet effet que ce stéréotype incite à faire croire que les hommes mariés ou les citoyens avec une bonne réputation sociale n'agressent pas les femmes. Aborder le statut civil du présumé agresseur est en lien avec le stéréotype voulant qu'une agression sexuelle est provoquée par les pulsions sexuelles masculines puisque si un accusé est marié, on sous-entend qu'il est sexuellement actif et qu'il n'a pas physiquement besoin de violer des femmes (Sampert, 2010).

4) Les femmes mentent et accusent des hommes innocents d'agression sexuelle

Dans son étude, Sampert (2010) relève le fait que le traitement médiatique des agressions sexuelles remet souvent en doute les accusations des victimes ou met l'emphase sur des cas d'accusations d'agressions sexuelles pour lesquels les preuves ne sont pas suffisantes. Par ce type de traitement, la presse met en place une représentation stéréotypée des agressions à caractère sexuel qui a comme principal effet de faire croire qu'il est fréquent qu'une femme accuse faussement un homme, alors que la réalité est autre. En effet, le processus pour se rendre en justice est long et ardu pour une victime d'agression sexuelle et le nombre d'agressions sexuelles

statuées comme étant non fondées par la police est plus élevé qu'avec d'autres agressions (*Ibid*).

Benedict (1992) affirme également que l'idée selon laquelle les femmes utilisent des fausses accusations d'agressions sexuelles pour se venger ou pour attirer l'attention est fréquemment présente dans l'opinion publique. Or, les recherches montrent que seulement 2% des dénonciations d'agressions sexuelles sont non fondées puisque les victimes craignent souvent de dénoncer leurs agressions par peur de ne pas être crues (*Ibid*).

5) *L'agresseur est l'autre*

L'analyse de Benedict relève le stéréotype, davantage présent dans la presse américaine, selon lequel les hommes noirs agressent souvent les femmes blanches. Elle affirme par ailleurs que:

This essentially racist perception leads to the widely held misconception that most rapes are committed by black men against white women, or by lower class men against high class women- a conception bolstered by the press, which tends to give these stories more play than other kind of rapes (*Ibid*: 16).

Or, Sampert (2010), qui s'intéresse au traitement médiatique des agressions sexuelles dans la presse canadienne, affirme que *l'autre*, dans les quotidiens canadiens, peut être représenté par une minorité quelconque comme une minorité religieuse ou culturelle. Ce stéréotype, davantage utilisé dans la presse nationale, laisse entendre que les hommes canadiens blancs sont moins nombreux à violer des femmes.

6) La victime a provoqué son agression

Comme les agressions sexuelles sont considérées comme étant provoquées par un désir, un autre stéréotype est que la victime a provoqué son agression par son apparence. Pour Benedict (1992), cette idée est tellement ancrée dans les croyances populaires que la police, les avocats, les juges, les victimes et les agresseurs l'acceptent comme étant factuelle. Or, des recherches menées auprès d'agresseurs démontrent que ces derniers ne remarquent pas l'apparence physique de leurs victimes. La victime n'est donc pas choisie pour son apparence, mais bien parce qu'elle se retrouve le plus souvent au mauvais endroit, au mauvais moment.

Ce stéréotype voulant que les femmes puissent provoquer une agression sexuelle incite donc aux mises en garde visant à réduire leurs risques (Sampert, 2010). Or, ces mises en garde sont vivement critiquées par les féministes et les victimes, car elles mettent la faute sur les femmes agressées qui n'auraient pas respecté ces mises en garde ou qui auraient échoué dans leurs tentatives d'éviter une agression. De plus, ces avertissements tendent à provoquer un climat de peur qui dicte aux femmes une façon de vivre et ignorent le fait avéré que la plupart des victimes sont agressées par une personne de leur entourage dans un lieu privé.

En insistant sur le fait qu'une victime marchait seule et tard le soir, qu'elle avait bu le soir de l'agression ou qu'elle avait laissé son verre sans surveillance dans un bar, les médias insistent sur le fait que le comportement de la victime est la cause de l'agression. Si les femmes ont provoqué leurs agressions, on sous-entend donc qu'elles méritent ces agressions. (Benedict, 1992).

Finalement, les ouvrages de Sampert (2010) et de Benedict (1992) nous permettent d'identifier les stéréotypes récurrents utilisés par les journalistes pour représenter les acteurs et les enjeux liés aux agressions sexuelles. En mobilisant la théorie des

représentations sociales, nous pourrons ainsi, lors de notre analyse, articuler les stéréotypes issus de la littérature aux représentations sociales mobilisées par les journalistes dans le traitement médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée afin de voir si et comment ces représentations évoluent.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Cette section présente la méthodologie utilisée pour répondre à nos objectifs de recherche. Nous présentons donc la méthode que nous avons choisie, soit l'analyse de contenu, et son opérationnalisation dans le cadre de notre recherche.

3.1 L'analyse de contenu

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons choisi de mener une analyse de contenu, définie comme étant « un ensemble de méthodes d'analyse, le plus souvent textuelles, permettant d'explicitier le ou les sens qui sont contenus et/ou les manières dont ils parviennent à faire effet de sens » (Mucchielli, 2006: 35). L'analyse de contenu s'avère pertinente pour l'étude du contenu de la presse écrite puisque « choisir de mener une analyse de contenu, c'est reconnaître la signification sociale de la communication et des médias. Les messages qu'il est justifié de soumettre à l'analyse ont une structure, un but, une portée, des conséquences, etc. » (Bonville, 2000 : 14). L'objectif de réaliser une analyse de contenu est « l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production (ou éventuellement de réception) à l'aide d'indicateurs (quantitatifs ou non) » (Bardin, 1977 : 43).

Nous optons pour une analyse de contenu mixte à prédominance qualitative puisque notre recherche n'a pas comme principal objectif de vérifier quantitativement la tendance de la presse écrite à cadrer les récits d'agressions à caractère sexuel selon des stéréotypes, mais d'analyser la possible influence des médias sociaux et des nouveaux espaces de discussions qu'ils permettent dans le traitement médiatique réalisé par les journalistes. L'analyse quantitative a comme objectif de produire une

analyse fréquentielle du contenu et de comparer les ressemblances et les différences quantitatives des catégories thématiques. L'analyse qualitative, quant à elle, vise à analyser les nuances entre les ressemblances et les différences qui ressortent des catégories (Landry, 1997). Dans le cadre de notre analyse de contenu mixte, nous aurons recours à des procédés quantitatifs lors de la présentation des résultats.

Pour réaliser notre analyse de contenu, nous avons procédé par étapes en nous inspirant de celles suggérées par Bardin (1977) et L'Écuyer (1987). La première étape est celle de la préanalyse, une phase d'organisation qui s'inscrit dans une période d'intuitions (Bardin, 1977). Cette étape comporte plusieurs missions, soit le choix du corpus – qui sera expliqué dans la prochaine section –, la lecture flottante de ce dernier afin de prendre connaissance du matériel et l'élaboration de la grille d'analyse utilisée.

Ensuite, nous avons analysé notre corpus selon différents indicateurs. Certaines catégories de codification étaient prédéterminées en fonction de notre cadre théorique, mais d'autres se sont ajoutées durant le processus d'analyse de notre corpus (L'Écuyer, 1987). Puis, nous avons procédé à la description scientifique des résultats, une étape qui comporte un volet quantitatif et un volet qualitatif. Finalement nous avons discuté des résultats en fonction de la littérature et des chercheurs qui se sont intéressés à la problématique des agressions à caractère sexuel.

3.2 Description du corpus

Dans le cadre de notre mémoire, nous faisons l'analyse d'articles de presse ayant été publiés au Québec. Nous avons d'abord choisi d'analyser la presse écrite, car nous nous intéressons à l'influence des médias sociaux sur la couverture médiatique des enjeux liés aux agressions à caractère sexuel. À cet égard, il nous semble pertinent de

nous intéresser à la presse écrite pour analyser l'influence du mouvement associé au mot-clic #AgressionNonDénoncée sur le discours journalistique, afin notamment de cerner comment les journalistes reprennent et commentent les contenus des médias sociaux lors du mouvement. Il nous semble également intéressant de nous pencher sur la couverture médiatique importante du mouvement, car celui-ci a été initié par deux journalistes travaillant pour la *Gazette* et le *Toronto Star*.

Nous avons également choisi d'analyser la presse écrite afin d'être en mesure de comparer nos constats concernant le cadrage médiatique et les représentations sociales que contribuent à produire et à diffuser les journalistes à ceux des auteurs que nous avons mobilisés dans notre problématique et qui s'intéressent aussi à la couverture des agressions à caractère sexuel dans la presse écrite. Au plan pratique, il est également plus facile d'accéder aux archives de presse écrite qu'à celles d'autres médias comme la télévision ou la radio.

Nous avons choisi d'analyser des médias écrits francophones et publiés au Québec puisque nous visons à dresser un portrait du traitement médiatique québécois du mouvement #AgressionNonDénoncée, une initiative lancée par des Québécoises et qui a principalement été utilisée par des Québécois francophones. Nous excluons ainsi de notre analyse la couverture du mouvement associé au mot-clic #BeenRapedNeverReported.

Nous avons sélectionné quatre journaux quotidiens pour leur importance en termes de distribution et de lectorat et pour les différents publics qu'ils rejoignent. Ces quotidiens affichent par ailleurs des positions éditoriales différentes, nous permettant d'avoir un corpus diversifié. Notre corpus est composé du *Journal de Montréal*, le journal le plus lu au Québec avec 1 254 521 lecteurs uniques par semaine, du journal *La Presse*, qui détient le second rang avec 1 118 548 de lecteurs uniques par semaine, du journal *Le Devoir*, un quotidien indépendant reconnu comme rejoignant un public

instruit et politisé et qui compte 311 342 lecteurs uniques par semaine ainsi que du journal *Métro*, un journal gratuit qui rejoint 925 957 lecteurs uniques par semaine (Centre d'études sur les médias, 2015 : 12). En sélectionnant le journal *La Presse*, nous avons également analysé les articles publiés par les quotidiens appartenant au Groupe Capital médias et disponibles sur le même site web que *La Presse*, soit *Le Soleil*, *Le Droit*, *Le Nouvelliste*, *La Tribune*, *Le Quotidien* et *La Voix de l'Est*.

Ces journaux ont été sélectionnés car ils sont ceux qui rejoignent le plus de lecteurs au Québec. Par ailleurs, afin de composer notre corpus, nous avons analysé les articles publiés en format papier et électronique des quotidiens sélectionnés. Dans le cas de *La Presse*, nous avons également sélectionné les articles publiés dans *La Presse +*, l'édition numérique du quotidien disponible sur les tablettes *iPad*. De plus, pour *La Presse* et *Le Journal de Montréal*, nous avons inclus dans notre corpus les articles publiés sur les blogues des quotidiens, où les journalistes s'expriment sur différents enjeux.

La sélection du corpus s'est faite selon plusieurs critères. Pour être retenu pour notre analyse, un article devait porter sur le mouvement #AgressionNonDénoncée, sur ses répercussions ou sur ses enjeux. Nous avons ainsi choisi d'analyser tous les types d'articles qui portent sur le mouvement #AgressionNonDénoncée publiés du 5 novembre 2014 (moment où le mot-clic francophone a été lancé sur les médias sociaux) au 1^{er} janvier 2015. Notre lecture exploratoire des articles a en effet montré que cette période représente celle pendant laquelle les journalistes se sont majoritairement exprimés sur le mouvement et ses retombées.

Notre corpus est composé de trois grands types d'articles : des chroniques d'opinions, des éditoriaux et des articles d'information. Les journaux que nous avons sélectionnés n'ont pas publié d'autres types d'articles de presse en lien avec le mouvement. Notre

corpus inclut également les lettres d'opinions envoyées par des personnalités publiques ou des lecteurs. Nous les avons incluses puisque leur diffusion témoigne d'une forme d'endossement du contenu par les journaux. Il faut préciser que notre corpus n'inclut pas de récits (ex : reportage, portrait, nécrologie, compte-rendu et article historique), d'analyses ou d'enquêtes.

Notre corpus est composé de 45 articles, dont 24 proviennent du groupe *La Presse*, 16 du *Journal de Montréal*, 3 du journal *Le Devoir* et 2 du journal *Métro*. Parmi ces articles, 27 sont des chroniques d'opinion ou des éditoriaux, 14 sont des articles d'information et quatre sont des lettres envoyées aux quotidiens, dont trois sont signées par des représentantes des CALACS (Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel). Les articles qui forment notre corpus ne sont pas un échantillon des articles publiés en lien avec le mouvement, mais représentent l'intégralité des articles publiés par les quotidiens sélectionnés durant la période du 5 novembre 2014 au 1^{er} janvier 2015.

Tableau 3. 1
Répartition des articles par quotidiens et par types d'articles

Quotidiens	Nombre d'articles	Type d'articles
<i>La Presse</i> (incluant <i>Le Soleil</i> , <i>Le Droit</i> , <i>Le Nouvelliste</i> , <i>La Tribune</i> , <i>Le Quotidien</i> et <i>La Voix de l'Est</i>)	24 articles	Chroniques d'opinions / éditoriaux
<i>Journal de Montréal</i>	16 articles	Articles d'information
<i>Le Devoir</i>	3 articles	Lettres d'experts / de spécialistes
<i>Métro</i>	2 articles	

Afin d'établir notre corpus, nous avons procédé à une recherche dans *Eureka*, une base de données qui donne accès au contenu intégral des articles publiés en format électronique ou papier. Afin de trouver tous les articles publiés en lien avec le mouvement entre le 5 novembre 2014 et le 1^{er} janvier 2015, nous avons utilisé le mot-clé « AgressionNonDénoncée », ce qui a généré 45 articles.

Pour réaliser notre analyse, nous avons utilisé le logiciel Nvivo 11, un logiciel d'analyse qualitative de données qui nous permet de procéder à l'organisation, à la catégorisation et à l'analyse de notre corpus. Nous avons choisi de travailler avec Nvivo 11 puisque le logiciel permet d'annoter et de codifier informatiquement le contenu selon des catégories définies. Par ailleurs, chaque article a été analysé en deux temps. La première analyse visait à identifier les représentations qui émergent d'un article et à les classer selon les thèmes auxquels elles renvoient. Dans un deuxième temps, nous avons procédé à l'analyse du cadrage médiatique selon la grille

d'analyse construite après la lecture flottante du corpus. Nous présentons et expliquons les catégories d'analyse dans les prochaines sections.

3.3 Grille d'analyse

Pour opérationnaliser notre grille d'analyse, nous devons établir les catégories qui la constitueront. Les catégories utilisées peuvent être définies comme étant des « [...] rubriques ou classes qui rassemblent un groupe d'éléments (unités d'enregistrement dans le cas de l'analyse de contenu) sous un titre générique, rassemblement effectué en raison des caractères communs de ces éléments » (Bardin, 1977 : 151). Notre grille de lecture est évolutive, ce qui veut dire qu'elle inclut des catégories prédéterminées en fonction de nos théories — la théorie des représentations sociales et la théorie du cadrage —, mais que d'autres se sont ajoutées lors de la lecture flottante et de l'analyse de notre corpus.

3.3.1 L'analyse des représentations sociales

Le premier volet de notre analyse est thématique et porte sur les représentations sociales mobilisées par les journalistes pour représenter les acteurs et les enjeux du mouvement #AgressionNonDénoncée. Nous avons tenté de voir si les six stéréotypes identifiés dans notre cadre théorique comme étant récurrents dans le traitement médiatique des agressions à caractère sexuel sont repris et de quelles façons par les journalistes qui couvrent le mouvement #AgressionNonDénoncée. Ces six stéréotypes sont les suivants : penser 1) qu'un viol est une relation sexuelle comme une autre ; 2) qu'une agression à caractère sexuel est provoquée par les pulsions sexuelles des hommes ; 3) que l'agresseur est, dans la majorité des cas, un pervers ou un malade mental ; 4) que les femmes mentent et accusent des hommes innocents de les avoir agressées ; 5) que l'agresseur est souvent une minorité quelconque ; 6) que la victime, de par ses paroles ou ses gestes, a provoqué son agression.

Comme notre grille est évolutive, notre analyse a également permis d'identifier les autres représentations qui émergent de notre corpus. Ces représentations concernent les thèmes suivants :

- L'affaire Ghomeshi
- Le contexte culturel des agressions à caractère sexuel
- Les dénonciations
- Les rapports entre hommes et femmes
- L'agresseur
- L'agression
- La prostitution
- La solidarité
- Les femmes
- Les féministes
- Les hommes
- Les médias sociaux
- Les relations de pouvoir
- Les sentiments des victimes
- Le consentement
- Le drame de Polytechnique
- Le harcèlement
- Le mouvement #AgressionNonDénoncée
- Le système de justice
- Le traitement médiatique des agressions à caractère sexuel
- Les victimes

Ces représentations se divisent en sous-catégories qui sont par ailleurs présentées à l'annexe C.

3.3.2 L'analyse du cadrage médiatique

Le cadrage médiatique utilisé par les médias afin de représenter le mouvement #AgressionNonDénoncée constitue le deuxième volet de notre analyse. Les cadres que nous avons analysés à cette étape sont des :

Schèmes interprétationnels qui permettent à des individus de localiser, percevoir, identifier et étiqueter des événements dans leur espace quotidien et le monde en général, qui contribuent à les guider dans leurs actions et dans leurs interactions (Contamin, 2009 : 39).

Les auteurs qui mobilisent la théorie du cadrage médiatique adoptent souvent une approche déductive qui a comme objectif de confirmer ou d'infirmier une hypothèse de recherche (Tankard, 2001). Par la théorie du cadrage médiatique, ils tentent d'identifier et d'analyser les différents cadres mobilisés par les journalistes pour traiter d'un enjeu ou d'une nouvelle. La méthodologie adoptée par ces auteurs consiste à fixer des caractéristiques pour chaque cadre et à identifier leur présence et leur rôle dans un corpus sélectionné (*Ibid*). Les chercheurs qui se sont intéressés aux cadres fixés par les journalistes pour rapporter les récits d'agressions à caractère sexuel ont par exemple identifié que les médias utilisent le cadre de la peur et du danger quand la victime est considérée comme innocente et que son histoire suscite la sympathie (Dowler, 2006). Le cadrage des récits où la victime semble responsable de son agression est toutefois différent et vise à blâmer cette dernière (*Ibid*).

Or, opérationnaliser la théorie du cadrage médiatique en identifiant les cadres présents dans un corpus limite l'analyse et pose des contraintes pour le chercheur. En effet, si les définitions des cadres sont contraignantes, le chercheur pourrait ignorer des informations pertinentes alors que si les définitions sont imprécises, les cadres risquent de ne pas être mutuellement exclusifs (Couturier, 2014).

Considérant les limites de cette méthode en lien avec les objectifs de notre recherche, notre analyse ne vise pas l'identification des cadres médiatiques orientant les propos tenus par les journalistes dans leur couverture du mouvement. Comme nous nous intéressons au processus de cadrage médiatique de l'information qui se manifeste directement dans le texte, notre analyse porte plutôt sur les mots-clés, les images stéréotypées, les sources d'information et les phrases visant à renforcer les faits ou les jugements.

Les dimensions que nous avons identifiées proviennent de notre cadre théorique, mais ont également émergé de notre analyse. Ces dimensions sont les suivantes : 1) la polarisation du débat ; 2) le type de traitement (favorable, défavorable, neutre) ; 3) les experts et sources mobilisées ; 4) la présentation des témoignages ; 5) la contextualisation du mouvement à la problématique de la violence. Nous allons maintenant les expliquer et présenter leur opérationnalisation pour notre analyse.

1) Le premier critère de notre grille en lien avec la théorie du cadrage nous permet d'observer la polarisation du débat entourant la prise de parole des victimes au sein de notre corpus : les journalistes polarisent-ils les enjeux ou les répercussions liés au mouvement ? Si oui, comment ?

2) Le deuxième critère de notre grille concerne l'orientation des propos des journalistes par rapport au mouvement : les journalistes présentent-ils le mouvement de façon favorable, défavorable ou neutre ? À cet égard, la théorie du cadrage médiatique est un outil pertinent pour analyser les tendances et départir les articles selon leur orientation, soit en faveur, en défaveur ou neutre face à une question problématique (Moreno, 2011). Nous avons également tenté de cerner si les journalistes présentent des divergences d'opinions par rapport au mouvement et s'ils

nuancent leurs propos ou si le mouvement est globalement présenté comme étant unanime.

3) Notre analyse a ensuite porté sur les experts ou les sources mobilisés par les journalistes pour s'exprimer sur le mouvement. Ce critère d'analyse nous a amené à identifier le discours de ces experts ou de ces sources (sur quels enjeux sont-ils invités à s'exprimer), le lien entre leurs discours et leur genre (les femmes, par exemple, sont-elles souvent invitées à s'exprimer sur les mêmes enjeux?), l'importance accordée à ces experts ou ces sources (sont-ils cités?) et finalement la manière dont ils sont présentés par les journalistes.

4) Ensuite, nous avons analysé l'intégration des témoignages dans les articles de presse. Nous avons d'abord identifié si les journalistes présentent des témoignages et, le cas échéant, lesquels attirent leur attention. Nous avons ensuite cerné comment ces témoignages ont été intégrés à l'article : les journalistes ont-ils présenté les *tweets* en précisant qu'ils proviennent de *Twitter* ou ont-ils intégré les témoignages au format plus traditionnel des articles de presse?

5) Nous avons ensuite cerné comment les médias ont cadré les témoignages par rapport à la problématique des agressions à caractère sexuel : est-ce que les journalistes ont contextualisé le mouvement – notamment par des statistiques –, à la problématique sociale de la violence envers les femmes? Le mouvement est-il abordé comme étant thématique ou s'intéresse-t-on au mouvement d'un point de vue épisodique en se concentrant sur des cas de dénonciation précis?

6) Finalement, le dernier critère de notre analyse pour comprendre le cadrage a été l'implication des journalistes dans leur couverture du mouvement. Notre lecture exploratoire a permis de constater que le mouvement a créé une discussion et une

réflexion entre les journalistes. Ce critère nous a donc amené à nous intéresser au discours dans la presse écrite autour du mouvement : les journalistes s'interpellent-ils entre eux ou présentent-ils l'opinion d'autres journalistes avec lesquels ils sont en accord ou en désaccord ? Est-ce que leurs articles font mention des témoignages d'autres journalistes ou de leur propre témoignage ?

Combiner une analyse des représentations sociales utilisées pour représenter les acteurs et les enjeux du mouvement #AgressionNonDénoncée et une analyse du cadrage médiatique s'avère pertinent pour notre mémoire. L'opérationnalisation des deux théories nous permet d'analyser le traitement médiatique du mouvement selon des notions théoriques différentes, ce qui résulte en une analyse complète de la couverture médiatique. Analyser les représentations sociales utilisées par les journalistes pour décrire les acteurs et les enjeux du mouvement nous permet d'observer les thèmes abordés le plus souvent par les journalistes et leur articulation. L'analyse du cadrage médiatique nous permet, quant à elle, de comprendre le contexte de production des articles journalistiques traitant du mouvement #AgressionNonDénoncée. Les deux théories nous permettent de voir si le mouvement #AgressionNonDénoncée a pu faire évoluer le traitement médiatique habituellement utilisé pour rapporter les récits d'agressions à caractère sexuel.

3.4 Considérations éthiques

Notre recherche porte sur un corpus de documents publics, soit des articles de journaux publiés et accessibles à tous. À cet effet, l'énoncé de politique d'éthique de la recherche des trois Conseils au Canada stipule que les chercheurs n'ont pas à soumettre leur projet de recherche à l'évaluation par un comité d'éthique s'ils travaillent à partir d'informations accessibles au public et si la recherche ne présente pas d'atteinte raisonnable en matière de vie privée (Latzko-Toth et Pastinelli, 2013).

Par ailleurs, dans plusieurs cas, les journalistes ont repris, dans leur couverture médiatique du mouvement, des portions ou l'intégralité de certains messages diffusés par les internautes sur *Twitter*. Les messages repris dans les médias étaient, pour la plupart, des témoignages visant à partager une agression jamais dénoncée (Longfellow, 2015). En analysant le traitement médiatique du mouvement réalisé par la presse écrite, nous devons inclure ces témoignages dans notre analyse. Or, comme le mouvement avait comme objectif de rendre publics ces témoignages, nous considérons que, malgré le fait qu'ils sont des récits à caractère intime, ils peuvent être considérés comme étant du contenu public.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Le présent chapitre vise à présenter les résultats de notre analyse de contenu, qui a comme objectif d'analyser 45 articles publiés par des quotidiens québécois francophones sur le mouvement #AgressionNonDénoncée et sur ses enjeux.

La présentation de nos résultats de recherche est divisée en différentes sections qui présentent les représentations sociales des enjeux et des acteurs du mouvement ainsi que le processus de cadrage de l'information mobilisé par les journalistes. Nous présentons d'abord une introduction de notre corpus comprenant les titres des articles analysés ainsi que l'évolution de la couverture médiatique du mouvement dans la presse écrite. Ensuite, nous présentons les propos des journalistes quant à l'affaire Ghomeshi, puisqu'elle sert souvent d'amorce pour introduire le mouvement et la prise de parole des victimes sur les médias sociaux. Nous explorons ensuite le mouvement et son fonctionnement ainsi que les impacts positifs et négatifs du mouvement tels que relevés par les journalistes. Nous présentons ensuite les représentations qui ont émergé concernant les victimes, les agresseurs et les agressions de la couverture médiatique d'#AgressionNonDénoncée. Finalement, nous présentons les différentes caractéristiques du cadrage médiatique dont a fait l'objet le mouvement #AgressionNonDénoncée dans la presse écrite.

4.1 Introduction au corpus

Les articles de notre corpus ont tous été publiés entre le 5 novembre 2014 et le 1^{er} janvier 2015. Parmi ces articles, 24 ont été publiés dans *La Presse* ou dans un des quotidiens régionaux disponibles sur le site web de *La Presse* (*Le Soleil*, *Le Droit*, *Le*

Nouvelliste, La Tribune, Le Quotidien et La Voix de l'Est), 16 au *Journal de Montréal*, 2 au *Journal Métro* et 3 au *Devoir*.

Soulignons d'emblée que les titres des articles de notre corpus reflètent la diversité des opinions et des thèmes abordés dans le contexte du mouvement. Plusieurs titres sont porteur d'espoir comme « Briser la culture d'impunité » (Article 31, Legault, *Journal de Montréal*, 16 novembre 2014), « Contrer la peur » (Article 15, Voyer-Léger, *Journal de Montréal*, 9 novembre 2014), « Elles sont entrées dans la lumière » (Article 11, Lagacé, *La Presse*, 8 novembre 2014) et « On est en train de renverser un fléau de société » (Article 29, Labri, *La Voix de l'Est*, 15 novembre 2014). D'autres titres annoncent cependant un regard plus critique face au mouvement et aux impacts sociaux qu'il entraîne. Ces titres sont « La chasse à l'homme » (Article 22, Foglia, *La Presse*, 11 novembre 2014), « Quelques distinctions s'imposent » (Article 23, Leckey, *La Presse*, 12 novembre 2016) et « Délation et vengeance à l'UQAM » (Article 24, Buck-Côté, *Journal de Montréal*, 13 novembre 2014).

Par ailleurs, la couverture médiatique du mouvement et les enjeux abordés par les journalistes évoluent entre le 5 novembre 2014, lorsque le mot-clic est lancé sur les médias sociaux, et le 1^{er} janvier 2015. Les premiers articles publiés en lien avec le mouvement sont tous très favorables à la prise de parole des victimes et ne présentent pas de nuances en lien avec les dénonciations sur les médias sociaux. Le premier article plus nuancé quant aux effets de la prise de parole des femmes, « L'égojournalisme » (Article 16, Baillargeon, *Le Devoir*, 10 novembre 2014), est publié le 10 novembre 2014, soit cinq jours après le lancement du mot-clic.

Les articles publiés après le 10 novembre 2014 questionnent davantage le mouvement et abordent ses effets plus négatifs. C'est le cas des articles « La chasse à l'homme » de Pierre Foglia, de la lettre publiée par le Directeur du Centre Paul-André Crépeau de

droit privé et comparé à l'Université McGill « Dénonciations : quelques distinctions s'imposent » et de l'article « Les nuances » de Judith Lussier.

Les dénonciations anonymes faites à l'UQAM, qui surviennent le 13 novembre 2014, viennent changer le discours de certains journalistes, qui exposent l'importance de la présomption d'innocence et la nécessité de ne pas laisser ce dérapage affecter le mouvement. Ces articles sont « Délation et vengeance à l'UQAM » (Article 24, Buck-Côté, *Journal de Montréal*, 13 novembre 2014) et « La culture du silence » (Article 28, Elkouri, *La Presse*, 14 novembre 2014). La commémoration des 25 ans de Polytechnique vient également changer les enjeux abordés par les journalistes puisque tous les articles publiés entre le 5 et le 8 décembre 2014 établissent des liens entre le drame de Polytechnique et la problématique de la violence envers les femmes. Les articles publiés vers la fin du mois de décembre sont davantage une rétrospection de l'année 2014 et présentent le mouvement comme étant un des événements marquants de l'année. Ces articles sont « L'année de tous les dangers » (Article 43, Legault, *Journal de Montréal*, 29 décembre 2014), « 250 choses à retenir de 2014 » (Article 44, Bélanger, *Journal de Montréal*, 29 décembre 2014) et « Mes personnes préférées de 2014 » (Article 45, Villeneuve, *Journal de Montréal*, 29 décembre 2014).

4.2 L'affaire Ghomeshi

Notre corpus comprend 11 articles qui présentent en introduction l'affaire Ghomeshi, qui permet de contextualiser la prise de parole des femmes intervenues sur les médias sociaux et *Twitter*, en particulier sous le mot-clic #AgressionNonDénoncée. Trois principaux thèmes sont récurrents dans le traitement médiatique de l'affaire Ghomeshi, soit la gestion du scandale par la CBC, les caractéristiques des victimes de Jian Ghomeshi et les accusations portées à l'égard de Jian Ghomeshi. La prochaine section vise à présenter les faits saillants qui ressortent dans notre corpus concernant ces trois sous-thèmes.

4.2.1 La gestion de l'affaire Ghomeshi

Dans leur couverture de l'affaire Ghomeshi, les journalistes sont nombreux à être critiques envers la gestion du scandale par la CBC, le diffuseur public qui était alors l'employeur de l'animateur. À cet égard, dans un article publié dans *Le Devoir*, le journaliste Fabien Deglise soutient que le comportement de Ghomeshi s'est joué avec la complicité des dirigeants de la CBC et du syndicat des employés :

Pis, son comportement de mâle plus que dominant avec les femmes s'est joué pendant des années avec une certaine complicité de hauts dirigeants du diffuseur canadien et surtout avec le silence gênant du syndicat des employés de la boîte, qui savaient, avaient été mis au courant, mais, sans doute au nom d'une certaine indolence et du respect mal placé d'une certaine élite médiatique, n'ont rien dit, rien fait (Article 41, Deglise, *Le Devoir*, 27 décembre 2014).

La journaliste Josée Legault, qui soutient que Ghomeshi faisait régner une culture de la peur auprès de ses collaborateurs, présente également de façon négative la gestion du scandale, soutenant que le fait que Ghomeshi était financièrement profitable pour la CBC et rajeunissait le public cible du diffuseur a influencé la gestion du scandale :

Que dire des rumeurs troubles qui couraient déjà dans les coulisses ? Jeune, beau et animateur hors pair, Ghomeshi était profitable financièrement et rajeunissait le public cible de la CBC. La réaction aurait-elle été plus rapide face à un animateur moins vedette ? (Article 9, Legault, *Le Journal de Montréal*, 7 novembre 2014).

De plus, le journaliste Claude-André Mayrand présente dans son article les propos d'une ancienne productrice de l'émission Q, dont Ghomeshi était l'animateur, qui soutient que ce dernier instaurait un climat de terreur, et que sa plainte concernant le comportement de Ghomeshi aurait été mal reçue puisque « tout changement dans

l'atmosphère de travail reposait sur les autres » (Article 10, Mayrand, *Le Journal de Montréal*, 8 novembre 2014).

Toutefois, deux journalistes présentent dans leurs articles les propos des dirigeants de la CBC, qui défendent leur gestion du scandale. Chris Boyce, le patron de la radio anglaise de Radio-Canada, soutient dans l'article de Fabien Deglise qu'il n'avait aucune raison de ne pas croire Ghomeshi, qu'il connaît depuis 10 ans et qui lui avait affirmé ne rien avoir fait d'illégal ou qui n'était pas éthique (Article 41, Deglise, *Le Devoir*, 27 décembre 2014). Quant à la vice-présidente des services anglais de la CBC, Heather Conway, elle défend la gestion du scandale, dans un article publié par Claude-André Mayrand, en affirmant que la Société d'État s'était assurée que les allégations contre Ghomeshi n'étaient pas liées à son lieu de travail et que le rôle revenait à la police et non à la CBC d'enquêter sur les pratiques privées des employés (Article 10, Mayrand, *Le Journal de Montréal*, 8 novembre 2014).

4.2.2 Caractéristiques des victimes de Jian Ghomeshi

Selon le portrait établi par les journalistes, les victimes de Ghomeshi ont dû être courageuses pour dénoncer un agresseur riche, connu et puissant (Article 45, Villeneuve, *Journal de Montréal*, 29 décembre 2014). D'ailleurs, plusieurs journalistes expliquent le silence des victimes en affirmant que c'était presque impossible de dénoncer l'animateur sans risquer des conséquences importantes sur le plan personnel et professionnel (Article 9, Legault, *Journal de Montréal*, 7 novembre 2014). La journaliste Michèle Ouimet affirme ainsi qu'il est évident que les victimes n'aient pas voulu porter plainte, puisque la peur de ne pas être crue et d'être critiquée sur les médias sociaux par les admirateurs du demi-dieu qu'était Ghomeshi était trop présente (Article 7, Ouimet, *La Presse*, 6 novembre 2014).

La plupart des journalistes ne présentent pas les récits des victimes de Ghomeshi, mais soulignent que ces femmes ont porté des accusations. Ces accusations servent d'introduction à plusieurs articles. Certains journalistes vont préciser le nombre de victimes et de plaintes contre l'animateur afin de mettre l'emphase sur la gravité des agressions à caractère sexuel commises :

Neuf femmes ont accusé Ghomeshi, congédié le 26 octobre dernier, de violence sexuelle. Trois ont déposé une plainte à la police de Toronto (Article 10, Mayrand, *Journal de Montréal*, 8 novembre 2014).

Les témoignages des victimes de Ghomeshi dans le contexte du mouvement #AgressionNonDénoncée sont présentés comme étant crédibles par les journalistes et les accusations contre l'animateur rappellent pour plusieurs journalistes que de dénoncer une personnalité publique est difficile pour les victimes.

4.2.3 Les accusations contre Jian Ghomeshi

Dans le contexte du mouvement #AgressionNonDénoncée et suivant la prise de parole des femmes qui ont accusé l'animateur de harcèlement et de violence sexuelle à leur égard, Jian Ghomeshi est présenté dans les médias comme étant un agresseur, quelqu'un qui a choisi de faire le mal, un habile communicateur qui a utilisé sa popularité et son pouvoir pour manipuler ses employeurs et ses victimes. Aucun journaliste n'apporte de nuances quant aux accusations contre l'animateur et aux gestes qui lui sont reprochés. Une seule journaliste se dit triste de la révélation des accusations envers l'animateur, expliquant qu'elle se sent trahie puisqu'elle était sensible au charme de Ghomeshi (Article 15, Voyer-Léger, *Journal de Montréal*, 9 novembre 2014).

4.3 Le mouvement et son fonctionnement

La prochaine section vise à explorer comment le mouvement #AgressionNonDénoncée et ses impacts sont représentés par les journalistes dans notre corpus. Nous commencerons donc par présenter différents thèmes liés au fonctionnement du mouvement. Ces thèmes sont les débuts du mouvement, le caractère viral du mouvement, la prise de parole des victimes dans l'espace public, la prise de parole des femmes publiques et l'association établie par les journalistes entre le mouvement #AgressionNonDénoncée et d'autres événements.

4.3.1 Les débuts du mouvement

Tel que mentionné précédemment, plusieurs journalistes contextualisent le mouvement et la prise de parole des femmes sur les médias sociaux à l'affaire Ghomeshi et aux premières réactions face au silence de ses victimes. Le mouvement étant l'initiative des journalistes Sue Montgomery et Antonia Zerbisias, plusieurs journalistes présentent également leurs témoignages pour introduire la prise de parole des femmes :

Choquée par les commentaires suscités par le silence des victimes, Sue Montgomery a décidé, au cours d'un efficace échange de messages avec son amie journaliste – et ancienne du Toronto Star – Antonia Zerbisias, de révéler ces viols publiquement, avec le mot-clé #BeenRapedNeverReported. Sue Montgmoery a été la première à l'utiliser, suivie par Antonia Zerbisias, elle aussi victime de viols jamais dénoncés (Article 3, Nicoud, *La Presse*, 5 novembre 2014).

4.3.1 Le caractère viral du mouvement

Les journalistes présentent tous le mouvement comme étant viral par le choix des termes qu'ils utilisent pour décrire les dénonciations sur les médias sociaux. En effet,

les journalistes qualifient le mouvement d'une vague d'une ampleur telle qu'elle déstabilise et ébranle toute la société et fait peur, d'un torrent international de dénonciations, d'une déferlante, d'un tsunami et d'une avalanche de témoignages. Or, malgré le fait que les journalistes montrent par les termes utilisés l'ampleur et le caractère viral des mots-clics #BeenRapedNeverReported et #AgressionNonDénoncée sur les médias sociaux, seulement une journaliste chiffre le nombre de témoignages envoyés par les internautes :

En moins de 24 heures, on estime que 8 millions de personnes d'ici et d'ailleurs, de Montréal à Delhi en passant par Londres et Riyad, ont participé à cette campagne (Article 1, Elkouri, *La Presse*, 5 novembre 2014).

Les autres journalistes situent approximativement le nombre de témoignages en parlant de centaines ou de milliers de messages.

4.3.2 La prise de parole des femmes victimes d'agressions à caractère sexuel dans l'espace public

Après avoir situé le commencement du mouvement et le caractère viral des dénonciations sur les médias sociaux, plusieurs journalistes s'intéressent à ce que la prise de parole des victimes révèle et à ce que les femmes dénoncent.

À cet effet, le journaliste Patrick Lagacé soutient que la prise de parole des femmes sur les médias sociaux révèle le caractère ordinaire et quotidien des agressions à caractère sexuel, contredisant ainsi la croyance populaire selon laquelle les agressions les plus fréquentes sont commises par des agresseurs armés dans des ruelles :

La prise de parole actuelle ne touche justement pas les actes extraordinaires, ces prostituées tuées dans l'indifférence, ces femmes

autochtones qui disparaissent, en passant par ces épouses martyrisées à répétition dans le huis clos de leur foyer, sans que cela nous fasse un pli sur la bedaine collective. La prise de parole actuelle relève d'autre chose, je crois. Elle n'aborde pas l'horreur hors norme. Elle aborde le caractère ordinaire, quotidien de cette ignominie qui, bien souvent, ne laisse pas de traces physiques. Ou si peu (Article 11, Lagacé, *La Presse*, 8 novembre 2014).

De plus, le mouvement prouve pour les journalistes que la violence sexuelle est partout et touche les femmes de tous les horizons et de toutes les couches de la société, peu importe leur âge, leur métier ou leur personnalité (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014). Certaines journalistes soulignent que les témoignages révèlent que, même pour les femmes qui n'ont jamais été agressées, la peur de vivre une agression à caractère sexuel fait partie d'un univers mental commun à toutes, intégré à leur quotidien (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014 ; Article 15, Voyer-Léger, *Journal de Montréal*, 9 novembre 2014).

Selon les journalistes, la prise de parole révèle aussi les raisons qui font que les victimes choisissent souvent de garder le silence et le fait que les dénonciations par les voies officielles sont souvent mal reçues. À cet effet, dix articles de notre corpus lient la prise de parole des femmes sur les médias sociaux à l'échec du système et au manque de confiance des victimes d'agressions à caractère sexuel envers les enquêtes dans les lieux de travail et à celles menées par la police et les autres voies officielles.

4.3.3 Les témoignages de femmes publiques

Les témoignages de femmes publiques sont importants dans la couverture du mouvement puisqu'ils sont mentionnés dans 17 articles de notre corpus, soit par près de 40% des journalistes. Parmi ces journalistes, six concentrent principalement leur couverture du mouvement autour des témoignages de ces femmes en exposant notamment leurs motivations à témoigner publiquement et leur perception de la

problématique des agressions à caractère sexuel. Ces articles sont « Le pouvoir d'un mot-clic » (Article 17, Collard, *La Presse*, 10 novembre 2014), « Le courage de dénoncer » (Article 1, Elkouri, *La Presse*, 5 novembre 2014), « Un mot-clé qui lève le voile sur le viol » (Article 3, Nicoud, *La Presse*, 5 novembre 2014), « Renée Martel souhaite d'autres dénonciations » (Article 19, Bélanger, *Journal de Montréal*, 10 novembre 2014), « L'étoile du match à Sue Montgomery » (Article 13, Therrien, *La Presse*, 9 novembre 2014) et « Le silence des hommes » (Article 13, Laporte, *La Presse*, 9 novembre 2014).

Les personnalités publiques dont les témoignages sont les plus mentionnés sont Sue Montgomery et Antonia Zerbisias, les deux journalistes qui ont initié le mouvement, Alexa Conradi, la présidente de la Fédération des femmes du Québec et l'initiatrice du mouvement francophone #AgressionNonDénoncée, Julie Miville-Dêchenes, du Conseil du statut de la femme et Michèle Ouimet, une journaliste à *La Presse* qui a témoigné dans une chronique publiée le 6 novembre 2014.

Pour plusieurs journalistes, la prise de parole de ces femmes a eu un rôle crucial dans le mouvement puisqu'en témoignant, elles ont permis à d'autres victimes de parler. Leur prise de parole, qualifiée de douloureuse et de nécessaire par la journaliste Rima Elkouri, a permis d'entraîner dans leur sillage des milliers de femmes qui se sont solidarisées autour de la campagne #AgressionNonDénoncée (Article 21, *La Tribune*, 10 novembre 2014).

Par ailleurs, en termes d'importance dans les articles, la prise de parole des femmes publiques occupe davantage d'espace que celle des internautes, puisque les journalistes s'intéressent aux agressions à caractère sexuel vécues par les personnalités publiques et présentent leurs expériences et leurs témoignages. C'est le cas de la journaliste Rima

Elkouri qui présente dans son article « Le courage de dénoncer » les motivations d'Alexa Conradi à dénoncer publiquement :

J'ai parlé à Alexa Conradi, hier. La voix brisée, elle m'a expliqué pourquoi elle a senti le besoin de parler. Ce n'est ni par vengeance ni pour se donner en spectacle. Mais bien parce qu'elle sentait que comme présidente de la Fédération des femmes du Québec, elle pouvait contribuer à faire évoluer les mentalités. Elle pouvait ébranler les tabous en prenant la parole (Article 1, Elkouri, *La Presse*, 5 novembre 2014).

Pour le journaliste Claude Villeneuve, cette prise de parole des femmes publiques était essentielle à la visibilité du mouvement et était nécessaire pour que la parole parvienne jusqu'au commun :

Il faut parfois que ce soit ces femmes populaires qui s'expriment pour que la parole féministe parvienne jusqu'au commun. Sinon, la discussion reste confinée à la confidentialité de la marge. Notre univers médiatique et culturel fonctionne ainsi. Leur engagement est nécessaire pour faire avancer la lutte (Article 45, Villeneuve, *Journal de Montréal*, 29 décembre 2014).

Martine Delvaux, citée à titre d'experte dans un article, abonde dans le même sens en soutenant que la prise de parole publique et sans spectacularisation de femmes comme Julie Miville-Dechêne a permis à d'autres victimes de raconter leurs agressions à caractère sexuel.

4.4 Associations entre #AgressionNonDénoncée et d'autres événements

Les journalistes sont nombreux à associer la vague de témoignages sur les médias sociaux à d'autres événements connexes ou portant sur les mêmes enjeux que le mouvement #AgressionNonDénoncée. Ces événements sont le drame de Polytechnique, qui commémorait ses 25 ans en 2014, les dénonciations anonymes et publiques envers trois professeurs de l'UQAM ainsi que les accusations anonymes de harcèlement à l'égard de deux députés libéraux.

4.4.1 Polytechnique

Six articles de notre corpus portent spécifiquement sur Polytechnique et établissent des liens entre le drame et le mouvement #AgressionNonDénoncée. Ces articles misent sur les avancées sociales que Polytechnique a permises, surtout en ce qui concerne la violence envers les femmes, rappelant par le fait même que la nature du geste du tueur était misogyne, un constat que le Québec a pris du temps à reconnaître :

On n'a pas eu le réflexe de nommer la chose et de la combattre [...] comme si c'était trop dur d'admettre que c'était un crime contre les femmes, contre les féministes. La rage de Marc Lépine porte un nom, ça s'appelle la misogynie (Article 35, Blais, *La Presse*, 6 décembre 2014).

Pour certains journalistes comme Anabelle Blais, le mouvement #AgressionNonDénoncée rappelle le chemin à parcourir pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes (Article 35, *La Presse*, 6 décembre 2014). Dans une lettre publiée dans *La Presse*, deux représentantes des CALACS affirment que 25 ans après la tuerie, le mot-clic rappelle que les femmes vivent toujours dans un monde hostile à leur égard :

En 2014, 25 ans après la tuerie de Polytechnique, la misogynie dont a fait preuve Marc Lépine est encore bien présente dans notre société. Les femmes vivent dans un monde hostile à leur égard : les statistiques évoquant la violence envers les femmes le démontrent année après année. D'ailleurs, le mot-clic #AgressionNonDénoncée paru dans les dernières semaines a permis de mettre des visages sur ces chiffres éloquents, mais trop souvent contredits (Article 36, Lévesque et Tremblay, *La Tribune*, 6 décembre 2014).

Pour d'autres comme la journaliste Marie-Claude Lortie, 25 ans après le drame, nous en sommes enfin arrivés à un point où on essaie de comprendre ensemble. La création du mouvement #AgressionNonDénoncée est pour elle la preuve qu'un nouvel espace pour la discussion est apparu et que le Québec qui n'a pas peur de discuter a réémergé.

4.4.2 Les dénonciations anonymes à L'UQAM

Parmi notre corpus, cinq journalistes abordent les dénonciations anonymes à l'UQAM, où des professeurs ont été accusés d'agressions à caractère sexuel. Les portes de leurs bureaux ont été placardées de façon anonyme d'autocollants dénonçant la culture du viol. Pour quatre journalistes, ces dénonciations anonymes sont un dérapage associé au mouvement #AgressionNonDénoncée, notamment parce qu'elles font de la présomption d'innocence un détail sans importance et qu'elles créent un climat de suspicion généralisé :

On assiste ici à une récupération inadmissible du mouvement #AgressionNonDénoncée par des gens qui entendent instrumentaliser le malheur des unes et des autres pour créer un climat de suspicion généralisée (Article 24, Buck-Côté, *Journal de Montréal*, 13 novembre 2014).

Ces journalistes rappellent toutefois que ces dérapages « aussi déplorables qu'inquiétants » ne doivent pas discréditer par association un mouvement qui est « légitime et nécessaire » (Article 28, Elkouri, *La Presse*, 14 novembre 2014). Josée Legault précise que :

Si la controverse est réelle, elle ne doit pas pour autant faire dérailler la force du mouvement initial de dénonciations. Ni servir de prétexte à ceux que cette déferlante effraie pour mieux la discréditer (Article 9, Legault, *Journal de Montréal*, 7 novembre 2014).

Les événements à l'UQAM sont expliqués par le manque de confiance des victimes d'agressions à caractère sexuel envers les moyens légitimes pour porter plainte contre un agresseur :

La raison est que trop souvent encore, ces «canaux» échouent. Sans justifier le geste, cet échec du «système» n'est pas étranger non plus à la controverse actuelle à l'UQAM» (Article 31, Legault, *Journal de Montréal*, 16 novembre 2014).

Or, si l'échec du système de justice en matière d'agressions à caractère sexuel est reconnu par plusieurs, il ne saurait justifier les gestes posés à l'UQAM, qui basculent les principes les plus fondamentaux en matière de justice selon Robert Leckey, l'auteur d'une lettre publiée dans *La Presse*.

4.4.3 Cas de harcèlement parlementaire

Le 5 novembre 2014, au même moment que la Fédération des femmes du Québec et la plateforme web *Je suis indéstructible* initient le mot-clic #AgressionNonDénoncée sur *Twitter*, deux députés libéraux, Scott Andrews et Massimo Pacetti, sont suspendus en raison d'une enquête sur des allégations d'harcèlement sexuel déposées par deux députées du Nouveau Parti démocratique.

Si les dénonciations anonymes à l'UQAM sont représentées négativement par l'ensemble des journalistes de notre corpus, les accusations anonymes de harcèlement sexuel contre les deux députés sont plus nuancées.

Ces accusations, qualifiées de sérieuses (Jury, 2014), sont considérées par plusieurs journalistes comme étant la preuve que nous sommes entrés dans une nouvelle ère, celle du passage de la parole à la dénonciation (Lussier, 2014), une ère qui « permet mieux qu'à n'importe quel autre moment dans l'histoire aux victimes de dénoncer les gestes déplacés qui sont posés à leur égard » (Jury, 2014). Vicky Smallman, la porte-parole de la condition féminine et des droits de la personne au sein du Congrès du travail du Canada, abonde dans le même sens en affirmant, dans un article où elle est citée à titre d'experte, que cette nouvelle ère va obliger les employeurs à être

dorénavant plus proactifs en matière de harcèlement (Article 40, Goodyear, *Journal de Montréal*, 22 décembre 2014).

Les journalistes soulignent ainsi davantage les aspects positifs des dénonciations envers les deux députés en affirmant, par exemple, que le nuage du silence commence à se dissiper, pour les deux présumées victimes comme pour toutes les autres victimes d'agressions à caractère sexuel (Article 5, Jury, *Le Droit*, 6 novembre 2014). Ces évènements sont également la preuve « qu'il faut faire changer la donne et briser le silence » (Article 40, Goodyear, *Journal de Montréal*, 22 décembre 2014). Ces accusations sont par ailleurs contextualisées au climat de travail qui règne sur la colline parlementaire :

Plusieurs ont qualifié la colline parlementaire de milieu de travail « toxique »: l'isolement des élus, les horaires de travail irréguliers, la proximité physique et intellectuelle des petites équipes autour des élus, l'alcool facilement accessible agissant comme lubrifiant pour réduire les inhibitions et les bonnes manières, etc. (Article 5, Jury, *Le Droit*, 6 novembre 2014).

Finalement, alors que les journalistes soutiennent que les évènements à l'UQAM confirment la nécessité de se poser des questions sur les dénonciations anonymes et sur leurs graves conséquences, les accusations contre les deux députés libéraux témoignent davantage, selon plusieurs journalistes, que nous sommes entrés dans une nouvelle ère. Ils mentionnent également que ces accusations sont un rappel que le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas gagné, même en occident (Article 9, Legault, *Journal de Montréal*, 7 novembre 2014).

4.5. Les impacts associés au mouvement

Nous nous intéressons maintenant aux impacts du mouvement tels que présentés dans notre corpus. Ceux-ci sont divisés en deux catégories, soit les impacts positifs et les impacts négatifs.

4.5.1 Les impacts positifs

Les journalistes ont mis en évidence plusieurs impacts positifs en lien avec la prise de parole des femmes sur les médias sociaux. Ces impacts sont les suivants : le mouvement a permis d'aborder la question de la violence envers les femmes ; il a permis d'aborder différemment cette problématique ; il a exposé le contexte culturel et les croyances populaires autour des agressions à caractère sexuel ; il a permis de saisir l'occasion de mettre en évidence l'inefficacité du système et d'expliquer le silence des victimes et, finalement, il a suscité l'espoir de changements et d'actions politiques.

4.5.1.1 Aborder la question de la violence envers les femmes

Le principal impact positif du mouvement, selon les journalistes, est qu'il permet de placer la problématique de la violence envers les femmes au cœur de l'actualité. Le mouvement permet également de parler publiquement et ouvertement du viol, un sujet que plusieurs « voudraient balayer sous le tapis » et autorise une conversation sociale autour de la violence envers les femmes, même si le sujet est difficile et que « ça sort tout croche » (Article 8, Durocher *Journal de Montréal*, 6 novembre 2014). De plus, les journalistes soulignent que le mouvement engage socialement une discussion « très productive et continue sur la culture du viol » (Article 40, Goodyear, *Journal de Montréal*, 22 décembre 2104).

Par ailleurs, si le mouvement #AgressionNonDénoncée émerge des médias sociaux, plusieurs journalistes illustrent les répercussions et l'ampleur de la prise de parole des femmes en présentant l'impact de la discussion créée sur les médias sociaux dans les médias dits traditionnels :

L'un des effets concrets du mot-clic #AgressionNonDenoncee a pu être observé dans les médias cette semaine. Plusieurs émissions y ont consacré du temps d'antenne et ont abondamment parlé de la violence sexuelle sous toutes ses formes (Article 17, Collard, *La Presse*, 10 novembre 2014).

Outre le traitement médiatique du mouvement réalisé par la presse écrite, plusieurs journalistes soulignent la présence de Sue Montgomery à l'émission télévisée *Tout le monde en parle* alors que d'autres mentionnent les autres émissions de télévision et de radio qui ont consacré du temps d'antenne à la question de la violence envers les femmes.

La discussion sociale suscitée par le mouvement est donc soulignée comme étant un impact du mot-clic par plusieurs journalistes, qui affirment par ailleurs que malgré le fait que certains « s'enfargent et gaffent », l'important est que la question de la violence envers les femmes est abordée et suscite un intérêt marqué (Article 29, Labrie, *La Voix de L'Est*, 15 novembre 2014).

4.5.1.2 Aborder différemment la question de la violence envers les femmes

Pour les journalistes, si le mouvement permet d'aborder sur plusieurs plateformes la problématique des agressions à caractère sexuel, il permet également d'en parler de façon différente. Les journalistes mettent ainsi l'emphase sur le caractère ordinaire de la violence envers les femmes et sur la problématique sociale dans laquelle cette violence s'inscrit.

À cet égard, dans notre corpus, 25 articles contextualisent la prise de parole des femmes à la problématique de la violence sexuelle, souvent par le biais de statistiques : huit journalistes présentent dans leurs articles la statistique selon laquelle une femme sur trois est victime d'une agression à caractère sexuel au cours de sa vie ; deux journalistes soulignent que 90% des victimes d'agressions à caractère sexuel ne portent jamais plainte ; une porte-parole des CALACS soutient dans une lettre publiée à *La Presse* que la moitié des femmes victimes d'agressions à caractère sexuel rencontrées par les intervenants des centres d'aide ont attendu 13 ans ou plus avant de demander de l'écoute et du soutien et un journaliste souligne que 85% des agressions surviennent dans des lieux privés.

Pour la journaliste Judith Lussier, le mot-clic sensibilise au fait que les agressions à caractère sexuel sont plus répandues qu'on ne le croit, qu'elles sont difficiles à dénoncer et fait prendre conscience aux victimes des agressions dont elles ont été la cible (Article 4, Lussier, *Métro*, 6 novembre 2014). La journaliste Rima Elkouri soutient, quant à elle, que le mot-clic expose les sentiments de honte et de culpabilité que vivent les femmes et présente les agressions comme étant des crimes souvent commis par des proches des victimes (Article 1, Elkouri, *La Presse*, 5 novembre 2014).

Toutefois, si la plupart des journalistes contextualisent la prise de parole des victimes à la problématique sociale dans laquelle elle s'inscrit, le journaliste Pierre Foglia – qui présente #AgressionNonDénoncée comme un système, un mouvement, une thérapie collective ayant pour ressort la délation –, mentionne sa crainte que les dénonciations sur les médias sociaux mènent à de « tragiques règlements de comptes », soit de fausses accusations :

Plus des trois quarts des profs accusés d'avoir agressé des enfants sont, à la fin de l'enquête, complètement blanchis et détruits puisque les enfants mentaient (Article 22, Foglia, *La Presse*, 11 novembre 2014).

Le journaliste présente également des cas d'agressions à caractère sexuel qui, selon lui, n'en sont pas vraiment pour questionner par la suite ce qu'est véritablement une agression à caractère sexuel :

Qu'est-ce qu'un viol? Le mari rentre émoussillé de son party de bureau, sa femme endormie dit non. Il dit oui pareil. C'est un viol. Sauf que le plus souvent, elle ne dit pas non. Elle dit rien même si elle n'a pas envie. Une agression sexuelle? (Article 22, Foglia, *La Presse*, 11 novembre 2014)

4.5.1.3 Présenter le contexte culturel et les croyances populaires autour des agressions à caractère sexuel

Si le mouvement permet de lier la prise de parole des victimes d'agressions à caractère sexuel à la problématique sociale plus large de la violence envers les femmes, il amène également les journalistes à aborder le contexte culturel qui mène aux agressions : la culture de l'impunité, du silence et du viol. Les journalistes ciblent également les croyances populaires autour des agressions à caractère sexuel et exposent les mythes et les préjugés qui font que les victimes gardent le silence.

Trois journalistes associent la prise de parole des femmes à la prévalence de la culture d'impunité, définie par la journaliste Josée Legault comme étant une culture qui « fait taire les victimes et protège les agresseurs » (Article 31, Legault, *Journal de Montréal*, 16 novembre 2014). Elle soutient que le mouvement « témoigne avant tout d'une culture d'impunité et de machisme que l'on croyait moribonde alors que, dans les faits, elle sévit encore » (*Ibid*). Par ailleurs, selon Martine Delvaux, citée dans l'article de Stéphane Baillargeon, le mouvement permet aux femmes de dénoncer l'impunité des agressions à caractère sexuel et les risques encourus par les victimes lorsqu'elles dénoncent.

Le mouvement permet également aux journalistes de lier la problématique de la violence envers les femmes à la culture du silence entourant les agressions à caractère sexuel puisque, pour les victimes, « le conditionnement au silence commence tôt » (Article 6, Saint-Germain, *Journal de Montréal*, 6 novembre 2014). La culture du silence, qui est dominante selon la journaliste Rima Elkouri, est définie comme étant :

Une culture sexiste qui, encore aujourd'hui, conçoit les filles comme des objets, banalise le viol, l'encourage et accuse ensuite les femmes d'en être responsables ou de mentir. C'est une culture qui hausse les épaules quand on lui dit, par exemple, que 1200 femmes autochtones ont été assassinées ou ont disparu depuis 1980 (Article 28, Elkouri, *La Presse*, 14 novembre 2014)

Selon la journaliste Judith Lussier, la culture du silence s'inscrit dans la culture du viol, qui alimente le mythe de la femme vengeresse, qui blâme les victimes et qui accorde le bénéfice du doute aux accusés. Fabien Deglise précise que cette culture « s'accompagne là aussi d'une loi du silence délétère dont l'acceptation sociale se met alors doucement à craqueler » (Article 41, Deglise, *Le Devoir*, 27 décembre 2014).

En exposant le contexte culturel qui mène à la prévalence des agressions à caractère sexuel, certains journalistes dénoncent les mythes et les stéréotypes habituellement associés, dans les croyances populaires, aux agressions. Une porte-parole des CALACS, dans une lettre publiée au *Devoir*, soutient à cet effet que c'est important, comme société, d'identifier les mythes et préjugés entourant le comportement de la victime et qui visent à blâmer cette dernière pour son agression :

Tant que la parole des victimes sera mise en doute malgré les grandes difficultés de dénoncer, tant qu'elles seront tenues responsables d'une façon ou d'une autre – par leur attitude, leur consommation d'alcool, le nombre de leurs partenaires sexuels... — le silence entourant les agressions à caractère sexuel perdurera, et les victimes ne trouveront pas

le soutien dont elles ont besoin (Article 12, Lavoie, *Le Devoir*, 9 novembre 2014).

Rima Elkouri présente également les propos d'Alexa Conradi qui affirme que les agresseurs ne sont pas des monstres, contrairement aux croyances populaires, mais sont des gens ordinaires qui sont nourris aux stéréotypes sexistes (Article 1, Elkouri, *La Presse*, 5 novembre 2014). Martine Delvaux, citée dans un article du *Devoir*, soutient qu'une agression à caractère sexuel n'est pas provoquée par les pulsions sexuelles masculines :

Je ne pense pas, comme cet homme entendu à l'émission *Médium large*, qu'une érection, c'est une perte de contrôle. Ça n'a aucun sens (Article 16, Baillargeon, *Le Devoir*, 10 novembre 2014).

Le journaliste Patrick Lagacé mentionne que les hommes ont souvent tendance à concevoir l'agression à caractère sexuel comme le viol au fond d'une ruelle, une idée également partagée par Martine Delvaux qui précise que si cette croyance est populaire, il ne faut pas croire que le prototype des agressions à caractère sexuel est le viol « au fond de la ruelle avec une lame de couteau » (Article 16, Baillargeon, *Le Devoir*, 10 novembre 2014). Finalement, selon la journaliste Annabelle Nicoud, le mot-clic permet à plusieurs de réaliser que les agressions sont plus fréquentes que ce qu'on ne le croit et qu'elles ne sont pas nécessairement commises par un agresseur inconnu de sa victime, contrairement aux croyances populaires (Article 3, Nicoud, *La Presse*, 5 novembre 2014).

4.5.1.4 Saisir l'occasion de mettre en évidence l'inefficacité du système et d'expliquer le silence des victimes

Le fait que les victimes de Jian Ghomeshi aient choisi de parler aux journalistes du *Toronto Star* plutôt qu'à la police et la prise de parole des victimes d'agression à

caractère sexuel dans l'espace public ont mis en évidence le manque de confiance des victimes envers les voies officielles de dénonciation selon les journalistes et les experts qui se sont positionnés sur cette question dans notre corpus:

Pourquoi tant de femmes font si peu confiance à leurs patrons, aux forces policières, aux tribunaux ou aux canaux institutionnels « établis » pour obtenir justice? La raison est que, trop souvent, ces canaux échouent (Article 31, Legault, *Journal de Montréal*, 2014).

Le Directeur du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé à l'Université McGill, qui signe une lettre publiée dans *La Presse* sur les distinctions qui s'imposent quant à la prise de parole des femmes, souligne que l'historique des plaintes officielles d'agressions à caractère sexuel prouve que les autorités qui reçoivent de telles plaintes ne les prennent parfois pas suffisamment au sérieux ou les suppriment (Article 23, Leckey, *La Presse*, 12 novembre 2014).

Une journaliste cite quant à elle Sue Montgomery :

Il y a un problème si même les femmes avec le pouvoir, qui comprennent le système, ne pensent pas à aller à la police. Imaginez les autres ! (Article 3, Nicoud, *La Presse*, 5 novembre 2014).

Josée Legault, du *Journal de Montréal*, présente, par ailleurs, dans son article les résultats d'un sondage mené dans le cadre d'une étude du ministère fédéral de la Justice qui montre que les deux tiers des femmes disent n'avoir aucune confiance envers le système judiciaire dans les cas d'agression à caractère sexuel.

Un article publié par le *Journal de Montréal* vise, quant à lui, à comprendre les procédures judiciaires initiées par une victime, qui a vu quatre ans s'écouler entre l'appel aux autorités et le prononcé de la peine de son agresseur. Dans le cadre de cet article, la journaliste mise sur le jeune âge de la victime et les difficultés qu'elle et sa

famille ont traversées, concluant par le fait que la victime, malgré le fait qu'elle soit confortée par la peine imposée à son agresseur, a perdu confiance envers le système de justice et a été énormément éprouvée par le processus judiciaire. Afin de nuancer l'expérience vécue par la victime, la journaliste donne par ailleurs la parole à la porte-parole pour le Service de police de la ville de Québec, à un avocat ainsi qu'au porte-parole du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Par leurs propos, ces trois experts reconnaissent que les procédures judiciaires peuvent être difficiles pour les victimes, mais encouragent la dénonciation notamment parce que « les agresseurs doivent répondre de leurs crimes » (Article 39, Lamontagne, *Le Journal de Montréal*, 15 novembre 2014).

Si les journalistes s'intéressent à l'échec du système dans les cas d'agression à caractère sexuel, plusieurs expliquent également le silence des victimes et les raisons qui les incitent à ne pas dénoncer leurs agresseurs ou à ne pas parler de leurs agressions. Le journaliste Richard Therrien cite à cet égard Sue Montgomery qui explique ce silence :

Pourquoi les victimes sont-elles si peu nombreuses à dénoncer leurs agresseurs? Parce que « c'est difficile d'admettre que quelqu'un qu'on aime et qu'on respecte peut nous blesser », répond la journaliste. Aussi parce qu'on a peur que nos proches ne nous croient pas (Article 13, Therrien, *La Presse*, 9 novembre 2014).

En témoignant publiquement pour une première fois de son agression, Michèle Ouimet a aussi exposé les raisons qui l'ont amenée à garder le silence. Dans son article « La honte », elle explique sa décision de ne pas dénoncer, causée par son refus de revivre l'humiliation, la honte et la peur, par sa crainte de se retrouver au banc des accusés et par sa peur de l'humiliation et du stigmaté.

Les journalistes abordent le silence des victimes et l'échec du système de justice en lien avec les agressions à caractère sexuel d'un point de vue systémique et social en

s'intéressant aux facteurs qui causent les sentiments de honte et de culpabilité et qui amènent les victimes à garder le silence. Aucun journaliste ne questionne le silence des victimes ou ne critique le choix de ne pas dénoncer, même si plusieurs se positionnent contre les dénonciations publiques anonymes.

4.5.1.5 Susciter l'espoir de changement et d'actions politiques

Le mouvement, par les discussions sociales qu'il permet, donne beaucoup d'espoir concernant les changements sociaux et politiques qu'il pourrait permettre :

Au Canada, en matière d'agression, il y a désormais un avant-Ghomeshi et un après-Ghomeshi (Article 41, Deglise, *Le Devoir*, 27 décembre 2014).

Les journalistes sont nombreux à affirmer que la prise de parole des victimes d'agressions à caractère sexuel confirme l'urgence d'avoir un vrai débat de société et de poser des actions concrètes concernant la violence envers les femmes.

Plusieurs journalistes interpellent à cet égard les élus de l'Assemblée nationale puisque de vrais changements systémiques passent inévitablement par le politique (Article 11, Lagacé, *La Presse*, 8 novembre 2014). Pour plusieurs, une action concrète pourrait être une commission parlementaire, s'inspirant du modèle de la commission *mourir dans la dignité*, qui lancerait une réflexion sur les causes et les conséquences des agressions à caractère sexuel. Cette initiative est représentée de façon positive par l'ensemble des journalistes.

Quant à la discussion sur le harcèlement en milieu de travail que le mouvement et les accusations contre les deux députés libéraux ont permis, Vicky Smallman, citée à titre d'experte dans un article de Sheena Goodyear, soutient que nous entrons dans une nouvelle ère, où les employeurs seront désormais plus proactifs en matière de

harcèlement et où les milieux de travail devront revoir leurs politiques internes et leur culture d'entreprise (Article 40, Goodyear, *Journal de Montréal*, 22 décembre 2014).

Alors que les journalistes sont nombreux à présenter le mouvement #AgressionNonDénoncée comme étant positif et pouvant être un facteur de changement dans la problématique de la violence envers les femmes, d'autres émettent des réserves quant à ce que le mouvement pourrait accomplir. À cet égard, plusieurs journalistes présentent le mouvement comme étant une preuve des avancées sociales depuis le drame de Polytechnique, mais d'autres mettent l'accent sur le fait que, 25 ans plus tard, les victimes ont toujours peur de dénoncer et qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le journaliste Pierre Foglia croit, quant à lui, que les témoignages sur les médias sociaux comme *Facebook* et *Twitter* ne permettront pas de guérir les victimes, mais que seul le temps pourra faire évoluer la problématique de la violence envers les femmes.

Ce qui est commun à l'ensemble des propos des journalistes concernant les actions à prendre à la suite du mouvement est la nécessité de voir les élus s'impliquer pour que le mouvement soit plus qu'un sujet d'actualité et puisse permettre des mesures et des actions concrètes d'un point de vue social :

La prise de parole s'est faite. Pour l'action, s'il y a un espoir concret, il faut regarder vers les 125 élus de l'Assemblée nationale (Article 11, Lagacé, *La Presse*, 8 novembre 2014).

Puisse cette parole libérée être suivie de gestes concrets pour contrer ces abus. Et ce, jusqu'au sommet des lieux de pouvoir (Article 9, Legault, *Journal de Montréal*, 7 novembre 2014).

4.5.2 Les impacts négatifs du mouvement

Les journalistes identifient plusieurs impacts positifs d’#AgressionNonDénoncée dans leur couverture du mouvement, mais peu d’impacts négatifs sont identifiés. Un seul évènement est considéré comme étant un effet négatif du mouvement, soit les dénonciations anonymes de l’UQAM.

4.5.2.1 Les dérapages associés au mouvement

Dans la foulée de l’affaire Ghomeshi et du mouvement #AgressionNonDénoncée, plusieurs journalistes dénoncent les gestes posés par des étudiants de l’UQAM, qui ont dénoncé publiquement et de façon anonyme trois professeurs en placardant leurs portes d’autocollants dénonçant la culture du viol. Les journalistes sont nombreux à qualifier cet évènement d’un dérapage et à exposer leur crainte que celui-ci discrédite par association un mouvement légitime et nécessaire.

La décision d’une association étudiante de poster sur Facebook le nom de trois professeurs en les associant à la « culture du viol » aura fait craindre le « lynchage » public d’hommes sans qu’ils ne soient l’objet d’accusations formelles (Article 31, Legault, *Journal de Montréal*, 16 novembre 2014).

Les journalistes considèrent les évènements de l’UQAM comme un dérapage du mouvement #AgressionNondénoncée et de la prise de parole des victimes d’agressions à caractère sexuel. Cette idée fait consensus dans notre corpus.

4.6 Représentations des victimes, des agresseurs et des agressions dans le contexte du mouvement #AgressionNonDénoncée

La prochaine section vise à comprendre comment les victimes, les agresseurs et les agressions ont été représentés dans la couverture médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée. Le prochain chapitre, où nous discuterons des résultats, nous

permettra ensuite de comparer ces représentations à celles identifiées dans la littérature comme étant récurrentes dans le traitement médiatique des agressions à caractère sexuel.

4.6.1 Les représentations des victimes ayant participé au mouvement #AgressionNonDénoncée

Plusieurs enjeux concernant les victimes d'agressions à caractère sexuel sont abordés par les journalistes dans leur couverture du mouvement. Ils traitent notamment des conséquences d'une agression pour les victimes, qui peuvent être des problèmes physiques ou psychologiques, des troubles de l'alimentation, des problèmes de dépendance, des difficultés sexuelles et relationnelles ou de l'anxiété (Article 12, Lavoie, *Le Devoir*, 8 novembre 2014). Dans leurs témoignages, certaines femmes publiques comme Michèle Ouimet et Renée Martel soutiennent par ailleurs que, même après 40 ans, elles vivent encore les conséquences du traumatisme de leurs agressions :

J'en garde un souvenir d'une netteté bouleversante. Je n'ai rien oublié. Et je n'oublierai jamais. Parfois, des images surgissent dans ma tête : les hommes, le foulard, les armes, leur froideur, leur indifférence devant ma peur. Leur violence (Article 7, Ouimet, *La Presse*, 6 novembre 2014)

Une autre question abordée par les journalistes est le silence des victimes. Ils ont à cet égard rappelé que la culture dominante en matière d'agression à caractère sexuel est celle du silence, pas de la délation : « le silence est encore trop souvent la réponse programmée dans l'esprit des victimes » (Article 28, Elkouri, *La Presse*, 14 novembre 2014). Par ailleurs, dans une lettre publiée au *Devoir*, une représentante des CALACS a rappelé les conséquences dommageables du silence des victimes, souvent causé par les sentiments de honte et de culpabilité :

Garder un tel secret peut faire en sorte que la personne entretienne des sentiments de honte, de culpabilité, d'isolement et de peur. La peur

notamment de ne pas être crue, d'être jugée et rejetée (Article 12, Lavoie, *Le Devoir*, 8 novembre 2014).

Nathalie Petrowski soutient par ailleurs qu'il n'y a pas de profil type de la femme ou de la fille agressée :

Elles viennent de tous les horizons, de toutes les couches de la société. Elles ont un certain âge ou elles sont encore dans l'adolescence. Elles sont straight, flyées, journalistes, actrices, chanteuses, secrétaires et ménagères, femmes fortes et combatives comme ma collègue Michèle Ouimet, jeunes filles en fleurs comme Léa Clermont-Dion (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014).

D'autres journalistes s'intéressent également aux victimes qui ne dénoncent pas leur agresseur et soutiennent que si les témoignages sont bénéfiques pour une majorité de femmes, d'autres qui n'ont pas envie de parler ne sont pas pour autant sans courage (Article 22, Foglia, *La Presse*, 11 novembre 2014).

4.6.2 Les représentations des agresseurs

Dans leur couverture médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée, les journalistes présentent les agresseurs comme étant des « gens ordinaires, que l'on connaît bien. Des pères, des chums, des amoureux, nourris aux stéréotypes sexistes » (Article 1, Elkouri, *La Presse*, 5 novembre 2014). La journaliste Josée Legault soutient que les agresseurs sont partout et peuvent être un voisin, un cousin, un mononcle, un beau-père, un frère, un père, un ami, le père d'une amie, un amoureux, le père d'un amoureux, un conjoint, un petit boss, un grand boss, un psy, un dentiste. Quant à Alexa Conradi, dans un article où elle est interviewée par Rima Elkouri, elle présente son agresseur comme étant un homme intelligent, beau et sensible en qui elle avait pleinement confiance.

D'autres journalistes établissent par ailleurs des nuances dans les profils d'agresseurs :

Même si le type saoul n'a pas d'affaire à envahir votre sphère intime et doit être rabroué, le mettre à égalité avec un violeur c'est manquer de respect pour celle qui a été violée (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014).

Autrement dit, « dire que plusieurs sont coupables, ce n'est pas dire qu'il n'y a pas de degrés de culpabilité » (Article 23, Leckey, *La Presse*, 12 novembre 2014).

4.6.3 Définir une agression à caractère sexuel

Les témoignages de victimes d'agressions à caractère sexuel sur les médias sociaux et l'utilisation par les internautes du mot-clic #AgressionNonDénoncée soulèvent pour plusieurs journalistes des questions quant à la définition de ce qu'est une agression à caractère sexuel :

Qu'est-ce qu'une agression? On ne peut mettre dans la même catégorie un regard lubrique, une blague maladroite, une drague épaisse et insistante ou un viol (Article 24, Buck-Côté, *Journal de Montréal*, 13 novembre 2014).

En posant cette question, les journalistes établissent une forme de hiérarchie entre les différentes formes que les agressions peuvent prendre, positionnant le viol dans un lieu public comme étant la forme la plus grave :

En revanche, il y a mille et une formes d'agressions, de la plus banale à la plus dévastatrice. Or, j'ai de la difficulté à accepter que dans la déferlante de la dénonciation, on mette tout sur le même pied d'égalité: le viol terrible qu'a subi ma camarade Michèle Ouimet à 21 ans et le tripotage d'un type saoul et trop collant dans un party (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014)

En témoignant des agressions qu'elles ont vécues, les personnalités publiques définissent dans certains cas ce qu'est une agression à caractère sexuel en présentant leur caractère souvent ordinaire. C'est le cas d'Alexa Conradi, qui témoigne dans l'article « *Le courage de dénoncer* » de son agression, commise par l'homme qu'elle

aimait. La journaliste Josée Legault témoigne également de l'agression qu'elle a vécue il y a 30 ans, alors qu'elle était enseignante et qu'elle a été agressée par un étudiant (Article 9, Legault, *Journal de Montréal*, 7 novembre 2014).

4.7 L'effet de cadrage produit par le mouvement

La présente section vise maintenant à présenter différentes caractéristiques du contexte médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée. Nous présentons d'abord le lien entre le genre des journalistes et leur couverture du mouvement, puis les sources et les experts qui ont été mobilisés par les journalistes pour commenter le mouvement et ses enjeux. Ensuite, nous nous intéressons aux nuances amenées par les journalistes dans leur couverture du mouvement, puis nous présentons le dialogue entre les journalistes durant le mouvement et, finalement, les témoignages de certaines chroniqueuses, publiés dans leurs quotidiens respectifs.

Il est pertinent de s'intéresser aux particularités du traitement médiatique du mouvement puisque les journalistes ont souligné que la crise créée par la prise de parole des victimes est sociale, mais également médiatique. Une porte-parole des CALACS souligne à cet effet, dans une lettre publiée au *Devoir*, qu'on a rarement autant parlé dans les médias des dénonciations d'agressions à caractère sexuel que durant le mouvement (Article 12, Lavoie, *Le Devoir*, 2014). La vague de témoignages déstabilise et ébranle donc l'ensemble de la société, incluant les élus et les médias selon la journaliste Josée Legault.

4.7.1 Le genre des journalistes et la couverture médiatique

28 articles de notre corpus ont été rédigés par des femmes et 16 par des hommes. Les articles qui présentent le mouvement ou ses enjeux de manière principalement négative ont par ailleurs tous été rédigés par des hommes. Ces articles sont « L'égojournalisme » (Article 16, Bailargeon, *Le Devoir*, 10 novembre 2014) « La

chasse à l'homme » (Article 22, Foglia, *La Presse*, 11 novembre 2014), « Délation et vengeance à l'UQAM » (Article 24, Buck-Côté, *Journal de Montréal*, 13 novembre 2014) et « Baril Guérard en trois opinions tranchées » (Article 33, Boulanger, *La Presse*, 29 novembre 2014). À cet égard, le genre semble avoir un impact sur la couverture médiatique du mouvement puisque les femmes s'expriment davantage sur leurs expériences en lien avec les agressions à caractère sexuel, et ce même si elles n'ont pas été victimes d'agressions et n'ont pas témoigné dans le cadre du mouvement. Elles abordent dans certains cas la peur qu'elles vivent et ont vécue, justifient le silence des victimes et la peur de dénoncer par les voies officielles et présentent parfois leur propre agression.

Quant aux articles rédigés par les hommes, ils ont davantage comme objectif de parler de la perception masculine du mouvement - « Le silence des hommes », « la chasse à l'homme », « elles sont entrées dans la lumière » -, ou de présenter les témoignages de certaines victimes. Certains journalistes axent davantage leur couverture du mouvement d'un point de vue juridique, apportant des nuances quant à la prise de parole des victimes ou présentant, par exemple, le cas d'allégations de harcèlement au Parlement d'Ottawa et les mesures politiques suite à ces dénonciations.

4.7.2 Les sources et les experts mobilisés

Dans le contexte d'#AgressionNonDénoncée, les journalistes ont souvent donné la parole aux femmes à titre d'experte ou de source pour s'exprimer sur les enjeux autour de la prise de parole des victimes. Dans notre corpus, 19 journalistes mobilisent des sources ou des experts pour s'exprimer sur les enjeux entourant la prise de parole des victimes d'agressions à caractère sexuel, pour un total de 48 sources dont 11 sont des hommes et 37 des femmes.

Par ailleurs, les hommes et les femmes ne semblent pas être invités à s'exprimer sur les mêmes enjeux. Dans un article présentant les citations de différentes personnalités publiques lors de la commémoration des 25 ans de polytechnique, les hommes sont cités pour s'exprimer sur le registre des armes à feu alors que les femmes parlent de la violence envers les femmes et de la misogynie. De plus, dans un article portant sur le désir des élues de l'Assemblée nationale de créer une commission sur les agressions à caractère sexuel, le journaliste Jeff Yates présente le projet comme étant une initiative de femmes et mobilise exclusivement l'opinion de personnalités politiques féminines pour s'exprimer sur la nécessité de tenir une telle commission.

Par ailleurs, outre les hommes mobilisés pour s'exprimer sur le 25^e anniversaire de la tragédie de Polytechnique, les trois autres experts masculins qui s'expriment dans notre corpus se positionnent sur des enjeux liés au système judiciaire ou à la présomption d'innocence.

Quant aux femmes qui sont citées par les journalistes, elles viennent de différents milieux et sont des chroniqueuses, des personnalités politiques, des professeures ou des historiennes. Elles tiennent par ailleurs un discours favorable à la prise de parole des femmes victimes d'agressions et sont nombreuses à contextualiser le mouvement à la problématique sociale dans laquelle il s'inscrit, tenant par le fait même un discours féministe. Martine Delvaux, par exemple, soutient dans un article où elle est mobilisée à titre d'experte que la prise de parole des femmes sur les médias sociaux dénonce le sexisme ambiant et la violence sexuelle ordinaire, cadrant ainsi le mouvement dans une problématique sociale et systémique (Article 16, Baillargeon, *Le Devoir*, 10 novembre 2014)

4.7.3 Les nuances dans le discours médiatique

L'analyse de notre corpus permet de constater que, malgré les nuances amenées par certains journalistes, le mouvement est majoritairement présenté de façon positive dans la presse écrite. En effet, 30 journalistes abordent le mouvement de façon positive sans présenter les effets négatifs que le mouvement pourrait avoir.

Quinze journalistes nuancent toutefois d'une façon ou d'une autre le débat concernant la prise de parole des victimes d'agressions à caractère sexuel ou les enjeux entourant le mouvement #AgressionNonDénoncée. Deux articles présentent le mouvement comme étant exclusivement négatif alors que les autres tiennent un discours majoritairement positif par rapport à la prise de parole des victimes, mais amènent des nuances de différents ordres.

Le journaliste Pierre Foglia, qui compare le mouvement à une chasse à l'homme, soutient que les témoignages de victimes ont pour ressort la délation, qui une fois érigée en système mène inévitablement à de tragiques règlements de compte. Son article est celui qui présente le plus négativement la prise de parole des victimes, soutenant que l'émancipation ne passe pas par la dénonciation et que les médias sociaux ne permettront pas de régler la problématique des agressions à caractère sexuel.

Par ailleurs, un article publié dans *La Presse* + présente trois opinions sur différents enjeux d'actualités de Jean-Philippe Bail Guérard, un acteur, écrivain et chroniqueur, qui soutient que le débat sur la violence envers les femmes est en train de déraiper vers du manichéisme :

Le débat est en train de déraiper. On glisse dans la dérive idéologique, dans la guerre entre les sexes. D'un côté, il y a des hommes qui affirment

qu'on ne peut plus draguer une femme sans se sentir coupable ; de l'autre, des femmes qui estiment que chaque homme est un violeur potentiel ! Le manichéisme ne règle jamais rien (Article 33, Boulanger, *La Presse*, 29 novembre 2014).

Nathalie Collard nuance quant à elle la question des effets que peuvent avoir les mots-clics en opposant deux courants de pensée dans son article, soit ceux qui croient que les mots-clics ne font que donner bonne conscience à ceux qui les utilisent et ceux qui croient qu'ils attirent l'attention, une forme de pouvoir. Cette deuxième affirmation est davantage appuyée par la journaliste, qui cite un expert et illustre à l'aide d'exemples le pouvoir démontré par le mot-clic #AgressionNonDénoncée dans les médias traditionnels. Présenter ces deux courants de pensée a comme effet de polariser la discussion autour des répercussions que pourrait avoir le mouvement.

La journaliste Katryne Lamontagne, dans son article *une dénonciation qui a fait mal*, expose l'expérience négative d'une victime qui a dénoncé son agresseur et qui a vu quatre ans s'écouler entre sa dénonciation et la condamnation. L'article présente la perspective de la victime et de ses proches et leur expérience négative avec le système de justice. Pour nuancer l'expérience négative telle que vécue par la victime, la journaliste présente, à la fin de son article, le discours de trois experts, soit un avocat, la porte-parole pour le service de police de la ville de Québec et le porte-parole du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ces experts justifient les procédures judiciaires:

Ça se peut que le processus judiciaire soit exigeant, j'en suis consciente. Il faut que tu racontes ce que tu as vécu, ce n'est pas évident. Mais les victimes sont accompagnées, les policiers sont formés pour ça. Les agresseurs doivent répondre de leurs crimes (Article 30, Lamontagne, *Journal de Montréal*, 15 novembre 2014).

Stéphane Baillargeon questionne quant à lui la pertinence de la prise de parole des chroniqueuses victimes d'agressions à caractère sexuel – une pratique qu'il qualifie comme appartenant à l'égojournalisme –, en confrontant sa perspective à celle de Martine Delvaux. Contrairement au journaliste, Delvaux croit que la prise de parole des journalistes n'est pas narcissique, mais qu'elle est nécessaire puisqu'elle permet à d'autres victimes de témoigner.

Certains journalistes, pour exposer les divergences d'opinions dans le discours médiatique autour du mouvement, présentent d'autres articles où la prise de parole des victimes est représentée comme étant nuancée :

Un chroniqueur caricaturait les récits d'agressions signés par des femmes journalistes en guise de solidarité en les qualifiant d'« égojournalisme ». Un autre chroniqueur, renommé celui-là, réduisait cette vague à une « chasse à l'homme » (Article 9, Legault, *Journal de Montréal*, 7 novembre 2014).

Finalement, quatre journalistes nuancent les impacts positifs du mouvement en parlant des dérapages et des dénonciations anonymes de l'UQAM. Ces dénonciations sont par ailleurs représentées comme étant un impact négatif du mouvement par tous les journalistes.

4.7.4 Un dialogue entre journalistes

Dans la couverture médiatique du mouvement, les journalistes se sont interpellés à plusieurs reprises, faisant références à leurs « collègues » ou « camarades » sans regard aux quotidiens pour lesquels ils travaillent. Ils commentent ainsi les interprétations données par certains du mouvement. Patrick Lagacé, dans sa chronique publiée dans *La Presse*, critique par exemple les propos d'une journaliste du *Globe and Mail*, qui affirme que le mouvement n'est pas un moment charnière :

Une note dissonante, si vous permettez. Celle de Denise Balkissoon, dans le *Globe and Mail*, dans un texte d'une rage froide, qui nous dit que non, la prise de parole actuelle n'est pas un « moment charnière », que ça fait des années que les femmes souffrent, qu'elles sont battues, qu'elles sont tuées. « Et jetées aux cochons », écrit-elle, en référence au tueur en série Robert Pickton. (Article 11, Lagacé, *La Presse*, 8 novembre 2014).

Dans son article portant sur les dénonciations anonymes de l'UQAM, le journaliste Mathieu Buck-Côté critique par ailleurs les propos tenus par une experte mobilisée dans un article de *La Presse*, qui soutient entre autres que les dénonciations anonymes de l'UQAM s'inscrivent dans une logique révolutionnaire progressiste :

Je disais que tous se désolent de cette logique délatrice. Mais je me fais trop optimiste. Aujourd'hui, dans *La Presse*, Sibel Ataogul, présidente de l'Association des juristes progressistes, disait à peu près que nous assistons en ce moment à une révolution et qu'il y aurait inévitablement des victimes collatérales. Les professeurs de l'UQAM en seraient. Apparemment, on ne fait pas d'omelettes sans casser les œufs. L'extrémisme vengeur se maquille ici en progressisme (Article 24, Buck-Côté, *Journal de Montréal*, 13 novembre 2014).

Plusieurs chroniqueurs font par ailleurs une analyse du traitement médiatique du mouvement réalisé par d'autres journalistes. Josée Legault, du *Journal de Montréal*, présente à cet effet les propos de deux autres journalistes soit Stéphane Baillargon du *Devoir* et Pierre Foglia de *La Presse* concernant la prise de parole des journalistes :

Un chroniqueur caricaturait les récits d'agressions signés par des femmes journalistes en guise de solidarité en les qualifiant d'« égojournalisme ». Un autre chroniqueur, renommé celui-là, réduisait cette vague à une « chasse à l'homme » (Article 31, Legault, *Journal de Montréal*, 16 novembre 2014).

Judith Lussier du *Métro* aborde également le traitement médiatique du mouvement et présente les nuances amenées par les journalistes. Obéissant à leur réflexe « d'aller voir ailleurs, de regarder dans l'angle mort, de casser l'apparent consensus », certains

journalistes se sont selon elle sentis appelés à apporter des nuances à la prise de parole des victimes. Or, Lussier questionne la pertinence de ces nuances à un moment qu'on devrait selon elle consacrer à écouter les victimes.

4.7.5 Les témoignages des journalistes

Tel que mentionné plus haut, le mouvement a amené plusieurs journalistes à utiliser leurs plateformes, y compris les quotidiens où elles travaillent, pour témoigner de leurs propres agressions ou pour présenter les témoignages d'autres journalistes. À cet égard, le témoignage de Sue Montgomery, la journaliste qui a initié le mouvement #BeenRapedNeverReported, est présenté par 20 journalistes de notre corpus :

Au plus fort de l'affaire Jian Ghomeshi, la journaliste s'est lancée en écrivant sur Twitter avoir été agressée sexuellement par son grand-père de l'âge de trois à neuf ans, puis violée par un agent de bord alors qu'elle travaillait chez Air Canada. Dans le cas de son grand-père, elle en avait informé la police quand elle a eu 20 ans, mais celle-ci ne l'a pas crue (Article 13, Therrien, *La Presse*, 9 novembre 2014).

Dix journalistes présentent également le témoignage de la journaliste Michèle Ouimet. Stéphane Laporte invite à cet effet les lecteurs à consulter l'article de sa collègue avant de lire sa propre chronique :

Si vous avez le temps, ce matin, de lire seulement une chronique et que vous n'avez pas lu celle de Michèle Ouimet publiée jeudi dernier dans *La Presse*, oubliez la mienne et allez lire *La honte* sur votre tablette ou votre ordinateur (Article 14, Laporte, *La Presse*, novembre 2014).

La journaliste de *La Presse* Nathalie Petrowski présente quant à elle l'agression vécue par Ouimet comme étant un viol terrible :

Or, j'ai de la difficulté à accepter que dans la déferlante de la dénonciation, on mette tout sur le même pied d'égalité: le viol terrible qu'a subi ma camarade Michèle Ouimet à 21 ans et le tripotage d'un type saoul

et trop collant dans un party (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014).

L'intérêt des journalistes envers le témoignage de Michèle Ouimet peut s'expliquer, selon Martine Delvaux citée dans l'article de Stéphane Baillargeon, par le fait que la journaliste ne parle pas d'elle habituellement (Article 16, Baillargeon, *Le Devoir*, 10 novembre 2014).

D'autres journalistes témoignent de leurs propres expériences comme victimes d'agression à caractère sexuel ou comme non-victime dans leurs articles. Josée Legault, par exemple, témoigne de son agression dans son article « *La déferlante* » :

Pour la première fois en presque trente ans, j'ai pu moi-même parler à mes proches de l'agression dont j'ai été victime à l'université où j'enseignais. L'agresseur était un étudiant qui, un soir, s'était pointé chez moi. La peur, celle qu'on n'oublie jamais, je l'ai connue quand il m'a agrippée par le bras pour me monter de force à mon appartement (Article 9, Legault, *Journal de Montréal*, 7 novembre 2014).

Catherine Voyer Léger, dans un article publié dans *Le Journal de Montréal*, présente son expérience de non-victime d'agressions à caractère sexuel en la comparant à la métaphore d'une maison que l'inondation a contournée « pas parce qu'on agresse plus qu'avant, mais parce qu'on en parle » (Article 15, Voyer Léger, *Journal de Montréal*, 9 novembre 2014). Nathalie Petrowski présente elle aussi son expérience de non-victime :

Je n'ai aucun souvenir d'un moment dans ma vie où un homme, connu ou inconnu, a forcé mon intimité et m'a obligée à faire des gestes contre mon gré (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014).

Le titre de son article, « Pas moi », fait d'ailleurs référence au fait qu'elle appartient « à l'autre volet des statistiques: celle des deux sur trois, épargnées par la vie » (Article 18,

Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014). En présentant leur perspective de non-victimes, les deux journalistes justifient le fait de ne pas avoir été victime d'une agression :

Mais attention: je ne suis pas en train d'écrire que les femmes qui ont été agressées l'ont cherché, appelé ou provoqué. Non, surtout pas. Je pense seulement qu'à ce rayon-là, certaines ont été protégées et d'autres pas. C'est une loterie. Le jeu inégal du hasard. Pile, tu t'en sors. Face, tu encaisses (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014).

Mais je voudrais surtout dire que le fait que ma maison ait été contournée par l'inondation ne me pousse jamais à croire que j'ai mieux fait que les autres, qu'ils ont dû faire quelque chose de mal: acheter un terrain inondable, mal l'entretenir, mal prévenir le cours des saisons. Et peut-être que c'est justement là que ma comparaison banale s'arrête...(Article 15, Voyer-Léger, *Journal de Montréal*, 9 novembre 2014).

Toutefois, les journalistes ne s'entendent pas tous sur l'importance de la prise de parole de certaines journalistes. À cet égard, dans son article « L'égojournalisme », Stéphane Baillargeon pose un regard critique sur ces témoignages, en les associant à la pratique de l'égojournalisme, qui correspond à la médiatisation de l'intime, la mise en scène de soi, comme dans les égoportraits. Il ajoute qu'« un sous-genre mène à l'émojournalisme qui entremêle des états d'âme, voire l'exagération dramatique des émotions du reporter » (Article 16, Baillargeon, *Le Devoir*, 10 novembre 2014). Le journaliste souligne par ailleurs que les voix subjectives de certaines chroniqueuses détonnent par rapport à leur objectivité habituelle, et mentionne qu'il n'est pas seul à être dubitatif devant leurs témoignages qui n'offrent pas de perspective sociohistorique sur la violence (Article 16, Baillargeon, *Le Devoir*, 10 novembre 2014).

Nathalie Petrowski témoigne aussi d'une forme de malaise quant à la prise de parole des victimes, soutenant que les non-victimes peuvent se sentir anormales ou laissées pour compte face au mouvement de dénonciation :

Leurs histoires, quand elles les racontent, me touchent, mais elles me plongent aussi dans un certain malaise. Leur mouvement de dénonciation a pris une telle ampleur et suscite une telle adhésion que, si on ne peut y participer, faute d'histoire à raconter ou de secret à partager, on se sent laissée pour compte et presque pas normale (Article 18, Petrowski, *La Presse*, 10 novembre 2014).

Le journaliste Claude Villeneuve aborde lui aussi les critiques émises envers la prise de parole des femmes connues. Il affirme que certaines nuances étaient pertinentes, mais que d'autres visaient à discréditer la prise de parole des femmes en affirmant que les femmes connues ont un statut social qui les empêche de prendre la parole au nom de toutes les femmes.

Le journaliste soutient toutefois que l'engagement des femmes populaires, dont font partie les journalistes, était nécessaire pour faire avancer la lutte. La plupart des journalistes présentent également la prise de parole des journalistes comme étant positive, la qualifiant de nécessaire et soutenant qu'il faut se réjouir que les femmes s'ouvrent et racontent (Article 6, Legault, *Journal de Montréal*, 6 novembre 2014).

La présentation de nos résultats de recherche a permis de soulever différents éléments qui supposent un changement dans la couverture médiatique des agressions à caractère sexuel dans le contexte du mouvement #AgressionNonDénoncée. Dans le prochain chapitre, trois principaux résultats feront l'objet d'une discussion et seront mis en perspective avec la littérature pour répondre à notre question de recherche.

CHAPITRE V

DISCUSSION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

L'objectif de ce mémoire est de voir dans quelle mesure le mouvement #AgressionNonDénoncée a fait évoluer la couverture des agressions à caractère sexuel dans la presse écrite. Pour ce faire, nous avons analysé les représentations sociales et le cadrage médiatique de la couverture médiatique du mouvement. Après avoir présenté les principaux résultats de notre recherche, le présent chapitre vise à examiner certains enjeux qu'ils soulèvent en lien avec la littérature.

Trois principaux éléments sont discutés : le double discours des journalistes quant aux stéréotypes entourant les agressions à caractère sexuel, l'intérêt des médias pour les témoignages de femmes publiques et les spécificités propres au cadrage médiatique du mouvement.

5.1 Un double discours quant aux représentations stéréotypées

En étudiant le traitement médiatique dans la presse écrite d'un mouvement né sur les médias sociaux et permettant aux victimes de témoigner de leurs agressions sexuelles, nous nous inscrivons dans la continuité des travaux qui s'intéressent aux agressions à caractère sexuel comme enjeu social. Les premières auteures à s'intéresser aux représentations des agressions à caractère sexuel, dans les années 1970, ont défini la notion de consentement et ont placé pour la première fois la violence envers les femmes au cœur des préoccupations féministes. Elles ont identifié les enjeux dans la

structure sociale qui mènent à la prévalence du sexisme et les stéréotypes qui blâment les victimes et justifient les agressions.

Au début des années 2000, les recherches ont approfondi les portraits médiatiques des agressions à caractère sexuel et leurs impacts sur les attitudes par rapport aux stéréotypes (Franiuk et coll., 2008; Bufkin et Eschholz, 2000; Kahlor et Eastin, 2011). Les chercheuses ont alors étudié la présence de stéréotypes, la structure narrative et le cadrage médiatique dans la couverture des récits d'agressions à caractère sexuel. Les constats de leurs recherches ont été que le traitement médiatique, banalise, justifie ou nie les agressions (Du Mont et Parnis, 1997 dans Sampert, 2010). De plus, en présentant constamment les mêmes scénarios sensationnels ou inhabituels d'agressions à caractère sexuel, les médias ne cadrent pas les agressions comme étant une problématique sociale, mais davantage comme une réalité qui touche uniquement une minorité de femmes (Sampert, 2010).

Notre analyse de la couverture médiatique, dans la presse écrite, d'un mouvement né sur les médias sociaux a relevé la présence d'un double discours en lien avec les stéréotypes liés aux agressions à caractère sexuel. D'abord, parmi les journalistes et les sources qui s'expriment quant au mouvement, plusieurs identifient les stéréotypes présents dans le discours public autour des agressions et soutiennent que ces derniers sont problématiques puisqu'ils contribuent au silence des victimes. Or, d'autres alimentent ces stéréotypes de par leurs représentations des enjeux du mouvement. Les prochaines sections visent à discuter de ce double discours.

5.1.1 Évolution des stéréotypes par rapport à la littérature

Dans le contexte du mouvement #AgressionNonDénoncée, plusieurs journalistes s'intéressent aux agressions à caractère sexuel dans une perspective thématique en cadrant les enjeux d'un point de vue social et systémique. Ces journalistes mettent en

perspective les témoignages des victimes, notamment en présentant les statistiques liées à la problématique des agressions à caractère sexuel. Cette contextualisation à la problématique sociale dans laquelle le mouvement s'inscrit les amène à questionner les stéréotypes associés au discours public autour des agressions.

Parmi les stéréotypes qui sont identifiés comme étant problématiques par les journalistes dans notre corpus, on retrouve les suivants : 1) les agresseurs sont souvent associés au profil du monstre alors qu'ils sont des hommes ordinaires, connus de la victime dans la majorité des cas ; 2) la culture du viol est problématique puisqu'elle alimente le mythe de la femme vengeresse et blâme les femmes pour les agressions dont elles sont victimes ; 3) les victimes sont tenues responsables de leurs agressions, soit par leur attitude, leur consommation d'alcool ou leur passé sexuel ; 4) les agressions sont représentées comme étant peu fréquentes ; 5) le prototype de l'agression à caractère sexuel est souvent le viol au fond d'une ruelle par un agresseur armé et, finalement ; 6) une érection équivaut à une perte de contrôle ou un désir sexuel incontrôlable qui conduit à l'agression.

Notre analyse montre également que le fait de présenter certains témoignages de victimes dans les articles de presse permet de démentir les stéréotypes récurrents dans le discours autour des agressions à caractère sexuel. En l'occurrence, ces témoignages permettent aux journalistes de faire émerger de nouvelles représentations des victimes, des agresseurs et des agressions. À cet égard, les journalistes soulignent, notamment qu'il n'existe pas de profil type de la femme victime d'agression à caractère sexuel et que les agresseurs, qui sont la plupart du temps des proches des victimes, ne sont pas associés à un profil psychologique particulier. De plus, la couverture médiatique du mouvement permet d'aborder le caractère ordinaire des agressions à caractère sexuel alors que les médias concentrent habituellement leur

couverture sur des cas d'agressions qui ne sont pas représentatifs de la réalité (Deming et coll., 2013).

Ces éléments témoignent d'une évolution par rapport aux constats des chercheurs qui se sont intéressés aux discours médiatiques autour des agressions et qui ont conclu que les médias diffusent des stéréotypes par rapport à la victime, à l'agresseur et à l'agression (Ardovini-Brooker et Caringella-MacDonald, 2002; Lees, 1995; Humphries, 2009; Kitzinger 2004; Melloy et Miller, 2009; Sampert, 2010). Toutefois, il faut mettre ce résultat en perspective puisque plusieurs journalistes ont alimenté les stéréotypes identifiés dans la littérature comme étant récurrents.

5.1.2 Renforcement des stéréotypes

L'analyse de nos résultats permet d'identifier plusieurs stéréotypes présents dans la couverture médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée qui correspondent à ceux identifiés par les chercheurs comme étant problématiques dans le discours autour des agressions à caractère sexuel. Ainsi, si plusieurs journalistes soulignent que les agresseurs sont des hommes ordinaires et souvent proches des victimes, d'autres utilisent le terme « monstre » pour représenter les agresseurs. Ce qualificatif a comme effet de présenter ceux qui agressent comme des malades mentaux ou des pervers et de sous-entendre que ceux qui ne correspondent pas à ce profil psychologique ne représentent pas un danger pour les femmes (Benedict, 1992).

D'autres journalistes associent certaines agressions à des malentendus, provoqués dans un contexte de séduction. À cet égard, Benedict (1992) souligne que lorsque l'agresseur n'est pas présenté par les médias comme un malade, l'agression à caractère sexuel est souvent banalisée et remise en question. Les journalistes présentent alors les agressions à caractère sexuel comme étant le résultat de signaux

romantiques qui sont mal exprimés ou mal interprétés (Benedict, 1992 ; Sampert, 2010).

La structure narrative de certains articles de notre corpus place par ailleurs les femmes comme le sujet principal du récit, leur faisant par le fait même assumer la responsabilité de l'agression (Brinai, 2012). Les journalistes alimentent ainsi l'idée selon laquelle les femmes ne mettent pas suffisamment leurs limites et sont en partie responsables du harcèlement dont elles sont victimes. Ces articles s'organisent selon la logique que chaque action et chaque décision de la victime entraînent la suite des événements (*Ibid*). Cette structure narrative a comme effet de catégoriser les femmes selon deux groupes : celles qui évitent de se faire agresser et celles qui prennent des risques ou qui ne s'affirment pas suffisamment et qui provoquent ou qui laissent se mettre en place les agressions (*Ibid*).

Un autre stéréotype présent dans notre corpus et qui fait écho aux constats des chercheurs est que les femmes mentent et accusent des hommes innocents de les avoir agressées. Les journalistes vont ainsi questionner certains témoignages d'agressions à caractère sexuel, entre autres au sein des couples ou entre deux personnes qui sont dans une relation de pouvoir, sous-entendant que les femmes accusent des hommes lorsque la situation est à leur avantage. En prétendant que les femmes accusent fausement les hommes d'agressions, ils alimentent l'idée selon laquelle une femme ment ou a souvent des motivations cachées quand elle dénonce. Or, bien que les cas de fausses accusations soient difficiles à chiffrer de façon précise, plusieurs recherches estiment qu'ils sont rares. Les chercheurs évaluent qu'environ 2,1% à 10,9% des cas de dénonciations sont liés à de fausses accusations (Lisak et coll., 2010: 1330). Ces données incitent à mettre les fausses accusations en perspective et à ne pas les présenter comme des cas fréquents.

Mis en perspective avec la littérature, l'intérêt des journalistes pour le témoignage de Michèle Ouimet s'avère également être lié aux représentations stéréotypées des agressions. Son témoignage est repris par plusieurs journalistes qui présentent souvent son histoire comme étant un cas d'agression sans équivoque, précisant qu'elle a été agressée par deux hommes qui lui étaient inconnus, qui avaient le visage masqué et qui étaient armés.

L'attention médiatique importante accordée à son témoignage peut s'expliquer par le fait que son agression correspond aux représentations médiatiques stéréotypées de l'agression à caractère sexuel à plusieurs égards. D'abord, les médias soulèvent moins de doute à propos du consentement de la victime lorsqu'elle est agressée par un étranger (Benedict, 1992). Par ailleurs, lorsque l'agresseur est armé, le comportement de la victime est peu questionné et les agresseurs sont associés au profil du monstre (*Ibid*). Finalement, les jeunes femmes blanches sont plus souvent considérées comme de « bonnes victimes » (*Ibid*). En présentant l'agression de Michèle Ouimet comme étant « un viol terrible », les médias contribuent ainsi à renforcer les stéréotypes associés à la couverture médiatique des agressions à caractère sexuel.

Finalement, le mouvement et la prise de parole des femmes ont créé l'opportunité pour les journalistes de dénoncer les stéréotypes habituellement associés à la couverture médiatique des agressions à caractère sexuel. La vague de témoignages en ligne a, à cet égard, démenti certaines idées préconçues et a exposé le caractère ordinaire de la violence envers les femmes ainsi que les différentes formes qu'elle peut prendre. Toutefois, bien que le mouvement ait fait l'objet d'une couverture médiatique inhabituelle, plusieurs journalistes ont représenté les victimes, les agresseurs et les agressions selon les stéréotypes identifiés dans la littérature comme étant récurrents dans le traitement médiatique des agressions à caractère sexuel. Ce constat signifie que la prise de parole des victimes a pu faire évoluer la couverture

médiatique des agressions à caractère sexuel, mais que certains stéréotypes persistent et influencent toujours le discours médiatique.

Par ailleurs, si le mouvement a été qualifié de viral dans la presse écrite et a pu donner le sentiment aux victimes qu'elles avaient pu se faire entendre également par les médias traditionnels, notre analyse montre que les journalistes ont principalement donné la parole aux personnalités publiques pour qu'elles s'expriment. La prochaine section vise à discuter de la personnalisation du mouvement par l'accent mis sur les témoignages de ces femmes et des impacts de cette personnalisation sur les représentations des acteurs et des enjeux.

5.2 La prise de parole des femmes publiques

Comme cela apparaît dans nos résultats, les médias ont consacré beaucoup d'attention aux témoignages des personnalités publiques dans leur couverture du mouvement. Les témoignages des internautes sur *Twitter* ont par contre peu retenu l'attention des journalistes, qui n'ont pas repris le contenu de *tweets* ou chiffré le nombre de témoignages livrés avec le mot-clic #AgressionNonDénoncée. Cette attention consacrée aux témoignages de femmes publiques peut être mise en lien avec les biais de l'information identifiés par Bennett (1983) et qui induisent des effets de cadrage. Ces biais sont la dramatisation, la personnalisation, la fragmentation et la normalisation. Dans la présente section, nous nous intéressons aux biais de la dramatisation et de la personnalisation, qui font écho à nos résultats.

Le biais de la dramatisation est la mise en spectacle des événements par les processus de sélection et de mise en évidence des informations qui amplifient leur caractère dramatique (Bennett, 1983). Cette dramatisation peut se traduire par l'attention que les médias accordent parfois à des détails plus sensationnalistes en privilégiant les scandales ou les conflits qui touchent des personnalités publiques (*Ibid*). En

mobilisant des femmes publiques pour s'exprimer sur le mouvement et en concentrant la couverture médiatique sur la présentation de leurs agressions pour illustrer la prise de parole des victimes de l'espace public, les médias ont amplifié le caractère dramatique et sensationnaliste de l'information. Cette dramatisation s'est notamment opérée par l'attention des journalistes envers certains éléments plus dramatiques comme les contextes des agressions de ces femmes, les séquelles qu'elles ont vécues et leur relation avec leur agresseur.

Par le biais de la personnalisation, les médias associent les enjeux à des groupes ou à des individus. La presse convertit alors les problèmes collectifs en affrontements personnalisés (Bennett dans Gerstlé et Piar, 2016). En dirigeant leur attention vers des personnalités publiques, les médias diminuent donc l'attention qu'ils pourraient accorder aux problématiques sociales (Bennett, 1983). Dans le cas de la couverture médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée, en accordant une attention particulière aux témoignages des personnalités publiques, les médias ont ignoré les milliers de victimes qui ont témoigné sur les médias sociaux.

Présenter uniquement les témoignages de femmes connues a donc diminué l'effet viral du mouvement et a réduit la portée de la prise de parole des victimes sur les médias sociaux et des messages véhiculés par leurs témoignages. Si plusieurs journalistes soulignent que la force du mouvement tient au nombre de femmes qui ont pris la parole, leur couverture médiatique des événements ne rend pas compte de cette prise de parole massive. En effet, seulement une journaliste dans notre corpus chiffre le nombre de témoignages en ligne.

Ainsi, par les biais de la dramatisation et de la personnalisation, les médias ont axé leur couverture médiatique du mouvement sur les témoignages de femmes publiques pour personnaliser la prise de parole virale des internautes. Si mettre de l'avant ces

témoignages a entre autres eu comme effet de présenter le mouvement comme étant un évènement épisodique, il faut préciser que les témoignages de ces femmes, dans plusieurs cas, servent d'introduction aux journalistes qui s'intéressent à ce qu'elles dénoncent. Présenter leurs témoignages amène ainsi la presse à s'intéresser à ce qui les incite à prendre la parole publiquement et aux enjeux qu'elles identifient comme étant socialement problématiques et qui mènent, selon elles, à la prévalence des agressions à caractère sexuel.

5.3 Un cadrage évolutif

Tel que mentionné précédemment, le mouvement a engendré une discussion et une réflexion au sein de la presse écrite et entre les journalistes. Le contexte particulier du mouvement a incité les journalistes à changer leur façon de cadrer les récits des agressions à caractère sexuel, en présentant les témoignages comme étant davantage une problématique sociale que des faits divers. Toutefois, en s'intéressant à certains témoignages uniquement et en ne présentant pas de *tweets*, les journalistes ont repris le format habituel de la couverture médiatique des agressions à caractère sexuel. La présente section vise à discuter de certaines des dimensions du cadrage médiatique qui caractérisent la couverture du mouvement.

Les chercheurs qui se sont intéressés au cadrage des agressions à caractère sexuel dans les médias ont été nombreux à conclure que les journalistes s'intéressent uniquement à certains cas d'agressions et que les caractéristiques de la victime et de l'agresseur influencent fortement la façon dont ils vont couvrir les évènements. Le profil de la victime va entre autres amener les médias à la présenter comme étant une « bonne » ou une « mauvaise » victime (Dowler, 2006; Meyers, 1994 dans Gilchrist, 2010). Ainsi, le passé sexuel de la victime, son milieu socioéconomique, son âge, son

apparence physique, sa relation avec l'agresseur et la présence d'une arme lors de l'agression vont influencer la catégorisation de la victime (Benedict, 1991).

Par ailleurs, si la victime semble crédible et innocente, les médias présenteront l'agresseur comme un « monstre » alors que si la victime n'est pas crédible, les journalistes vont tenter de justifier le comportement de l'agresseur, soit par la structure narrative de leurs articles ou par le choix de termes employés (Clark, 1996 dans Easteal et coll., 2015).

Or, l'intérêt porté aux témoignages des femmes publiques, le fait de rapporter leur prise de parole dans les médias ajoutés aux témoignages d'agression jamais dénoncée de plusieurs journalistes dans leurs chroniques montre un changement dans le cadrage des récits des agressions à caractère sexuel dans le contexte du mouvement. Ce changement s'explique par le fait que les agressions à caractère sexuel ont été, à plusieurs égards, considérées comme constituant un enjeu social, alors qu'elles sont habituellement présentées comme des faits divers.

Quand les agressions à caractère sexuel deviennent un phénomène social plus large, le fait divers se transforme en fait de société (Ambroise-Rendu, 2004). L'agression cesse alors d'être un fait divers - inclassable, individuel et insignifiant -, et devient un phénomène social et collectif (*Ibid*). Ainsi, même si les journalistes ne s'intéressent pas particulièrement à la vague de témoignages diffusés sur les médias sociaux, le nombre de femmes qui prennent la parole et l'aspect viral du mouvement les amène à présenter #AgressionNonDénoncée comme étant un phénomène social pouvant avoir des répercussions systématiques et concrètes. Les journalistes ont été nombreux à interpeller les élus de l'Assemblée nationale, insistant sur le fait que les changements systémiques passent inévitablement par le politique. Pour que le mouvement soit plus qu'un sujet d'actualité éphémère, mais suscite un débat social, les journalistes

appuient notamment la tenue d'une commission parlementaire sur les agressions à caractère sexuel.

Notre analyse du cadrage du mouvement laisse croire que les journalistes ont changé la façon dont ils rapportent les cas d'agressions à caractère sexuel pour parler de leurs propres expériences, de celles de leurs collègues et de celles des personnalités publiques. Le contexte du mouvement a également eu un effet sur les sources et les experts mobilisés par les journalistes pour s'exprimer. Si les femmes publiques occupent une place importante dans la couverture médiatique du mouvement, les journalistes ont également donné majoritairement la parole aux femmes à titre d'expertes ou de sources pour commenter et expliquer le mouvement et ses enjeux. Cette prise de parole des femmes dans la presse est inhabituelle puisque comme l'indique une enquête menée en France, celles-ci représentent habituellement 20% des sources et des experts cités (Commission sur l'image des femmes dans les médias, 2011), alors qu'elles forment, selon notre analyse, 77% de ceux mobilisés par les journalistes dans la couverture du mouvement.

Toutefois, si le mouvement est né sur les médias sociaux et a obtenu une couverture importante dans la presse écrite, les journalistes n'ont pas intégré les échanges s'étant déroulés sur les médias sociaux dans leur couverture du mouvement. On assiste plutôt à une propagation du mouvement qui prend naissance sur les médias sociaux à d'autres types de médias comme la presse écrite. Le fait que plusieurs journalistes aient utilisé la tribune de leur quotidien pour témoigner de leurs propres agressions non dénoncées constitue une appropriation, par la presse écrite, du mot-clic #AgressionNonDénoncée.

De plus, tel que mentionné, les journalistes se sont particulièrement intéressés aux témoignages des femmes publiques, sans présenter les témoignages des internautes et

sans chiffrer le nombre de témoignages publiés. La couverture médiatique du mouvement ne diffère ainsi pas tellement du format médiatique traditionnel de couverture des agressions à caractère sexuel, où les journalistes se concentrent sur des cas d'agressions spécifiques (Ambroise-Rendu, 2004).

CONCLUSION

Dans ce mémoire, il a été question du traitement médiatique, réalisé par les médias écrits francophones québécois, du mouvement #AgressionNonDénoncée. Nous nous sommes intéressée aux changements possibles dans le traitement médiatique réalisé par la presse écrite, connu pour perpétuer des stéréotypes dans sa représentation des agressions à caractère sexuel, dans le contexte d'un mouvement comme #AgressionNonDénoncée, né sur les médias sociaux et permettant la prise de parole publique des victimes. Notre question de recherche était la suivante : quelle a été la couverture médiatique du mouvement #AgressionNonDénoncée dans la presse écrite québécoise francophone?

Les chercheurs qui se sont intéressés au traitement médiatique dans la presse écrite des agressions à caractère sexuel ont statué que le discours médiatique autour de cette problématique diffuse des représentations stéréotypées et sexistes (De Oliveira Roman, 2007). Ces représentations sont problématiques puisque les médias peuvent accentuer ou participer à l'émergence de normes sociales (Renaud, 2005). Internet offre toutefois de nouvelles possibilités en matière de témoignages et favorise la circulation de nouvelles représentations des agressions à caractère sexuel. Les médias sociaux offrent de nouveaux espaces de discussion, qui permettent que d'autres voix se fassent entendre et qui contribuent à alimenter les débats idéologiques qui entourent la question de la violence envers les femmes (Harp et coll., 2014).

Plusieurs auteurs se sont questionnés sur les représentations des agressions à caractère sexuel dans l'espace public, entre autres dans les médias, mais aucune recherche n'a, à notre connaissance, étudié l'influence des médias sociaux sur la construction des

représentations diffusées par la presse écrite concernant les agressions à caractère sexuel. Pourtant, la voix des victimes est de plus en plus présente sur les médias sociaux et l'importance grandissante des mouvements pour les soutenir souligne l'importance du témoignage en ligne. De plus, les sujets discutés sur les médias sociaux favorisent la mobilisation politique (Guthrie, 2014).

Notre recherche a mobilisé une analyse de contenu mixte à prédominance qualitative. Cette analyse a été menée sur un corpus composé de 45 articles publiés en lien avec le mouvement #AgressionNonDénoncée par les quotidiens québécois francophones qui rejoignent le plus de lecteurs au Québec. Pour construire nos grilles d'analyse, nous avons utilisé de façon complémentaire la théorie des représentations sociales et la théorie du cadrage médiatique. Opérationnaliser ces deux théories nous semblait pertinent pour obtenir un portrait complet de la couverture médiatique d'#AgressionNonDénoncée. La théorie du cadrage nous a permis de cibler, dans un premier temps, comment les médias ont construit la prise de parole des victimes dans le contexte d'#AgressionNonDénoncée et la théorie des représentations sociales, dans un deuxième temps, a permis d'identifier quelles représentations ont été utilisées pour caractériser les acteurs.

Les résultats de notre analyse montrent que la prise de parole des internautes et leurs témoignages sur les médias sociaux ont eu des impacts sur le discours médiatique. En effet, on observe des changements limités, mais réels dans la couverture des agressions à caractère sexuel dans les quotidiens que nous avons analysés tandis que certaines représentations demeurent. Plusieurs journalistes ont ainsi donné des représentations des victimes, des agresseurs et des agressions en contextualisant leurs témoignages et en insistant sur la problématique sociale dans laquelle la violence sexuelle s'inscrit. D'autres journalistes ont toutefois continué de présenter des stéréotypes visant à blâmer la victime ou à justifier le comportement de l'agresseur.

De plus, notre analyse met en évidence de nouveaux éléments de cadrage dans la couverture médiatique du mouvement. Les médias ont notamment accordé une place plus importante aux femmes comme sources ou expertes. De plus, les journalistes ont davantage cadré le mouvement comme étant un phénomène social plutôt qu'un fait divers. D'autres résultats de notre recherche rejoignent cependant les conclusions de certains chercheurs qui soutiennent que les médias se concentrent sur des cas d'agression spécifiques et amplifient leur caractère dramatique.

6.2 Forces et limites de la recherche

Le présent mémoire comporte des forces et des limites. Tout d'abord, la première force de notre recherche réside dans le fait d'avoir jumelé la théorie des représentations sociales à la théorie du cadrage médiatique pour notre analyse. Ces deux théories sont peu utilisées de façon complémentaire pour réaliser des analyses de contenu. Elles sont pourtant complémentaires et leur articulation permet d'obtenir un portrait complet de la couverture médiatique d'un évènement.

Analyser la couverture médiatique, dans la presse écrite, d'un mouvement né sur les médias sociaux constitue une autre force de notre mémoire. À notre connaissance, aucune recherche en lien avec les agressions à caractère sexuel ne s'est intéressée à la couverture médiatique, dans les médias traditionnels, d'un mouvement né sur les médias sociaux. Or, comme le pouvoir des médias sociaux semble tenir dans l'attention qu'ils reçoivent des médias traditionnels (Tufekci, 2013), il est particulièrement pertinent d'étudier la couverture médiatique réalisée par la presse écrite d'un mouvement né sur *Twitter*.

La principale limite de notre mémoire tient à la taille de notre corpus, composé de 45 articles de presse, qui limite la généralisation de nos résultats. À cet égard, nous avons choisi de nous concentrer uniquement sur les articles portant sur le mouvement #AgressionNonDénoncée et qui ont été publiés entre le 5 novembre 2014 et le 1^{er} janvier 2015. Cette période avait été choisie puisqu'elle est celle durant laquelle les journalistes se sont le plus exprimés sur le mouvement et ses retombées. Toutefois, il aurait été intéressant d'étudier la couverture du mouvement sur une plus longue période de temps afin d'évaluer les effets du mouvement sur le traitement médiatique réalisé par la presse écrite à long terme.

À cet égard, il aurait été intéressant de comparer les représentations des victimes d'agression qui ont émergé du mouvement #AgressionNonDénoncée dans la couverture de la presse en novembre 2014 à celles des victimes de Jian Ghomeshi dans la couverture du procès de l'animateur en février 2015. La façon dont les médias ont présenté les victimes lors du procès est la preuve, pour la journaliste Rima Elkouri, que certains stéréotypes perdurent encore en matière d'agression à caractère sexuel (*La Presse*, 2 février 2016). Toutefois, les journalistes ont aussi exprimé leur surprise du déroulement du procès, soulignant que le mouvement #AgressionNonDénoncée a tout de même entraîné certaines évolutions. Un journaliste explique ainsi que « l'entreprise de démolition de la crédibilité des trois plaignantes menée par la défense contraste avec la vague de sympathie recueillie par les victimes présumées après l'arrestation de Ghomeshi et le mouvement #AgressionNonDénoncée » (Paré, *Le Devoir*, 12 février 2016). Les journalistes ont par ailleurs critiqué le verdict qui met en lumière les limites du système judiciaire qui « favorise les agresseurs au détriment des victimes » (Deland, *Journal de Montréal*, 23 mars 2016).

Une autre limite de notre recherche est que notre analyse s'est uniquement concentrée sur le traitement médiatique réalisé par les médias écrits. D'autres médias audiovisuels auraient pu être intégrés à l'étude pour mieux comprendre comment le discours médiatique québécois autour du mouvement #AgressionNonDénoncée s'est construit et articulé d'un média à l'autre.

6.3 Pistes de recherche

Notre analyse visait à cerner comment les médias, dans le contexte de la prise de parole des victimes sur *Twitter*, ont changé leur façon de présenter les récits d'agressions à caractère sexuel. Pour ce faire, notre analyse s'est concentrée sur le contenu des articles de presse, sans s'intéresser à la réception de ces articles par les consommateurs d'information. Il serait intéressant, à cet égard, que de futures recherches s'intéressent aux effets des nouvelles représentations – qui émergent des médias sociaux et qui influencent la couverture médiatique –, et cernent leurs impacts sur les attitudes et les représentations du public.

Par ailleurs, les résultats de notre recherche montrent que de nouvelles représentations ont émergé du discours de la presse écrite dans le contexte du mouvement. Or, comme notre analyse se concentre, d'une part, uniquement sur les articles publiés spécifiquement sur le mouvement et, d'autre part, sur une courte période de temps, nous ne pouvons savoir si ces représentations sont éphémères et propres au contexte particulier de la prise de parole des internautes sur *Twitter* ou si elles ont perduré dans le temps. À cet égard, il serait intéressant d'analyser les articles publiés après le mouvement pour voir si les médias cadrent davantage les agressions à caractère sexuel comme une problématique sociale et pour analyser si les représentations ont évolué depuis la prise de parole virale des victimes et les stéréotypes qu'elle a mis en évidence.

Enfin, il aurait été intéressant de s'intéresser au traitement médiatique, dans les médias francophones et anglophones, du mouvement #BeenRapedNeverReported afin de mettre en évidence les ressemblances et les différences qui ressortent de la couverture médiatique des mouvements entourant le lancement de ces deux mots-clés.

BIBLIOGRAPHIE

- Abric, J.-C. (1994). *Pratiques sociales et représentations*. Paris: PUF.
- Alat, Z. (2006). News coverage of violence against women: The Turkish case. *Feminist Media Studies*, 6(3), 295–314.
- Allison, J.A., et Wrightsman, L.S. (1993). *Rape the misunderstood crime*. Newbury Park, Calif: Sage.
- Ambroise-Rendu, A.-C. (2004). *Petits récits des désordres ordinaires : les faits divers dans la presse française des débuts de la III^{ème} République à la Grande Guerre*. Paris : Seli Arslan.
- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Beauvois, J.-L., et Leyens, J-P. (1997). *L'ère de la cognition*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Bélisle, E. (2010). *Les médias et la justice : L'impact des médias sur l'opinion publique en matière de criminalité et de justice pénale*. Le Groupe de défense des droits des détenues de Québec. Récupéré de <http://www.alterjustice.org/doc/Les%20medias%20et%20la%20justice.pdf>
- Benedict, H. (1992). *Virgin or vamp: how the press covers sex crimes*. New York: University Press.
- Bennett, L. (1993). *News : The politics of illusion*. New York : Longman.
- Bohmer, C., et Parrot, A. (1993). *Sexual assault on campus: The problem and the solution*. New York : Lexington Books.
- Bonville, J. (2000). *L'analyse de contenu des médias : de la problématique au traitement statistique*. Paris: De Boeck & Larcier.
- Boyce, J. (2013). Adult Criminal Court Statistics in Canada 2011 and 2012. *Juristat*, Catalogue no. 85-002-X. Récupéré du <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11804-eng.pdf>

- Braungart, R.G., et Braungart, M.M. (1987). The changing culture of affirmative action. *Research in political sociology*, 81 (4), 1344-1346.
- Brennan, S., et Taylor-Butts, A. (2008). Sexual Assault in Canada 2004 and 2007. *Canadian Centre for Justice Statistics Profile Series*, Catalogue no. 85F0033M (19), 7-20.
- Brinai, E. (2012). *Analyse du traitement médiatique du viol dans la presse écrite : un discours sexiste?* (Mémoire de maîtrise publié). Université de Lyon.
- Brousteau, N. (2007). *La trajectoire argumentative des représentations médiatiques dans les textes d'opinion en presse écrite : le cas Élián González dans le Miami Herald, le Washington Post et le New York Times*. (Thèse de doctorat). Université Laval.
- Brownmiller, S. (1976). *Le viol*. Montreal: L'Étincelle.
- Burt, M. (1980). Cultural Myths and Supports for Rape. *Journal of Personality and Social Psychology*, 38(2), 217-230.
- Bufkin, J., et Eschholz, S. (2000). Images of Sex and Rape: A Content Analysis of Popular Film. *Violence Against Women*, 6(12), 1317-1344.
- Burt, M. (1980). Cultural Myths and Supports for Rape. *Journal of Personality and Social Psychology*, 38(2), 217-230.
- Burt, M., et Katz, B.-L. (1985). Rape, robbery and burglary : responses to actual and feared criminal victimisation with special focus on women and the elderly. *Victimology : An international journal*, 10 (4), 325- 358
- Carbonneau, J.-M., et Desrochers, M. Réflexion sur le rôle et la polarisation des médias dans le cadre du conflit étudiant québécois 2012. Communication présentée dans le cadre du Congrès annuel de l'Association canadienne de science politique. Juin 2013. Récupéré de <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2013/Carbonneau.pdf>
- Cardon, D. (2010). *La démocratie Internet : promesses et limites*. Paris: Seuil.
- Carll, E. (2003). News portrayals of violence and women: Implications for public policy. *American Behavioral Scientist*, 46(12), 1601-1610.
- Castells, M. (2009). *Communication Power*. Oxford: Oxford University Press.

- Centre d'étude sur les médias. (2015). *Portrait de la presse quotidienne au Québec*. Récupéré le 10 octobre 2015 du <http://www.cem.ulaval.ca/pdf/pressequotidienne.pdf>
- Chasteen, A.-L. (2001). Constructing rape : feminism, change and women's everyday understanding of sexual assault. *Sociological spectrum*, 21 (2), 101-140.
- Clark, L., et Lewis, D. (1977). *Rape the price of coercive sexuality*. Toronto : Toronto Women's Press.
- Conseil du statut de la femme. (1995). La violence faite aux femmes : à travers les agressions à caractère sexuel. Récupéré du <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/la-violence-faite-aux-femmes-a-travers-les-agressions-a-caractere-sexuel.pdf>
- Contamin, J.-G. (2009). Analyse des cadres. Dans Fillieule, S., Mathieu, L., et Péchu, C. *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Paris: Presses de Sciences po.
- Commission sur l'image des femmes dans les médias. (2011). *Les expertes : bilan d'une année d'autorégulation*. France : Reiser, M. et Gresy, B.
- Couturier, C.,-B. (2014) Le principe de publicité et le rôle des médias dans l'espace public : étude de cas radio-canadienne sur la publicité des débats et comités parlementaires. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré d'*Archipel*, l'archive de publications électroniques de l'UQAM <http://www.archipel.uqam.ca/6028/1/M13413.pdf>
- Darmon, K. (2014). Framing slutwalk London: How does the privilege of feminist activism in social media travel into the mass media. *Feminist media study*, 14 (4), 700-704.
- De Oliveira Roman, A. (2007). Les femmes brésiliennes dans la presse féminine française durant l'Année du Brésil en France : une représentation stéréotypée et sexiste. (Mémoire de maîtrise). Université de Paris. Récupéré de http://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00000534/document
- Debras, S. (2003). *Lectrices au quotidien : des hommes, des femmes et des journaux*. Paris : L'Harmattan.
- Deland, M. (2016, 23 mars). Accusé d'agressions sexuelles : Jian Ghomeshi est acquitté. *Journal de Montréal*. Récupéré de

<http://www.journaldemontreal.com/2016/03/23/proces-de-jian-ghomeshi-lheure-est-au-verdict>

- Delvaux, M. et Navarro, P. (2014, 11 novembre). Une digue a cédé. *La Presse*. Récupéré de http://plus.lapresse.ca/screens/a5453802-780b-4d86-86df-91a493412cac%7C_0.html
- Deming, M., Covan, E.K., Swan, S.C., et Billings, D.L. (2013). Exploring rape myths, gendered norms, group processing, and the social context of rape among college women: A Qualitative Analysis. *Violence against Women*, 19 (4), 465-485.
- Derville, G. (1998). Le pouvoir des médias...selon les classiques de la «com». *Les cahiers de médiologie*, 6, 130-135.
- Dias, P., et Andrade, J.-A. (2013). The articulation of mass media and social media. *Reves*, 8(49), 49-66.
- Dowler, K. (2006). Sex, lies, and videotape: the presentation of sex crime in local television news. *Journal of Criminal Justice*, 34, 383-392.
- Dowler, K. (2004). Comparing American and Canadian local television crime stories: a content analysis. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46 (5), 573-597.
- Easteal, P., Holland, K., et Judd, K. (2015). Enduring themes and silences in media portrayals of violence against women. *Women's Studies International Forum*, 48, 103-113.
- Elkouri, R. (2016, 2 février). Après #AgressionNonDénoncée. *La Presse*. Récupéré de <http://plus.lapresse.ca/screens/9332fb61-70ba-4c5c>
- Entman, R.M. (1993). Framing: Toward Clarification of a Fractured Paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51-58.
- Entman, R.M. (1989). *Democracy without citizens: Media and the decay of American politics*. New York: Oxford University Press.
- Entman, R.M., Matthes, J., et Pellicano, L. (2009). Nature, sources and effects of news framing. *The handbook of journalism studies*, 175-190.

- Fisher, B.S., Daigle, L.E., Cullen, F.T., et Turner, M.G. (2003). Reporting sexual victimization to the police and others: Results from a national-level study of college women. *Criminal Justice and Behavior*, 30(1), 6-38.
- Flood, M., et Pease, B. (2009). Factors Influencing Attitudes to Violence Against Women. *Trauma, Violence, & Abuse*, 10(2), 125-142.
- Fouquet, A. (2010). Représentations sociales de l'Europe, exposition aux médias et identifications à l'Europe et à la France : le cas des chasseurs français. *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 4 (8), 731-754.
- Franiuk, R., Seefeldt, J.L., Cephess, S.L., et Vandello, J.A. (2008). Prevalence and effects of rape myths in print journalism: the Kobe Bryant case. *Violence against women*, 14(3), 287- 309.
- Fuchs, E., Kelly, M.B., et Lubin, G. (2013, 12 avril). Social Media Makes Teen Rape More Traumatic Than Ever. *Business Insider*. Récupéré du <http://www.businessinsider.com/the-impact-of-social-media-on-rape-2013-4>
- Gallant, J.(2014, 31 octobre). Twitter conversation about unreported rape goes viral. *The Star*. Récupéré de http://www.thestar.com/news/crime/2014/10/31/twitter_conversation_about_unreported_rape_goes_global.html
- Giese, R. (2014, 4 novembre). #YouCantShutMeUp, #TuNePeuxMeFaireTaire. *Chatelaine*. Récupéré de <http://fr.chatelaine.com/societe/youcantshutmeup-tunepeuxmefairetaire/>
- Gill, R. (2007). *Gender and the Media*. Cambridge: Polity Press.
- Gilchrist, K. (2010). Newsworthy victims? *Feminist media studies*, 10 (4), 373-390.
- Goffman, E. (1974). *Frame analysis an essay on the organization of experience*. New York: Harper & Row.
- Greer, C. (2003). *Sex, crime and the media*. London: Willian.
- Griffin, S. (1971). Rape: The All-American Crime. *Ramparts Magazine*, 10 (3), 26-35.

- Harp, D., Bachmann, I., et Locke, J. (2014). Where are the women? The presence of female columnists in U.S opinion pages. *Journalism and mass communication quarterly*, 91 (2), 289-307.
- Jewkes, Y. (2004). *Media & Crime*. Sage: London.
- Jewkes, R., Sen, P., García-Moreno, C. (2002). Sexual violence. In E. G. Krug et coll. (Eds.) World report on violence and health. Geneva, Switzerland: World Health Organization.
- Jodelet, D. (1995). *Folie et représentations sociales*. Paris: Presses universitaires de France.
- Jodelet, D. (2003). *Les représentations sociales (7e édition)*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Kahlor, L., et Eastin, M. (2011). Television's Role in the Culture of Violence Toward Women: A Study of Television Viewing and the Cultivation of Rape Myth Acceptance in the United States. *Journal of Broadcasting & Electronic Media*, 55(2), 215-231.
- Kahneman, D., et Tversky, A. (1984). Choice, values, and frames. *American Psychologist*, 39 (4), 341-350.
- Kappeler, V.E., et Potter, G.W. (2005). *The Mythology of Crime and Criminal Justice*. Long Grove: Waveland Press, Inc.
- Kitzinger, J. (2000). Media templates: Patterns of association and the (re)construction of meaning over time. *Media, Culture & Society*, 22(1), 61-84.
- Kitzinger, J. (2009). Rape in the Media dans Horvath, M., et Brown, J. (eds) Rape: Challenging Contemporary Thinking. Portland: Willan Publishing.
- Koss, M.P. (1993). Detecting the scope of rape: A review of prevalence research methods. *Journal of Interpersonal Violence*, 8 (2), 198-222.
- Koss, M.P. (1985). The hidden rape victim: Personality, attitudinal, and situational characteristics. *Psychology of Women Quarterly*, 9 (2), 193-212.
- Koss, M.P., et Harvey M.R. (1991). *The rape victim: clinical and community approaches to treatment*. Newbury Park, Calif. : Sage.

- Landry, R. (1997). L'analyse de contenu. Dans Gauthier, B. (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (p. 329-356). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Latzko-Toth, G., et Pastinelli, M. (2013). Par-delà de la dichotomie public/privé : La mise en visibilité des pratiques numériques et ses enjeux éthiques. *Tic & Société*, 7(2), 149-170.
- Le Naour, J.-Y., et Valenti, C. (2014). *Et le viol devint un crime*. Paris: Vendémiaire.
- L'Écuyer, R. (1988). L'analyse de contenu : notions et étapes. Dans Deslauriers, J.-P., *Les méthodes de recherche qualitatives* (49-65). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lisak, D., Gardinier, S., et M.,Coté, A. False Allegations of Sexual Assault: An Analysis of Ten Years of Reported Cases. *Violence Against Women*, 16 (12), 1318-1334.
- Lohisse, J. (2006). *La communication : de la transmission à la relation*. Bruxelles : De Boeck.
- Longfellow, B. (2015, 13 juillet). *Hashtag BeenRapedNeverReported: Twitter as a Feminist agora*. Communication présentée dans le cadre de la conférence IAMCR. Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Madriz, E. (1997). *Nothing bad happens to good girl : the impact of fear of crime on women's lives*. Berkeley : University of California Press.
- Maisonneuve, J. (1989). Introduction à la psychosociologie. Paris: PUF.
- Mattelart, M. (2003). Femmes et medias. *Réseaux*,(4) 2, 23-51.
- Medea, A., et Thompson, K. (1974). *Against rape*. New York: New York Farrar, Straus & Giroux.
- Meyers, M. (1994). News of Battering. *Journal of Communication*, 44(2),47-63.
- Ministère de la Sécurité publique.(2006). *Les Agressions sexuelles au Québec. Statistiques 2004*. Sainte-Foy, Québec: Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité.

- Moliner, P. (1996). *Images et représentations sociales: de la théorie des représentations à l'étude des images sociales*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Morahan-Martin, J. et Peter, S. (2000). Incidence and correlates of pathological Internet use among college students. *Computers in human behavior*, 1 (31), 13-29.
- Moscovici, S. (1961). *La psychanalyse, son image, son public*. Paris: Presses universitaires de France.
- Moscovici, S. (1996). Introduction à la psychologie sociale. Paris: Éditions d'Organisation.
- Moscovici. (2008). Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire., Dans D. Jodelet, *Les représentations sociales (p. 193-250)*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Mucchielli, R. (2006). *L'analyse de contenu*. Issy-les-Moulineaux: ESF.
- O'Hara, S.(2012). Monsters, playboys, virgins and whores: Rape myths in the news media's coverage of sexual violence. *Language and Literature*, 21(3), 247–259.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2012). Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes. Récupéré le 3 septembre 2015 du http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/86236/1/WHO_RHR_12.37_fre.pdf
- Paré, I. (2016, 12 février). La couronne a-t-elle dérapé ? *Le Devoir*. Récupéré de <http://www.ledevoir.com/societe/justice/462850/proces-ghomeshi-la-couronne-a-t-elle-derape>
- Pelletier, F. (2015). *Second début : cendres et renaissance du féminisme*. Montréal : Atelier 10.
- Pettifer, S. (1992). *L'agression sexuelle*. Montréal : Presses de la santé de Montréal.
- Poole, E. (2014). Hey Girls, Did You Know? Slut-Shaming on the Internet Needs to Stop. *University of San Francisco Law Review*, 48 (221), 221-757.
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence sexuelle. (2015). *La violence sexuelle se conjugue avec la violence conjuguale*. Mémoire présenté à la Commission des relations avec les citoyens. Récupéré le 10 octobre 2015 du

<http://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/me%CC%81moire-la-violence-sexuelle-se-conjugue-avec-la-violence-conjugale-urgence-dagir.pdf>

- Renaud, L. (2005). *Modèle du façonnement des normes par les processus médiatiques*. In *Communication : Horizons de pratiques et de recherche*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Robert, A.D., et Bouillaget, A. (1997). *L'analyse de contenu*. Paris: Presses universitaires de France.
- Sampert, S. (2010). Let Me Tell You a Story: English-Canadian Newspapers and Sexual Assault Myths. *Canadian Journal of Women and the Law*, 22(2), 301-328.
- Scheufele, D.A. (1999). Framing as a theory of media effects. *Journal of communication*, 49 (1), 103-122.
- Scheufele, D.A. (2000). Agenda-setting, priming, and framing revisited: Another look at cognitive effects of political communication. *Mass Communication & Society*, 3 (2), 297-316.
- Scheufele D.A., Tewksbury D. (2007). Framing, agenda setting, and priming: The evolution of three media effects models. *Journal of Communication*, 57, 9-20.
- Shaffer, M-E. (2015, 8 mars). Le féminisme à l'heure des réseaux sociaux. *MéTRO*. Récupéré de <http://journalmetro.com/dossiers/journee-mondiale-de-la-femme/731277/le-feminisme-a-lheure-des-reseaux-sociaux/>
- Smith, S. (2005). *The process and meaning of sexual assault disclosure*. (Thèse de doctorat). Université de Géorgie.
- Soothill, K., et Walby, S. (1991). *Sex crime in the news*. London: London Routledge.
- Souchon, R. (1968). *Intégration, conflit, changement social*. Académie de Lyon, Département de sciences économiques et sociales.
- Statistiques Canada. Gender Differences in Police-reported Violent Crime in Canada (2008). Récupéré le 18 octobre 2015 de <http://www.statcan.gc.ca/pub/85f0033m/2010024/part-partie1-eng.htm>
- Street, J. (2011). *Mass media, politics and democracy* (2ème ed.). New York: Palgrave Macmillan.

- Table de concertation sur les agressions sexuelles. *Intervention féministe* [s.d]. Récupéré le 10 octobre 2015 du <http://www.agressionsexuellemontreal.ca/intervenantes-et-intervenants/relation-d-aide/intervention-feministe>
- Tankard (2001). The empirical approach of the study of media framing dans S. Reese et coll. (Eds) *Framing public life* (95-106). Mahwah, NJ : Erlbaum.
- Tourigny, M., et Lavergne, C. (1995). Les agressions à caractère sexuel : état de la situation, efficacité des programmes de prévention et facteurs reliés à la dénonciation. Québec : ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Tuchman, G. (1978). *Making news*. New York: Free Press.
- Tufekci, Z. (2013). Is there a Social-Media Fueled Protest Style? An Analysis From #jan25 to #geziparki. *Technosociology*. Récupéré du <http://technosociology.org/?p=1255>
- Twitter. *Utilisation de twitter : Les chiffres de l'entreprise* (2015). Récupéré le 5 septembre 2015 du <https://about.twitter.com/fr/company>
- Ujevic, D. (2015). (Re) presentation of sexual violence against women : an analysis of media reports of rape (Mémoire de maîtrise publié). Université d'Ottawa.
- Van Gorp, B., et Vercruyse, T. (2012). Frames and counter-frames giving meaning to dementia: A framing analysis of media content. *Social Science & Medicine*, 74(8), 1274-1281.

ANNEXE A

CORPUS

5 novembre 2014 :

Article 1. Le courage de dénoncer, Rima Elkouri, La Presse

Article 2. Le hashtag du viol, Sophie Durocher, Journal de Montréal

Article 3. Un mot-clé qui lève le voile sur le viol, Annabelle Nicoud, La Presse

6 novembre 2014 :

Article 4. La peur a changé de camp, Judith Lussier, Métro

Article 5 : Harcèlement parlementaire, Pierre Jury, La Presse (Le Droit)

Article 6. #AgressionNonDénoncée #JesuisIndestructible, Geneviève St-Germain, Journal de Montréal

Article 7. La honte, Michèle Ouimet, La Presse

Article 8. Mourir à tue-tête en 2014, Sophie Durocher, Journal de Montréal

7 novembre 2014 :

Article 9. La déferlante, Josée Legault, Journal de Montréal

8 novembre 2014 :

Article 10. L'affaire Jian Ghomeshi en 12 dates, Claude-André Mayrand, Journal de Montréal

Article 11. Elles sont entrées dans la lumière, Patrick Lagacé, La Presse

Article 12. Briser le silence, Marie-Josée Lavoie (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), Le Devoir

9 novembre 2014 :

Article 13. L'étoile du match à Sue Montgomery, Richard Therrien, La Presse

Article 14. Le silence des hommes, Stéphane Laporte, La Presse

Article 15. Contrer la peur, Catherine Voyer-Léger, Journal de Montréal

10 novembre :

Article 16. L'égojournalisme, Stéphane Baillargeon, Le Devoir

Article 17. Le pouvoir d'un mot-clic, Nathalie Collard, La Presse

Article 18. Pas moi, Nathalie Petrowski, La Presse

Article 19. Renée Martel souhaite d'autres dénonciations, Cédric Bélanger, Journal de Montréal

Article 20. La drague respectueuse, ça s'apprend, Dominique Scali, Journal de Montréal

Article 21. Concertations femmes salue le courage des dénonciatrices, auteur pas précisé, La Presse (La Tribune)

11 novembre :

Article 22. La chasse à l'homme, Pierre Foglia, La Presse

12 novembre :

Article 23. Dénonciations : quelques distinctions s'imposent, Robert Leckey (Directeur du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé à l'Université McGill), La Presse

13 novembre 2014 :

Article 24. Délation et vengeance à l'UQAM, Mathieu Buck-Côté, Journal de Montréal

Article 25. Les nuances, Judith Lussier, Métro

14 novembre :

Article 26. Des élues songent à créer une commission sur les agressions, Jeff Yates, Métro

Article 27. Le CALACS présente l'anti-calendrier des femmes sexys, René Charles Quirion, La Presse (La Tribune)

Article 28. La culture du silence, Rima Elkouri, La Presse

15 novembre 2014 :

Article 29. On est en train de renverser un fléau de société, Sophie Labri (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), La Presse (La voix de l'Est)

Article 30. Une dénonciation qui a fait mal, Kathryne Lamontagne, Journal de Montréal

16 novembre 2014 :

Article 31. Briser la culture d'impunité, Josée Legault, Journal de Montréal

17 novembre 2014 :

Article 32. Hymne aux féministes, Marie-Pier Frappier, Le Devoir

29 novembre :

Article 33. Baril Guérard en trois opinions tranchées, Luc Boulanger, La Presse

5 décembre 2014 :

Article 34. Polytechnique : tendre la main, Martine Desjardins, Journal de Montréal

6 décembre :

Article 35. Polytechnique : 25 ans plus tard, le Québec regarde la tragédie en face, Annabelle Blais, La Presse

Article 36. 25 ans après poly, Marie-Claude Lortie, La Presse

Article 37. Vingt-cinq ans après Polytechnique, qu'en est-il de la misogynie, Marilyn Lévesques et Stéphanie Tremblay (Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), La Presse (La Tribune)

7 décembre

Article 38. Ils ont dit, Annabelle Blais, La Presse

8 décembre

Article 39. Quatorze faisceaux et un registre pour ne pas oublier, Daphnée Hacker-B, Le Devoir

22 décembre

Article 40. Le harcèlement sexuel à l'avant-plan en 2015, Sheena Goodyear, Journal de Montréal

27 décembre

Article 41. Ghomeshi, l'avant et l'après, Fabien Déglise, Le Devoir

Article 42. 2014 en cinq mots-clics, Valérie Gaudreau, La Presse (Le Soleil)

29 décembre

Article 43. L'année de tous les dangers, Josée Legault, Journal de Montréal

Article 44. 250 choses à retenir de 2014, Cédric Bélanger, Journal de Montréal

Article 45. Mes personnes préférées de 2014 : les femmes qui ont prit la parole, Claude Villeneuve, Journal de Montréal

ANNEXE B

GRILLE D'ANALYSE DU CADRAGE MÉDIATIQUE

- Quelle est la structure de l'article?
- Quel est le sujet principal de l'article? <ul style="list-style-type: none">o À quelle question principale le journaliste tente-t-il de répondre?
- Le journaliste présente-t-il le mouvement comme étant polarisé? <ul style="list-style-type: none">o Présente-t-il des divergences d'opinions par rapport au mouvement?o Présente-t-il le mouvement de façon positive ou négative?
- Comment présente-t-on les témoignages en ligne ? <ul style="list-style-type: none">o Le nombre de témoignages en ligne est-il chiffré?o Présente-t-on les témoignages de femmes publiques? Si oui, lesquelles?o Est-ce qu'on personnalise les témoignages en racontant les agressions? Si oui, est-ce les agressions de femmes publiques?o Sur quels témoignages le journaliste insiste-t-il le plus : ceux des internautes sur les médias sociaux ou ceux des femmes publiques qui ont pris la parole?
- Est-ce que le mouvement est contextualisé à la problématique sociale de la violence envers les femmes? <ul style="list-style-type: none">o Est-ce que le journaliste donne des statistiques pour montrer l'ampleur de la problématique?o Le journaliste aborde-t-il le mouvement comme étant systémique (thématique) ou s'intéresse-t-il au mouvement d'un point de vue épisodique en se concentrant sur un cas de dénonciation?o Est-ce que le journaliste entre dans le détail de l'agression d'une victime ? Si oui, est-elle une personnalité publique ?
- Qui sont les experts / les sources mobilisés par les journalistes? <ul style="list-style-type: none">o Quel est le discours de ces sources?o Sont-elles citées? (dénote leur importance dans le récit)o Comment sont-elles présentées?o Le genre de la source a-t-il un effet sur les problématiques sur lesquelles elles interviennent?
- Le journaliste aborde-t-il le traitement médiatique du mouvement? <ul style="list-style-type: none">o Présente-t-il l'opinion d'autres journalistes ?o Si oui, comment?
- Est-ce que le journaliste apporte des nuances, soit par rapport aux propos tenus en ligne, soit en lien avec le traitement médiatique du mouvement?

ANNEXE C

GRILLE D'ANALYSE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES

- **Affaire Ghomeshi**
 - Les effets de l'affaire Ghomeshi
 - La gestion de l'affaire Ghomeshi par la CBC
 - Les réactions des dirigeants de la CBC
 - Les victimes de Ghomeshi
 - Le silence de ses victimes
 - Les témoignages de ses victimes
 - Les représentations de Jian Ghomeshi

- **Contexte culturel des agressions sexuelles**
 - La culture de l'impunité
 - La culture de la peur
 - La culture du silence
 - La culture du viol

- **Évolution de la société par rapport aux violences sexuelles**

- **Les dénonciations**
 - La décision de ne pas dénoncer
 - Les conséquences de ne pas dénoncer
 - Les dénonciations envers des personnalités publiques
 - Les moyens utilisés par les femmes pour dénoncer
 - Les dénonciations anonymes
 - Les dénonciations sur les médias sociaux
 - Les impacts positifs des dénonciations
 - L'importance de dénoncer pour les victimes
 - Les risques associés aux dénonciations

- **Les rapports entre les hommes et les femmes**
 - Égalité homme-femme
 - La séduction
 - La séduction pour les femmes

- La séduction pour les hommes
 - La séduction respectueuse
- L'agresseur
 - L'agression
 - Définition de ce qu'est une agression
 - L'agression pour les non-victimes
 - Les degrés d'agressions
 - Les fausses agressions
 - La médiatisation des agressions
 - La notion de consentement
 - La peur de l'agression que vivent les femmes
 - Les statistiques autour des agressions sexuelles
 - la prostitution
 - La solidarité
 - Les femmes
 - Les féministes
 - Les attaques entre les femmes et les féministes
 - Les féministes des années 1970
 - Les hommes
 - Les hommes dénoncés sur les médias sociaux
 - Les hommes qui dénoncent
 - Les réactions des hommes face au mouvement
 - Les médias sociaux
 - Couverture d'un mot-clic dans la presse écrite
 - Les médias sociaux et le sexisme
 - Les relations de pouvoir
 - Les agressions dans le milieu universitaire
 - Les sentiments des victimes
 - Le cas d'harcèlement au Parlement d'Ottawa
 - Implication des allégations
 - La colline parlementaire comme milieu de travail
 - Climat de travail pour les femmes qui travaillent au Parlement
 - Les autres cas d'harcèlement au Parlement
 - Le consentement
 - Le drame de Polytechnique
 - Le registre des armes à feu
 - Misogynie et Polytechnique
 - Polytechnique 25 ans plus tard
 - Les avancées sociales depuis le drame

- La réconciliation
 - Les réalisations
 - Les répercussions sociales du drame
- Polytechnique tel que vécu par les femmes en 1989
- Réactions face au geste de Marc Lépine
- Le féminisme
 - Le féminisme comme une solution d'avenir
 - Les luttes féministes
 - Le féminisme au Québec
 - Les limites du féminisme québécois
 - Le féminisme pour les hommes
- Le harcèlement
- Le mouvement #AgressionNonDénoncée
 - Le fonctionnement du mouvement
 - Début du mouvement
 - L'initiative de Sue Montgomery et d'Antonia Zerbisias
 - Comparaison entre le mouvement et le manifeste des 343 salopes
 - Discours autour du mouvement
 - Les nuances dans le discours autour du mouvement
 - Les effets du mouvement
 - Le mouvement selon les personnalités politiques
 - La viralité du mouvement
 - La prise de parole des femmes
 - Ce que les femmes dénoncent
 - Les effets bénéfiques de la prise de parole des femmes
 - Les plateformes utilisées par les femmes qui prennent la parole
 - Les réactions que suscitent les témoignages
 - Les témoignages de personnalités publiques
 - Importance de la prise de parole des femmes publiques
 - Les motivations à témoigner des femmes publiques
 - L'impact des témoignages des femmes publiques
 - Les critiques envers leurs témoignages
 - Les témoignages de journalistes
 - Le mot-clic
- Les impacts du mouvement

- Les impacts positifs du mouvement
 - Ce que le mouvement met en lumière
 - Ce que le mouvement permet
 - Ce que le mouvement va changer
 - Les actions politiques pour amorcer des changements politiques
 - La commission sur les agressions sexuelles
 - Les prises de conscience liées au mouvement
 - Les répercussions d’#AgressionNonDénoncée
 - Les impacts négatifs du mouvement
 - Les limites du mouvement
 - Les dérapages liés au mouvement
 - Les dénonciations anonymes de *l’UQAM*
- Le système de justice en matière d’agressions sexuelles
 - Les moyens légitimes pour porter plainte
 - Le système de justice pour les victimes
 - l’échec du système
 - Décision de se faire justice soi-même
 - Les interrogatoires menés par les avocats dans les procès pour agressions sexuelles
- Le traitement médiatique du mouvement
 - Les nuances dans le traitement médiatique du mouvement
 - Le rôle des nuances dans le discours public autour d’#AgressionNonDénoncée
 - Les stéréotypes et les idées préconçues
- Les victimes
 - Les victimes qui dénoncent
 - Les victimes qui ne dénoncent pas
 - Le profil des victimes
 - Les séquelles d’une agression pour les victimes
 - Le silence des victimes
 - Ce qui cause le silence des victimes
 - Les effets du silence

